

Commission of Inquiry into Certain Allegations
Respecting Business and Financial Dealings
Between Karlheinz Schreiber and
the Right Honourable Brian Mulroney



Commission d'enquête concernant les allégations
au sujet des transactions financières et
commerciales entre Karlheinz Schreiber et
le très honorable Brian Mulroney

Public Hearing

Audience publique

Commissioner

L'honorable juge /
The Honourable Justice
Jeffrey James Oliphant

Commissaire

Held at:

Bytown Pavillion
Victoria Hall
111 Sussex Drive
Ottawa, Ontario

Tuesday, May 19, 2009

Tenue à :

Pavillon Bytown
Salle Victoria
111, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)

Le mardi 19 mai 2009

APPEARANCES / COMPARUTIONS

M ^e Guy Pratte M ^e Harvey Yarosky, c.r. M ^e François Grondin M ^e A. Samuel Wakim, c.r. M ^e Jack Hughes M ^e Kate Glover	Le très honorable Brian Mulroney
M ^e Richard Auger	M. Karlheinz Schreiber
M ^e Paul B. Vickery M ^e Yannick Landry M ^e Amy Joslin-Besner	Procureur général du Canada
M ^e Robert E. Houston, c.r.	M. Fred Doucet
M ^e Richard Wolson M ^e Evan Roitenberg M ^e Nancy Brooks M ^e Guisepppe Battista M ^e Myriam Corbeil M ^e Peter Edgett M ^e Sarah Wolson M ^e Martin Lapner	Avocats de la Commission
M ^{me} Marie Chalifoux	Greffière
M ^{me} Anne Chalmers M ^{me} Mary O'Farrell	Personnel de la Commission

TABLE OF CONTENTS / TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Hearing resumes at 10:00 a.m. / L'audience débute à 10 h 00	4196
Previously sworn: The Right Hon. Brian Mulroney / Sous le même serment : Le très hon. Brian Mulroney	4196
Examination by M ^e Wolson (Cont'd)/ Interrogatoire par M ^e Wolson (suite)	4199
Recess taken at 12:00 p.m. / Suspension à 12 h 00 Hearing resumes at 12:15 p.m. / Reprise à 12 h 15	4340
Recess taken at 12:18 p.m. / Suspension à 12 h 18 Hearing resumes at 1:43 p.m. / Reprise à 13 h 43	4343
Recess taken at 3:00 p.m. / Suspension à 15 h 00 Hearing resumes at 3:30 p.m. / Reprise à 15 h 30	4430
Hearing adjourns at 5:13 p.m. / L'audience est ajournée à 17 h 13	4550

EXHIBITS / PIÈCES JUSTIFICATIVES

N°	Description	PAGE
P-51	Recueil des communications téléphoniques	4375

1 Ottawa, Ontario / Ottawa (Ontario)
2 --- Upon resuming on Tuesday, May 19, 2009
3 at 10:00 a.m. / L'audience reprend le mardi
4 19 mai 2009 à 10 h 00

5 39969 COMMISSAIRE OLIPHANT : Bonjour,
6 maîtres. Veuillez vous asseoir.
7 PREVIOUSLY SWORN: LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY /
8 SOUS LE MÊME SERMENT : LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY

9 39970 COMMISSAIRE OLIPHANT : M^e Yarosky au
10 pupitre, bonjour maître.

11 39971 M^e YAROSKY : Bonjour. Comme vous le
12 savez, monsieur le commissaire, tous les prétextes sont
13 bons pour me présenter ici, au pupitre.

14 39972 En premier lieu, monsieur le
15 commissaire, nous espérons tous que vous vous sentez un
16 peu mieux.

17 39973 COMMISSAIRE OLIPHANT : En effet,
18 merci.

19 39974 M^e YAROSKY : Bien.

20 39975 En deuxième lieu, vous avez demandé
21 l'autre jour si la Commission avait eu son premier
22 bébé, et je me suis engagé à venir au pupitre pour vous
23 en informer.

- 1 39987 M^e WOLSON : Il est très peu probable
2 qu'il puisse témoigner cette semaine. Je suis presque
3 assuré que ce ne sera pas le cas; nous verrons tout
4 simplement comment il se porte pendant la semaine et
5 nous vous tiendrons au courant.
- 6 39988 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci.
- 7 39989 Je ne sais pas si le retard a été
8 expliqué. Je devais quitter Winnipeg hier soit à 20 h.
9 Je suis arrivé à l'aéroport pour prendre l'avion. Air
10 Canada m'a informé à ce moment-là que le vol avait été
11 annulé, que l'avion n'était pas en état de voler.
- 12 39990 La dame m'a précisé très rapidement
13 toutefois qu'il ne s'agissait pas d'un Airbus; c'était
14 un RJ.
- 15 39991 J'ai donc pu obtenir un vol vers
16 Toronto avec WestJet, j'ai passé la nuit à l'hôtel et
17 j'ai pris un vol tôt ce matin.
- 18 39992 Je suis donc désolé. Je m'excuse à
19 tous du retard, mais ce n'était pas ma faute.
- 20 39993 COMMISSAIRE OLIPHANT : Pourriez-vous
21 ouvrir votre microphone, monsieur.
- 22 39994 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Le
23 service était beaucoup plus fiable lorsque j'étais en
24 fonction.
- 25 --- Laughter / Rires

- 1 EXAMINATION: THE RIGHT HON. BRIAN MULRONEY BY
2 MR. WOLSON (cont'd) / INTERROGATOIRE : DU TRÈS HON.
3 BRIAN MULRONEY PAR M^e WOLSON (suite)
- 4 39995 M^e WOLSON : Bonjour, monsieur.
5 39996 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY :
6 Bonjour, monsieur.
- 7 39997 M^e WOLSON : Je voudrais simplement
8 vous poser quelques questions pour confirmer ce que
9 vous m'avez dit jeudi et vendredi de la semaine
10 dernière. Ce ne devrait pas être long.
- 11 39998 L'argent que vous avez reçu aux
12 États-Unis était-il en devises canadiennes?
- 13 39999 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
14 40000 M^e WOLSON : Les trois paiements
15 étaient en devises canadiennes?
- 16 40001 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
17 ce que je crois, monsieur.
- 18 40002 M^e WOLSON : L'argent que vous avez
19 reçu aux États-Unis est resté aux États-Unis?
- 20 40003 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
21 monsieur.
- 22 40004 M^e WOLSON : Vous n'avez pas rapporté
23 une partie de cet argent au Canada?
- 24 40005 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non, je
25 ne l'ai pas fait.

- 1 40006 M^e WOLSON : Très bien. Vous saviez que
2 si vous rapportiez un montant de plus de 10 000 \$, vous
3 auriez à faire une quelconque déclaration, mais vous
4 n'avez pas pensé à cela?
- 5 40007 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non. Et
6 cette exigence de déclaration est venue plus tard je
7 crois.
- 8 40008 M^e WOLSON : Très bien. Votre avance de
9 225 000 \$, cette avance visait-elle une certaine
10 période? S'agissait-il d'une avance sans conditions?
- 11 40009 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
12 monsieur.
- 13 40010 M^e WOLSON : Il y avait seulement
14 une --
- 15 40011 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Du
16 moins -- excusez-moi.
- 17 40012 M^e WOLSON : Oui...?
- 18 40013 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Du
19 moins, c'est la façon dont je l'ai interprétée, étant
20 donné ce qu'on m'avait dit.
- 21 40014 M^e WOLSON : Très bien. Il n'y a eu
22 qu'une seule entente au sujet de l'avance, et elle n'a
23 jamais été renégociée?

- 1 40015 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
2 exact. Il y a eu une demande de renégociation en 2000
3 transmise à M. Doucet, mais il n'y a pas eu de suite.
- 4 40016 M^e WOLSON : Très bien. Et c'est une
5 chose dont il nous a parlé mais qui ne s'est jamais
6 produite?
- 7 40017 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Ça ne
8 s'est jamais produit, en effet.
- 9 40018 M^e WOLSON : Vous n'avez jamais déclaré
10 ce revenu ou cette avance à l'impôt entre 1993 et 1999?
- 11 40019 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je l'ai
12 déclaré lorsque j'ai dû le faire, oui, monsieur.
- 13 40020 M^e WOLSON : Vous l'avez déclaré en
14 2000 par la voie d'une divulgation volontaire.
- 15 40021 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : J'avais
16 entamé des discussions avec les ministères du Revenu du
17 Québec et du Canada en 1999.
- 18 40022 M^e WOLSON : Très bien. L'avance que
19 vous avez reçue visait à faire progresser le projet
20 Thyssen ou le véhicule Thyssen?
- 21 40023 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Les
22 intérêts commerciaux de M. Schreiber, lesquels étaient
23 principalement à ce moment-là, à mon avis, dans les
24 véhicules de Thyssen.

- 1 40024 M^e WOLSON : Avant d'utiliser l'argent,
2 soit que vous le gardiez dans un coffre-fort à votre
3 domicile au Canada, 150 000 \$, soit que vous gardiez
4 dans un coffre les 75 000 \$ reçus aux États-Unis, un
5 coffret de sûreté aux États-Unis?
- 6 40025 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
7 exact.
- 8 40026 M^e WOLSON : Vous avez utilisé une
9 partie de l'argent pour des dépenses, soit au Canada --
10 ou permettez-moi de vous demander...
- 11 40027 Pour les dépenses, preniez-vous de
12 l'argent dans votre coffre-fort?
- 13 40028 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Un
14 montant d'environ 45 000 \$ a servi à des dépenses.
- 15 40029 M^e WOLSON : Très bien. S'agissait-il
16 d'un montant pris sur l'argent que vous aviez à votre
17 domicile à Montréal?
- 18 40030 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 19 40031 M^e WOLSON : L'argent que vous aviez
20 dans le coffret aux États-Unis ou dans votre coffre-
21 fort à votre domicile à Montréal, vous n'en avez pas
22 utilisé la plus majeure partie avant d'avoir fait votre
23 divulgation volontaire?

- 1 40032 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je n'ai
2 pas utilisé un cent de cet argent jusqu'à ce que cet
3 argent m'appartienne.
- 4 40033 M^e WOLSON : Mais vous avez utilisé une
5 partie de cet argent pour des dépenses.
- 6 40034 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Pour
7 des dépenses.
- 8 40035 M^e WOLSON : Très bien. Vous avez gardé
9 des dossiers avec vos relevés VISA ou d'autres
10 documents pour justifier vos dépenses et lorsque vous
11 avez fait votre divulgation volontaire par la suite,
12 vous avez tout simplement disposé de ces dossiers?
- 13 40036 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
14 parce que j'avais décidé de ne pas demander le
15 remboursement de dépenses. J'ai tout déclaré en tant
16 que revenu. Je n'ai pas demandé la déduction de
17 dépenses du revenu, je n'ai pas déduit de dépenses, et
18 j'ai payé l'impôt sur les 220 -- sur les 225 000 \$.
- 19 40037 M^e WOLSON : Avez-vous eu dans le passé
20 d'autres tractations financières ou commerciales avec
21 Karlheinz Schreiber, ou l'une ou l'autre de ses
22 entreprises?
- 23 40038 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non,
24 monsieur.

- 1 40039 M^e WOLSON : Et je suppose que vous ne
2 faites pas affaires actuellement avec Karlheinz
3 Schreiber, ni avec l'une ou l'autre de ses entreprises?
- 4 40040 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Vous
5 pouvez en être sûr, monsieur.
- 6 40041 M^e WOLSON : C'est bien ce que je
7 pensais.
- 8 40042 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 9 40043 M^e WOLSON : Avez-vous eu dans le passé
10 ou avez-vous actuellement des tractations de nature
11 commerciale ou financière avec Karlheinz Schreiber ou
12 ses entreprises par l'intermédiaire de tierces parties?
- 13 40044 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non, je
14 n'en ai pas.
- 15 40045 M^e WOLSON : Ou de sociétés tierces?
- 16 40046 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non, je
17 n'en ai pas, monsieur.
- 18 40047 M^e WOLSON : Après avoir examiné les
19 contacts que vous avez eus la semaine dernière avec
20 M. Schreiber -- et vous vous rappellerez que nous avons
21 passé en revue un recueil de contacts supposés pour
22 lesquels il y avait des inscriptions au journal de
23 M. Schreiber, parfois dans les agendas de M. Doucet,
24 des lettres de confirmation. De 1987 à 1993, il y a eu
25 environ huit à dix contacts.

- 1 40048 Vous vous rappelez que je vous les ai
2 mentionnés la semaine dernière?
- 3 40049 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : En
4 effet, monsieur.
- 5 40050 M^e WOLSON : Ensuite, le 3 juin, vous
6 l'avez rencontré? Il n'y a pas de doute à ce sujet?
- 7 40051 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 8 40052 M^e WOLSON : Quatre-vingt-treize,
9 exactement.
- 10 40053 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Hmm.
- 11 40054 M^e WOLSON : Oui?
- 12 40055 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 13 40056 M^e WOLSON : Puis vous l'avez rencontré
14 le 27 août 1993 à Mirabel.
- 15 40057 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 16 40058 M^e WOLSON : Au Reine-Elizabeth le
17 8 décembre 1993.
- 18 40059 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
19 monsieur.
- 20 40060 M^e WOLSON : Et enfin, le
21 8 décembre 1994 à New-York, à l'hôtel Pierre.
- 22 40061 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
23 exact. Et ensuite en février 1998 à Zürich.
- 24 40062 M^e WOLSON : Et bien sûr, vous l'aviez
25 également rencontré au lac Mousseau le 23.

1 40063 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
2 exact, Hmm.

3 40064 M^e WOLSON : Je vais maintenant vous
4 poser quelques questions au sujet de M. Kaplan.

5 40065 Vous avez dit à M. Kaplan -- est-ce
6 que M. Mulroney peut avoir le cahier Kaplan, je vous
7 prie.

8 40066 Pouvez-vous aller à l'onglet 1,
9 monsieur.

10 40067 Vous avez dit --

11 40068 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY :
12 Excusez-moi, monsieur.

13 40069 M^e WOLSON : Bien sûr. L'onglet 1
14 correspond au 2 décembre 1997.

15 40070 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui, je
16 l'ai.

17 40071 M^e WOLSON : Voici le début :
18 « J'étais à Toronto à une
19 réunion de conseil
20 d'administration. » [Traduction
21 du texte lu]

22 40072 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

23 40073 M^e WOLSON : Il y a une note que
24 M. Kaplan a rédigée pendant qu'il écrivait le livre

1 « Presumed Guilty » [Présumé coupable], le premier de
2 deux livres qu'il a écrits à votre sujet.

3 40074 Vous vous rappelez cela?

4 40075 Vous vous rappelez qu'il a écrit un
5 livre --

6 40076 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

7 40077 M^e WOLSON : -- « Presumed Guilty »?

8 40078 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Hmm.

9 40079 M^e WOLSON : Il dit dans ses notes, à
10 la deuxième ligne, que vous lui avez confié :

11 « Je connaissais Schreiber de
12 loin. »

13 40080 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Hmm.

14 40081 M^e WOLSON :

15 « Il était, dans mon esprit,
16 associé au Parti progressiste
17 conservateur de l'Alberta. C'est
18 tout ce que je savais de lui, je
19 savais qui il était et qu'il
20 avait été mêlé à Bear Head. »

21 [Traduction du texte lu]

22 40082 S'agit-il d'une affirmation vraie?

23 C'est ce que vous avez dit à M. Kaplan, ou c'est bien
24 le sens de ce que vous lui avez dit?

1 40083 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Fort
2 probablement, monsieur.

3 40084 M^e WOLSON : Très bien. En outre --

4 40085 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je ne
5 sais pas ce que - quelle était la question. Il n'y a
6 pas d'indication ici de ce qu'était la question.

7 40086 M^e WOLSON : Je vois.

8 40087 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je ne
9 sais donc pas dans quelle mesure le contexte doit être
10 pris en compte.

11 40088 M^e WOLSON : Vous avez dit à
12 M^e Sheppard -- et nous avons parlé de ça l'autre
13 jour -- à la page 85 de l'interrogatoire préalable :
14 « Et en de rares occasions,
15 quand je le rencontrais pour
16 parler affaires, quand il
17 faisait la promotion du projet
18 de Thyssen... » [Traduction du
19 texte lu]

20 40089 C'est une affirmation que vous avez
21 faite, monsieur?

22 --- Pause

23 40090 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Bien,
24 ma réponse est beaucoup plus complète que cela,
25 monsieur.

1 40091 M^e WOLSON : Je comprends cela, mais il
2 s'agit d'une partie de la réponse que vous avez
3 donnée :

4 « Et en de rares occasions,
5 quand je... »

6 40092 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
7 mais comme je dis, le contexte est, et je réponds à une
8 question, monsieur, qui est formulée comme suit :

9 « Et pouvez-vous décrire la
10 relation que vous avez eue au
11 fil des ans? » [Traduction du
12 texte lu]

13 40093 En fonctions. Et je réponds :

14 « ... Je le connaissais comme
15 un... et les gens de l'Alberta
16 qui étaient ses partenaires
17 l'ont décrit comme... un homme
18 d'affaires assidu, appliqué et
19 prospère qui s'intéressait
20 beaucoup à ce projet particulier
21 et travaillait très dur pour
22 tenter d'en assurer la
23 réalisation.

24 ... Je suppose que c'est la même
25 chose aujourd'hui, si une

1 société multinationale sérieuse
2 vient voir le premier ministre
3 ou le ministre de l'Industrie
4 pour lui dire " je peux créer un
5 millier (1 000) d'emplois dans
6 l'Est de Montréal ou au Cap-
7 Breton ", vous pouvez parier
8 votre dernier dollar qu'on s'y
9 intéressera.

10 Ainsi, M. Schreiber était
11 également, en tant que Canadien
12 d'origine germanique, il était
13 très bien informé... très bien
14 informé sur des questions comme
15 la réunification de l'Allemagne
16 qui commençait dans les... après
17 mil neuf cent quatre-vingt-neuf
18 (1989) à revêtir une certaine
19 importance.

20 Et en de rares occasions, quand
21 je le rencontrais pour parler
22 affaires, quand il faisait la
23 promotion du projet de Thyssen,
24 il abordait cette question de la
25 réunification de l'Allemagne et

1 en parlait d'une façon très
2 articulée. » [Traduction du
3 texte lu]

4 40094 Et ainsi de suite.

5 40095 M^e WOLSON : Oui. Et j'étais seulement
6 intéressé -- et j'apprécie que vous ayez été clair, que
7 vous ayez dit à l'avocat qui vous interrogeait que vous
8 le voyiez par affaires --

9 40096 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Hmm.

10 40097 M^e WOLSON : -- en de rares occasions.
11 C'est tout ce que j'ai dit.

12 40098 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui, et
13 c'est entièrement exact.

14 40099 M^e WOLSON : Très bien. Vous savez que
15 William Kaplan est avocat?

16 40100 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

17 40101 M^e WOLSON : Qu'il est un auteur?

18 40102 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

19 40103 M^e WOLSON : Et qu'il est une sorte
20 d'historien du droit. Vous ne contestez pas cela?

21 40104 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je ne
22 savais pas qu'il était aussi historien du droit, mais
23 si vous le dites, je vous crois, bien sûr.

24 40105 M^e WOLSON : C'est ce qu'il nous a dit
25 et ça n'a pas été contesté.

- 1 40106 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 2 40107 M^e WOLSON : Il a écrit son premier
3 livre sur vous et au sujet de votre lutte contre le
4 gouvernement du Canada, qui s'intitule « Presumed
5 Guilty ».
- 6 40108 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 7 40109 M^e WOLSON : Votre porte-parole,
8 M. Luc Lavoie, a dit à M. Kaplan que vous aviez le plus
9 grand respect pour M. Kaplan.
- 10 40110 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je
11 constate qu'il a employé fort à propos le temps passé.
- 12 40111 M^e WOLSON : Oui.
- 13 40112 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 14 40113 M^e WOLSON : Vous aviez beaucoup de
15 respect pour lui --
- 16 40114 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
17 exact.
- 18 40115 M^e WOLSON : -- à l'époque où il
19 écrivait le livre « Presumed Guilty »?
- 20 40116 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui. Il
21 a communiqué avec le président de mon cabinet d'avocat,
22 Yves Fortier, et, en premier lieu, avec M. MacAdam, qui
23 travaillait pour moi, les deux le connaissant, et il a
24 demandé s'il pouvait me voir et commencer à rédiger un
25 livre sur ce qu'il appelait dans sa correspondance ce

1 maquillage de l'affaire Airbus, la première fois. Et je
2 n'ai pas été tenté de le rencontrer.

3 40117 Comme je l'ai indiqué, je l'ai
4 rencontré à reculons, pour me rendre compte au bout
5 d'un certain temps qu'il était sincèrement intéressé
6 dans tout cela.

7 40118 Il avait écrit un livre je pense sur
8 le juge Léo Landreville au sujet d'une affaire dans le
9 Nord de l'Ontario, une affaire relative au gaz naturel,
10 je pense, et j'avais été impressionné par la recherche
11 méticuleuse et la rédaction soignée. J'ai donc accepté
12 de le voir, oui.

13 40119 M^e WOLSON : Voudriez-vous passer à
14 l'onglet 15 s'il vous plaît, monsieur M. Mulroney?

15 40120 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY :
16 L'onglet 15 de...?

17 40121 M^e WOLSON : L'onglet 15 des documents
18 relatifs à M. Kaplan.

19 40122 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Hmm.

20 40123 M^e WOLSON : Il s'agit d'une entrevue
21 avec M. Lavoie, qui était votre porte-parole et ami.

22 40124 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

23 40125 M^e WOLSON : Tout cela est exact,
24 n'est-ce pas?

1 40126 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY :
2 Absolument.
3 40127 M^e WOLSON : Et nous sommes le vendredi
4 4 janvier 2002.
5 40128 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Hmm.
6 40129 M^e WOLSON : À la deuxième page, vous
7 verrez à la toute dernière ligne que M. Lavoie -- nous
8 pouvons lire toute la phrase si vous le voulez.
9 « Il a dit que tout ce que j'ai
10 écrit dans le livre était vrai
11 et quand j'ai laissé entendre
12 que la nouvelle me surprenait et
13 me donnait l'impression que
14 j'avais été manipulé... »
15 40130 Il s'agit de Kaplan qui parle à
16 Lavoie :
17 « ... il a soutenu que je me
18 trompais »
19 40131 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
20 40132 M^e WOLSON :
21 « ... et Mulroney avait pour moi
22 le plus grand respect. »
23 [Traduction du texte lu]
24 40133 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Hmm.

- 1 40134 M^e WOLSON : À votre connaissance, il
2 s'agit là d'une affirmation juste faite par M. Lavoie?
- 3 40135 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je le
4 pense.
- 5 40136 M^e WOLSON : Très bien. Ce qu'a fait
6 M. Kaplan, effectivement, c'est qu'il est venu à votre
7 défense dans le livre et vous a trouvé entièrement
8 innocent dans le canular Airbus?
- 9 40137 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Comme
10 l'a fait le gouvernement du Canada lorsqu'il m'a
11 présenté des excuses et a reconnu par écrit qu'il
12 n'avait aucune raison que ce soit d'écrire des
13 faussetés à mon sujet qu'on a communiquées à la Suisse.
- 14 40138 J'ai été complètement innocenté par
15 eux et par la GRC dans une lettre du commissaire
16 indiquant, comme vous le savez monsieur, que depuis le
17 début, cette affaire a été un canular orchestré par
18 M^{me} Stevie Cameron et par Giorgio Pelossi.
- 19 40139 Il était fondé sur leur information
20 selon laquelle la lettre avait été envoyée en Suisse de
21 sorte que --
- 22 40140 M^e WOLSON : Je puis vous assurer que
23 je ne vais pas vous interroger sur le canular d'Airbus.
24 Ce n'est pas dans notre mandat, mais je me demandais

1 plutôt pourquoi M. Kaplan vous avait défendu et vous
2 avait trouvé innocent.

3 40141 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

4 40142 M^e WOLSON : Et je ne m'intéresse qu'à
5 Kaplan pour le moment.

6 40143 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui, je
7 pense que c'est exact. Et je pense que, comme il l'a
8 indiqué, il a été, de toute évidence, sérieusement
9 impressionné par les faits de l'espèce, et on a
10 indiqué également tout aussi clairement que j'étais
11 complètement innocent.

12 40144 Ça n'a donc pas été une grande
13 surprise pour moi, ou pour quiconque, qu'il en soit
14 arrivé à la même conclusion.

15 40145 M^e WOLSON : Il a affirmé dans la
16 présente enquête que lorsqu'il a appris d'un autre
17 journaliste que vous aviez reçu des fonds de
18 M. Schreiber -- il parlait des 300 000 \$ -- et je sais
19 qu'il y a un désaccord ou une pomme de discorde, entre
20 vous et Schreiber, au sujet du montant.

21 40146 Mais du moins, de son point de vue,
22 M. Kaplan dit que, lorsqu'il a constaté que vous aviez
23 reçu de l'argent de Karlheinz Schreiber, il a commencé
24 sa propre enquête, dont vous ne pouvez parler, mais

1 vous pouvez parler de celle-ci. Il vous a parlé à
2 quelques reprises après cela?

3 40147 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je
4 pense que c'est le cas, effectivement.

5 40148 M^e WOLSON : Oui. Vous aviez une
6 relation amicale avec M. Kaplan?

7 40149 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

8 40150 M^e WOLSON : Voulez-vous aller à
9 l'onglet 7 et, à la dernière page -- excusez-moi,
10 l'avant-dernière page de l'onglet 7 -- le texte
11 commence par une question :

12 « Serez-vous dans le coin le
13 week-end prochain? » [Traduction
14 du texte lu]

15 40151 Voyez-vous ça, monsieur? À l'avant-
16 dernière page de l'onglet 7.

17 40152 COMMISSAIRE OLIPHANT : Le numéro 8
18 figure en haut, je pense, n'est-ce pas?

19 40153 M^e WOLSON : Oui, c'est ça.

20 40154 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je suis
21 à l'onglet 7, monsieur -- peut-être que je me trompe. À
22 l'avant-dernière page?

23 40155 M^e WOLSON : Je vous en prie. Et le
24 numéro --

1 40156 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
2 j'y suis.

3 40157 M^e WOLSON : Très bien.

4 40158 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

5 40159 M^e WOLSON : Au bas de cette page,
6 M. Kaplan écrit que vous avez dit ce qui suit :
7 « Si vous voulez ma
8 collaboration... » [Traduction
9 du texte lu]

10 40160 Et pour mettre ça dans le bon
11 contexte, il s'agit du 24 octobre 2003.

12 40161 Vous reconnaissez cela. C'est au
13 début de l'onglet.

14 40162 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Quelle
15 date encore une fois, maître?

16 40163 M^e WOLSON : Le 24 octobre 2003.

17 40164 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

18 40165 M^e WOLSON : Il indique que vous lui
19 avez dit :
20 « Si vous voulez ma coopération
21 et mon amitié, vous ne pouvez
22 pas agir en ami et en adversaire
23 en même temps. C'est mon point
24 de vue. » [Traduction du texte
25 lu]

1 40166 Lisez-vous cela?

2 40167 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Et le
3 texte se poursuit :

4 « De toute évidence, je ne veux
5 pas nuire à
6 Karlheinz Schreiber. »

7 [Traduction du texte lu]

8 40168 M^e WOLSON : Oui, je comprends cela.

9 40169 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

10 40170 M^e WOLSON : Il a indiqué que vous
11 tentiez de le convaincre de ne rien dire au sujet du
12 225 000 \$ ou du 300 000 \$.

13 40171 Convenez-vous de cela, c'est-à-dire
14 que vous avez tenté à de nombreuses reprises de le
15 persuader de ne pas écrire à ce sujet?

16 40172 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY :
17 Revenons, si vous me le permettez, pour avoir une image
18 complète, monsieur le commissaire, revenons un peu en
19 arrière.

20 40173 Je pense monsieur -- et vous pouvez
21 me corriger si j'ai tort à ce sujet, parce que beaucoup
22 de choses ont été dites et que je ne me souviens pas de
23 tout.

24 40174 Mais, à peu près de la même façon que
25 M. Kaplan a reproché par la suite à M^e Sheppard de ne

1 pas m'avoir posé une question directe à ce sujet, je ne
2 pense pas qu'il m'ait posé la question lui-même non
3 plus. Je ne pense pas qu'il m'ait dit dans ce contexte,
4 à cette époque : Avez-vous déjà eu une relation de
5 nature commerciale avec M. Schreiber et quelle était-
6 elle?

7 40175 Lorsqu'il a posé la question au sujet
8 de la série d'articles qu'il rédigeait pour le Globe
9 and Mail --

10 40176 M^e WOLSON : Oui...?

11 40177 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : -- en
12 novembre 2003 --

13 40178 M^e WOLSON : L'article est paru le
14 10 novembre.

15 40179 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
16 exact. Lorsqu'il m'a posé la question, je lui ai donné
17 une réponse franche. La réponse a été oui. Et je lui ai
18 décrit la relation.

19 40180 Mais je voudrais vous signaler que
20 cela peut très bien être dans un contexte que je ne --
21 je pense qu'il est inutile pour quiconque, monsieur le
22 commissaire, d'entrer dans les détails.

23 40181 Le Globe a publié une série
24 d'articles en trois parties, mais il y avait quatre

1 parties et la quatrième était très importante
2 également.

3 40182 COMMISSAIRE OLIPHANT : S'agit-il de
4 la série d'articles qui ont été écrits par M. Kaplan?

5 40183 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
6 exact.

7 40184 Et pour une raison que j'ignore, une
8 raison mystérieuse, on a choisi de ne pas rédiger le
9 quatrième -- ou de ne pas publier le quatrième article.

10 40185 Mon désaccord avec M. Kaplan, autant
11 que je m'en souviens, maître Wolson, portait beaucoup
12 plus sur la publication du quatrième article au sujet
13 de la genèse d'Airbus et de ce que nous savons
14 maintenant, plus d'autres questions non pertinentes qui
15 n'ont pas été publiées, que sur toute autre chose.

16 40186 Mais je puis vous dire, comme vous le
17 savez -- et j'ai été très déçu lorsque le quatrième
18 article n'a pas été publié par le Globe and Mail.

19 40187 Cela étant dit, lorsqu'il m'a demandé
20 pour cette série si j'avais eu des tractations
21 commerciales avec M. Schreiber, j'ai dit oui.

22 40188 Et lorsqu'il m'a demandé s'il
23 s'agissait de 300 000 \$, j'ai dit non, c'était moins
24 que cela.

- 1 40189 Et lorsqu'il m'a demandé si du
2 travail avait été fait, j'ai dit oui et j'en ai décrit
3 une partie. C'est ce qu'a confirmé M. Schreiber.
- 4 40190 Lorsqu'il m'a demandé de quel type de
5 contrat il s'agissait -- et cela aussi a été confirmé
6 par M. Schreiber -- j'ai dit que c'était dans les
7 règles à tous points de vues; qu'il m'avait embauché,
8 je pense, parce que j'étais le meilleur avocat qu'il
9 pouvait embaucher, que j'avais fait le travail et que
10 le contrat était excellent à cet égard.
- 11 40191 J'ai confirmé tout cela. Je n'ai rien
12 cherché à lui cacher et cela a paru ce jour-là.
- 13 40192 M^e WOLSON : Mais la question que je
14 vous ai posée est la suivante : Avez-vous tenté de
15 convaincre M. Kaplan de ne rien écrire au sujet de
16 votre relation avec Karlheinz Schreiber?
- 17 40193 Avez-vous fait cela?
- 18 40194 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY :
19 J'aurais été plus heureux manifestement, pour des
20 motifs que j'ai déjà indiqués, que ça ne soit pas
21 publié. Mais, comme je le lui avais confirmé, je savais
22 bien sûr que ça allait sortir.
- 23 40195 M^e WOLSON : Passons à l'onglet 6, je
24 vous prie.

1 40196 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
2 monsieur.

3 40197 M^e WOLSON : L'onglet 6 est en date du
4 12 octobre 2003. En haut de la page 2, vous posez une
5 question à M. Kaplan :

6 « J'ai eu l'impression que vous
7 prévoyiez écrire au sujet de
8 Karlheinz Schreiber et moi?
9 Réponse de W.K. : Cela fait
10 partie de l'histoire. »

11 40198 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Hmm.

12 40199 M^e WOLSON : Votre réponse :

13 « Cela ne fait absolument pas
14 partie de l'histoire. C'est une
15 toute autre histoire. »

16 40200 Et vous poursuivez en précisant que
17 vous avez fait l'objet d'une enquête, et vous ajoutez
18 ensuite ceci :

19 « Donc, si vous en parlez, ça
20 détournera l'attention du
21 véritable problème, ce qui fera
22 plaisir à Stevie Cameron et
23 m'affligera... » [Traduction du
24 texte lu]

25 40201 Vous dites ça n'est-ce pas?

- 1 40202 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Si
2 c'est là, je suppose que je l'ai dit. Mais je -- il
3 faudrait que je vois le contexte de toute la question
4 et de toute la réponse, monsieur.
- 5 40203 Mais je ne conteste pas ce que vous
6 avez dit.
- 7 40204 M^e WOLSON : Très bien. Si vous voulez
8 passer à l'onglet 2 --
- 9 40205 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Est-ce
10 que je peux revenir, monsieur le commissaire, à la
11 question qui a été posée par M^e Wolson?
- 12 40206 COMMISSAIRE OLIPHANT : Quel onglet?
- 13 40207 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Le même
14 onglet, monsieur.
- 15 « Question de Brian Mulroney :
16 J'ai eu l'impression que vous
17 aviez l'intention d'écrire au
18 sujet de Karlheinz Schreiber et
19 moi?
20 Réponse de W.K : Cela fait
21 partie de l'histoire. »
- 22 40208 Et je réponds :
23 « Cela ne fait absolument pas
24 partie de l'histoire. C'est une
25 toute autre histoire. N'oubliez

1 pas que je vous ai déjà dit
2 ceci, que je n'ai jamais fait
3 rien de mal ni collaboré avec
4 personne à aucun acte
5 répréhensible. Tout était
6 parfaitement légal et approprié.
7 N'oubliez pas que la GRC en a
8 fait un examen approfondi.
9 N'oubliez pas non plus qu'il y a
10 aussi des choses que ELG sait et
11 que j'ignore, et qu'il y a des
12 choses que je sais... »

13 [Traduction du texte lu]

14 40209 Et caetera. Et cela créera une
15 véritable diversion pour Stevie Cameron.

16 40210 Monsieur le commissaire, il s'agit là
17 d'un rappel direct du fait que M^{me} Cameron et M. Pelossi
18 ont été en mesure en 1995, le 29 septembre 1995, de
19 convaincre la GRC de communiquer au gouvernement de la
20 Suisse des faussetés à caractère diffamatoire à mon
21 sujet en se fondant sur des déclarations qui se sont
22 toutes révélées fausses -- qui se sont toutes révélées
23 fausses.

24 40211 Je craignais tout simplement, comme
25 je l'ai indiqué auparavant, et comme la plupart des

1 gens le feraient, qu'une tentative semblable à celle de
2 M^{me} Cameron et ses alliés dans les médias, *The Fifth*
3 *Estate*, etc., ... qu'ils utiliseraient cela pour
4 essayer de m'accabler, moi et ma famille, une fois de
5 plus.

6 40212 C'est tout.

7 40213 M^e WOLSON : La question est donc -- et
8 nous ne sommes pas ici, encore une fois, pour parler
9 d'Airbus, mais cela a joué un rôle dans votre état
10 d'esprit manifestement, parce que, comme vous vous
11 étiez brûlé les doigts une fois, vous étiez prudent
12 après, manifestement.

13 40214 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : En
14 effet.

15 40215 M^e WOLSON : Vous acceptez cette
16 affirmation?

17 40216 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

18 40217 Mais, monsieur le commissaire, pour
19 bien couvrir, encore une fois, tout le sujet, je
20 voudrais ajouter ceci : j'ai souvent lu des
21 déclarations provenant des autorités ici, à Ottawa,
22 selon lesquelles cette commission a été instituée parce
23 que, notamment, je l'ai moi-même demandée.

24 40218 Il s'agit là d'une déclaration
25 complètement fausse.

1 40219 Le 8 novembre, lorsque j'ai vu
2 s'annoncer la tempête, monsieur, et qu'on a exigé une
3 enquête, j'ai publié une déclaration dans laquelle je
4 disait : s'il doit y avoir une commission d'enquête --
5 il n'y avait plus de doute dans mon esprit que tel
6 allait être le cas -- elle doit remonter jusqu'en 1988
7 et commencer en 1988 avec l'affaire Airbus, et prendre
8 en compte toutes les activités de tous et chacun,
9 depuis les premiers ministres jusqu'aux lobbyistes et
10 aux journalistes, qui ont donné lieu à cette parodie,
11 et ensuite aller jusqu'au fond des choses.

12 40220 Dans ce cas, il aurait sûrement été
13 question, monsieur - il aurait sûrement été question de
14 la relation entre M. Schreiber et moi, mais cela aurait
15 été effectivement un chapitre relativement modeste dans
16 un gros livre, parce que nous serions allés
17 probablement au fond des choses.

18 40221 C'est ça en partie, vous me
19 permettez de dire, monsieur, qui a été le sujet du
20 quatrième article du Globe qui n'est jamais paru.

21 40222 C'était donc ce que je croyais et je
22 voulais tout simplement vous signaler que, à chaque
23 fois que cette affirmation est faite, à savoir que
24 Brian Mulroney a demandé la présente enquête, il s'agit
25 d'une affirmation inexacte. Je ne l'ai pas demandée,

1 monsieur. Je suis heureux d'être ici avec vous et
2 M^e Wolson -

3 40223 Heureux n'est pas le terme exact.

4 --- Laughter / Rires

5 40224 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Mettons
6 que je suis ici.

7 40225 Mais lorsqu'on m'a demandé, je
8 voulais que cette affaire soit vidée - une fois pour
9 toutes, et j'ai demandé expressément qu'on remonte à
10 1988 et au commencement, et que tous soient mis dans le
11 même sac - tous les premiers ministres, tous les
12 ministres de la Justice, tous ceux-là, y compris les
13 journalistes, ceux qui ont répandu de fausses
14 informations sous serment - les amener tous ici et
15 demander à M^e Wolson de les interroger tous, et non
16 seulement moi et M. Schreiber.

17 40226 M^e WOLSON : Vous savez, franchement,
18 je serais heureux de le faire, mais ce n'est pas notre
19 mandat.

20 40227 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je
21 comprends.

22 40228 M^e WOLSON : Notre mandat porte
23 expressément sur les tractations commerciales et
24 financières entre M. Schreiber et vous, et comme il n'y

1 a pas de tractations pour Airbus - c'est votre
2 témoignage -

3 40229 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

4 40230 M^e WOLSON : -- nous parlons donc de
5 l'argent que vous avez reçu de M. Schreiber.

6 40231 Je ne vous ai pas demandé, et je n'ai
7 pas l'intention de vous demander, si vous vouliez une
8 enquête, mais je voudrais que vous vous limitiez, si
9 vous le voulez bien, monsieur, aux questions dont nous
10 parlons, c'est-à-dire la question de l'affaire Bear
11 Head et des paiements en espèces en 1993 et 1994.

12 40232 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je suis
13 heureux de le faire, monsieur.

14 40233 M^e WOLSON : Bien.

15 40234 COMMISSAIRE OLIPHANT : Maître Wolson,
16 j'aimerais poser une question à M. Mulroney, si vous le
17 permettez, au sujet de la page à l'onglet 6.

18 40235 Monsieur Mulroney, je voudrais tout
19 simplement vous demander de préciser ceci, si vous le
20 pouvez,. Dans cette entrevue, à la première page de
21 l'entrevue - et vous l'avez lue - après avoir dit :
22 « J'ai eu l'impression que vous aviez l'intention
23 d'écrire au sujet de Karlheinz Schreiber et moi - »
24 [Traduction du texte lu]

1 40236 Est-ce que vous voyez ça en haut de
2 la page?

3 40237 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
4 monsieur.

5 40238 COMMISSAIRE OLIPHANT : Un peu plus
6 bas vous dites :

7 « Donc, si vous en parlez, ça
8 détournera l'attention du
9 véritable problème, ce qui fera
10 plaisir à Stevie Cameron et
11 m'affligera parce qu'il s'agit
12 d'une fausse accusation, parce
13 qu'il n'y a rien là, vous pouvez
14 en être sûr. » [Traduction du
15 texte lu]

16 40239 Une simple question : Lorsque vous
17 avez fait cette affirmation, parliez-vous de votre
18 relation avec M. Schreiber?

19 40240 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je
20 faisais allusion au fait que l'impression qui prévalait
21 à Toronto était que les paiements versés par
22 M. Schreiber pour ce contrat étaient liés d'une
23 certaine façon à Airbus.

24 40241 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.
25 C'est très bien, merci.

1 40242 M^e WOLSON : Bon alors, revenons à nos
2 moutons et peut-être que nous pourrions régler ça
3 rapidement.

4 40243 Si vous allez à l'onglet 2 - je vais
5 revenir à l'onglet 6, mais allons d'abord à l'onglet 2.

6 40244 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
7 monsieur.

8 40245 M^e WOLSON : M. Kaplan a témoigné -
9 nous sommes le 9 janvier 2002, onglet 2. Il a dit que
10 lorsqu'il a appelé pour la première fois M. Lavoie - et
11 vous pouvez être sûr qu'il a parlé à M. Lavoie le
12 4 janvier 2002. Si vous n'êtes pas sûr, il s'agit de
13 l'onglet 15, mais je pense que vous ne contesterez pas
14 la date où il a parlé à Lavoie.

15 40246 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Hmm.

16 40247 M^e WOLSON : Il indique ensuite à
17 l'onglet 2 que vous l'avez appelé et qu'il n'en pas été
18 surpris parce que vous l'avez appelé le 9 après sa
19 conversation avec Lavoie, et que vous avez soulevé
20 toute cette question de prendre de l'argent.

21 40248 Vous dites à la deuxième ligne de
22 l'onglet 2 :

23 « Autant que je puisse m'en
24 souvenir, de toute ma vie, je
25 n'ai jamais rien fait de mal, de

1 40259 M^e WOLSON : À la deuxième ligne :
2 « Autant que je puisse m'en
3 souvenir, de toute ma vie,... »
4 [Traduction du texte lu]
5 40260 -- c'est vous qui parlez maintenant :
6 « je n'ai jamais rien fait de
7 mal, de contraire à l'éthique ou
8 d'illégal. » [Traduction du
9 texte lu]
10 40261 Exact?
11 40262 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
12 c'est exact.
13 40263 M^e WOLSON : Et cela n'est pas en
14 contradiction avec ce que vous nous avez dit l'autre
15 jour au sujet de votre relation commerciale légale avec
16 Karlheinz Schreiber. Exact?
17 40264 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je vous
18 ai dit la vérité, c'est-à-dire que je n'ai jamais, à ma
19 connaissance, fait quelque chose de mal de toute ma
20 vie.
21 40265 M^e WOLSON : Non, je ne - je voudrais
22 que vous vous contentiez d'écouter mes questions -
23 40266 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je vous
24 écoute, monsieur.

- 1 40267 M^e WOLSON : Je reprends une
2 affirmation que vous avez faite l'autre jour. Vous avez
3 dit que votre relation avec M. Schreiber était une
4 relation légale - une relation commerciale légale.
- 5 40268 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
6 exact.
- 7 40269 M^e WOLSON : Très bien. Vous dites au
8 bas de la page :
- 9 « Je puis aussi vous dire que
10 j'ai déclaré chaque cent que
11 j'ai reçu et que j'ai payé tout
12 l'impôt sur le revenu qui était
13 exigible. » [Traduction du texte
14 lu]
- 15 40270 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
16 exact.
- 17 40271 M^e WOLSON : Vous avez indiqué dans
18 votre déclaration de revenus, pour trois ans, 37 500 \$
19 pour chacune de ces trois années.
- 20 40272 C'est exact?
- 21 40273 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : J'ai
22 renvoyé la question à mes conseillers fiscaux en 1999.
23 Ils ont résolu la question avec le gouvernement du
24 Canada et le gouvernement du Québec et, après leurs
25 discussions et leurs négociations, tout ce qu'ils m'ont

1 dit, c'est que la question avait été réglée et que
2 certaines sommes devaient être payées, et les chèques
3 ont été faits.

4 40274 Voilà tout ce que j'en sais.

5 40275 M^e WOLSON : Vous ne savez pas que vous
6 avez déclaré 37 500 \$ pour chacune de ces trois années?

7 40276 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : J'ai
8 déclaré les montants tels qu'ils étaient, monsieur.
9 J'ai déclaré ce que mes conseillers fiscaux m'ont
10 conseillé de déclarer, et les chèques ont été faits, et
11 c'est tout.

12 40277 M^e WOLSON : Mais je vous demande
13 seulement -

14 40278 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je n'ai
15 rien à voir là-dedans -

16 40279 M^e WOLSON : Je vous pose tout
17 simplement cette question : Avez-vous -

18 40280 Je suis désolé, M^e Pratte s'est levé.

19 40281 M^e PRATTE : Je suis désolé, je veux
20 seulement clarifier quelque chose, monsieur le
21 commissaire.

22 40282 Merci, maître Wolson.

23 40283 Les faits sont clairs, c'est-à-dire
24 que l'administration fiscale a été informée que les
25 paiements versés s'élevaient à 225 000 \$ au total. En

1 fin de compte, une entente a été conclue avec
2 l'administration fiscale qui a pris connaissance de ça,
3 de sorte qu'il y a eu une modification des déclarations
4 de revenus, avec des paiements de 37 000 \$ déclarés
5 pour ces années.

6 40284 Mais c'est l'entente qui a été
7 négociée. Comme l'a indiqué le témoin, il n'a eu rien à
8 voir là-dedans.

9 40285 Je voudrais tout simplement que tout
10 cela soit très clair. Lorsque M^e Wolson dit que les
11 montants déclarés s'élevaient à 37 500 \$, c'est
12 finalement ce qui figurait dans l'avis de cotisation.
13 Personne ne conteste cela. Je pense que nous avons tiré
14 cela au clair en nous entendant sur les faits l'autre
15 jour.

16 40286 COMMISSAIRE OLIPHANT : Il s'agit du
17 montant sur lequel de l'impôt a été payé.

18 40287 M^e PRATTE : C'est exact.

19 40288 COMMISSAIRE OLIPHANT : Pendant que
20 nous essayons de clarifier cela, permettez-moi de dire
21 exactement ce qu'il en est.

22 40289 Si M. Mulrone y avait gagné 75 000 \$
23 et l'avait déclaré en 1993, il aurait payé de l'impôt
24 probablement sur 75 000 \$.

25 40290 M^e PRATTE : Je le suppose.

- 1 40291 COMMISSAIRE OLIPHANT : Il a gagné
2 75 000 \$ ou il a déclaré qu'il a gagné 75 000 \$ en
3 1993, 1994, 1995 - peu importe les trois années -
- 4 40292 M^e PRATTE : Exact.
- 5 40293 COMMISSAIRE OLIPHANT : -- et il a
6 fini par faire une divulgation volontaire et n'a payé
7 de l'impôt que sur la moitié de ce qu'il aurait payé
8 s'il avait fait une déclaration dans l'année où il l'a
9 gagné?
- 10 40294 M^e PRATTE : Nous arrivons ici sur un
11 terrain très glissant à propos duquel j'ai présenté une
12 requête, monsieur, et je dis que, parce que les
13 administrations fiscales du Canada et du Québec, au
14 courant des montants - le total des montants -
- 15 40295 COMMISSAIRE OLIPHANT : Je ne conteste
16 pas ça.
- 17 40296 M^e PRATTE : -- ont suivi, comme je
18 pense que la preuve le montrera, une pratique qui était
19 alors courante dans la province de Québec, ne sachant
20 pas que M. Mulroney était la personne en question, et
21 l'ont appliquée, et tout simplement parce que les
22 années en question étaient, je pense, des années
23 qu'elles qualifient de « prescrites » -
- 24 40297 COMMISSAIRE OLIPHANT : Exact.

1 40298 M^e PRATTE : -- puis, en fin de compte,
2 on a conclu une entente selon laquelle les montants
3 versés l'ont été sur 37 500 \$.

4 40299 Je veux tout simplement dire
5 clairement ici que les administrations fiscales étaient
6 parfaitement au courant du montant total reçu par le
7 contribuable - et nous parlons de 225 parce que c'est
8 ce que le contribuable a dit - et les administrations
9 fiscales - en fait M. Mulroney ne savait pas, comme il
10 l'a indiqué, parce qu'il ne s'est pas du tout mêlé des
11 négociations - ont suivi la pratique qui était courante
12 dans la province de Québec pour tout le monde.

13 40300 Je veux tout simplement m'assurer
14 qu'il n'y a pas de sous-entendu ici que l'impôt n'a pas
15 été payé, comme l'exigeait la politique.

16 40301 COMMISSAIRE OLIPHANT : Je ne crois
17 pas qu'il y ait de sous-entendu dans la question que
18 M^e Wolson a posée.

19 40302 M^e PRATTE : Très bien alors. Je suis
20 peut-être très susceptible, pour les raisons dont nous
21 avons parlé avant, et s'il n'y a pas de sous-entendu,
22 je suppose qu'il ne peut y en avoir un maintenant.

23 40303 M^e WOLSON : Ma question - et je vais
24 aborder les questions fiscales avec une certaine
25 précision, et nous en parlerons en temps et lieu. Ma

1 question posée au témoin est la suivante : Saviez-vous
2 que, pour chacune des trois années, vous avez déclaré
3 37 500 \$?

4 40304 Voilà ma seule question.

5 40305 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non, je
6 savais tout simplement, puisque j'avais donné
7 l'information à - donné mes instructions aux
8 conseillers fiscaux, que la question était réglée, et
9 on m'a dit qu'elle avait été réglée à la satisfaction
10 des administrations fiscales du Canada et du
11 gouvernement du Québec, et que les montants - X, Y et
12 Z - devaient être payés, et c'est ce qui s'est produit.

13 40306 M^e WOLSON : Très bien. Donc, vous ne
14 saviez pas que la déclaration indiquait non pas
15 75 000 \$ par année, mais 37 500 \$.

16 40307 Vous ne saviez pas cela.

17 40308 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non, je
18 ne savais rien de tout cela.

19 40309 M^e WOLSON : Lorsque vous vous êtes
20 associé à votre cabinet d'avocats, Ogilvy Renault, vous
21 aviez un cabinet indépendant de services-conseils outre
22 votre pratique du droit.

23 40310 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
24 exact.

1 40311 M^e WOLSON : Si vous voulez aller à
2 l'onglet 3, s'il vous plaît, c'est-à-dire le
3 4 décembre 2002 -
4 40312 Y êtes-vous, monsieur?
5 40313 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
6 j'y suis.
7 40314 M^e WOLSON : Voulez-vous tourner la
8 page à la deuxième page, où on peut lire ce qui suit :
9 « Il m'a dit ceci... »
10 [Traduction du texte lu]
11 40315 -- c'est-à-dire que vous avez dit à
12 M. Kaplan ce qui suit :
13 « Quand il est entré chez
14 Ogilvy Renault, il a clairement
15 mentionné qu'il offrirait un
16 service indépendant d'expert-
17 conseil à l'international. Il a
18 eu une telle pratique. Les noms
19 de ses clients sont
20 confidentiels et ne sauraient
21 être divulgués sans leur
22 autorisation. » [Traduction du
23 texte lu]
24 40316 Tout cela est exact jusqu'à
25 maintenant?

1 40317 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
2 exact.

3 40318 M^e WOLSON : Et il s'agit ni plus ni
4 moins de ce que vous avez déjà dit dans votre
5 témoignage.

6 40319 Il s'agit d'une déclaration
7 véridique.

8 40320 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Il
9 s'agit d'une déclaration véridique.

10 40321 M^e WOLSON : Très bien. Et on lit :
11 « Si, et il a insisté sur le mot
12 si, un client le payait en
13 espèces... »

14 40322 Nous sommes maintenant à la page 3 :
15 « ... ce serait consigné dans
16 les livres de la société et tous
17 les impôts seraient acquittés,
18 tous les revenus seraient
19 déclarés. » [Traduction du texte
20 lu]

21 40323 Est-ce que cette transaction avec
22 M. Schreiber figure dans les livres de votre
23 entreprise, Cansult?

24 40324 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Il
25 s'est avéré que non, monsieur. Je croyais que c'était

1 le cas, à l'époque, et cet entretien, je crois, a eu
2 lieu environ dix ans plus tard, et il s'agit d'une
3 affirmation inexacte que j'ai faite par inadvertance.
4 Tout le reste dans les citations est rigoureusement
5 exact, mais pas ça.

6 40325 M^e WOLSON : Et Cansult est le nom de
7 votre entreprise.

8 40326 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
9 exact, oui, monsieur.

10 40327 M^e WOLSON : C-A-N-S-U-L-T ou quelque
11 chose comme cela?

12 40328 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
13 exact.

14 40329 M^e WOLSON : Quand avez-vous découvert
15 le compte Britan?

16 40330 Quand avez-vous appris l'existence
17 d'un tel compte?

18 40331 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je
19 pense, maître Wolson, que j'ai entendu parler pour la
20 première fois du compte Britan en 1999. Je pense que
21 c'est la vérité. Et j'en ai découvert l'existence, je
22 crois, parce qu'apparemment Philip Mathias, du National
23 Post, a écrit un article le matin où *The Fifth Estate*
24 allait être diffusé, lançant une accusation selon

1 laquelle Britan était Brian, et que j'aurais été payé à
2 même ce compte.

3 40332 Je n'en savais rien, mais je l'ai
4 effectivement découvert - j'ai bien vu que, ce même
5 jour, M. Edward Greenspan, l'avocat de M. Schreiber, a
6 écrit à *The Fifth Estate* et a dit - et je paraphrase :
7 Je crois savoir que vous allez dire publiquement à la
8 télévision ce soir dans une émission que Britan est
9 Brian. Si tel est le cas, et si vous le faites, vous
10 commettrez une grave erreur. Il s'agit d'un mensonge.
11 Vous feriez beaucoup de tort à M. Mulroney. M. Mulroney
12 n'a rien à voir avec Britan et je vous avise dès
13 maintenant, en tant qu'avocat de M. Schreiber, que ce
14 n'est pas le cas. Britan n'est pas Brian et il est faux
15 de le laisser entendre.

16 40333 M^e WOLSON : Quand avez-vous découvert,
17 cependant, que Britan voulait dire Brian -
18 Brian Mulroney?

19 40334 Savez-vous exactement quand vous avez
20 découvert cela?

21 40335 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je ne
22 pense pas que Britan ait jamais voulu dire Brian. Je
23 n'en savais absolument rien.

24 40336 M^e WOLSON : Donc, vous ne l'avez
25 jamais su. Vous saviez seulement ce que M. Greenspan

1 avait dit, vous ne vous étiez pas fait votre propre
2 idée à ce sujet.

3 40337 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Lorsque
4 des témoignages ont été présentés devant, maître,
5 M. Schreiber a comparu et a complètement réfuté ce que
6 son avocat avait écrit en 1999; il a comparu devant le
7 Comité parlementaire et devant vous, et il a dit
8 exactement le contraire, c'est-à-dire que Britan
9 voulait dire Brian.

10 40338 Mais, écoutez, personne ne sera
11 étonné que M. Schreiber ait donné un témoignage
12 différent et ait dit ce qui lui convenait, parce qu'à
13 ce moment-là, tout ce qu'il voulait, c'était éviter
14 l'extradition.

15 40339 M^e WOLSON : Mais, monsieur Mulroney,
16 je vous pose seulement une question bien précise, et je
17 vous demanderais de répondre seulement à ma question -

18 40340 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : J'ai
19 répondu à votre question.

20 40341 M^e WOLSON : Avez-vous déjà su que
21 Britan n'était pas Brian?

22 40342 L'avez-vous déjà su?

23 40343 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je
24 pense vous avoir dit que je ne l'ai jamais su.

25 40344 M^e WOLSON : Très bien, merci.

1 40345 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Et que
2 je ne le sais pas encore aujourd'hui.

3 40346 M^e WOLSON : Très bien.

4 40347 M. Kaplan a témoigné et a dit ce qui
5 suit, qui se trouve dans son livre à la page 161 :
6 « La campagne tenace de Mulroney
7 pour me persuader de ne pas
8 publier l'article sur les sommes
9 d'argent pour une raison
10 unique - protéger sa
11 réputation - a été brutale,
12 autoritaire et extrêmement
13 lassante. » [Traduction du texte
14 lu]

15 40348 Saviez-vous que M. Kaplan avait dit
16 ça?

17 40349 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Mon
18 Dieu, quelle âme sensible! Il n'a pas passé beaucoup de
19 temps à la Chambre des communes, je peux vous le dire,
20 ou ailleurs.

21 40350 Nous avons eu peu d'entretiens, comme
22 vous le savez, et je l'ai déjà dit, pour les raisons
23 que j'ai expliquées, j'ai essayé de le convaincre de ne
24 pas communiquer cette information. Mais je dois
25 répéter, maître Wolson, que lorsqu'il m'a posé

1 directement la question pour publication dans le Globe,
2 je lui ai dit la vérité. Je n'ai rien nié, je lui ai
3 dit la vérité.

4 40351 M^e WOLSON : Il a dit dans son
5 témoignage que vous l'avez appelé à quelques reprises,
6 et qu'il a pris des notes dans certains cas, et dans
7 d'autres pas, un mois ou à peu près avant l'affaire du
8 10 novembre, lorsqu'il a écrit à votre sujet dans le
9 Globe and Mail - que vous l'avez appelé, a-t-il dit,
10 dans le cadre d'une campagne implacable - et je ne vais
11 pas faire de comparaison avec la Chambre des communes,
12 j'ai vu ce qui se passe là. C'est plutôt théâtral.

13 40352 Ne mêlons pas la Chambre à cela, car
14 il s'agit d'un lieu réservé à certaines personnes.

15 40353 Dans cette salle, ici, je vous
16 demande : Avez-vous appelé M. Kaplan à quelques
17 reprises avant la date du 10 novembre, lorsque
18 l'article a paru dans le journal - l'avez-vous appelé
19 pour essayer de le convaincre de ne pas écrire au sujet
20 de la relation commerciale légale que vous aviez avec
21 M. Schreiber?

22 40354 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je ne
23 l'ai pas fait - je ne me rappelle pas l'avoir appelé
24 pour cette raison expresse. Comme vous pouvez le voir
25 dans les documents que vous avez déposés, la plupart

1 des entretiens sont rédigés, et nous étions en train de
2 le faire - il m'appelait de temps à autre. Lorsque j'en
3 avais l'occasion, je l'appelais. Divers sujets qui
4 l'intéressaient surgissaient au fil de nos entretiens -
5 à propos de son livre et des questions dont il voulait
6 parler, et celui-là en était manifestement un.

7 40355 Mais je crois pouvoir vous dire que
8 a) cette question de M. Kaplan n'a jamais été posée
9 dans ces circonstances, mais lorsqu'il m'a posé la
10 question - et je pense que c'était à Toronto. Je pense
11 que nous nous sommes finalement rencontrés en personne
12 à ce propos, et il m'a posé la question, et je lui ai
13 dit la vérité.

14 40356 M^e WOLSON : Je vais encore vous
15 demander si vous l'avez appelé à quelques reprises,
16 comme il l'a dit, en vue de le convaincre de ne pas
17 rendre public l'article qu'il allait publier au sujet
18 des paiements comptants que vous aviez reçus de
19 M. Schreiber?

20 40357 Avez-vous fait cela?

21 40358 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je
22 pense, monsieur, que la manière dont c'est présenté est
23 inexacte. Si vous m'aviez demandé si j'ai eu des
24 entretiens avec lui, je vous aurais répondu oui,
25 monsieur, je pense que c'est sûrement le cas, en

1 réponse à des appels ou à des courriels qu'il m'a
2 envoyés.

3 40359 Je le rappelais alors dans la soirée,
4 une seule fois, lorsque j'en avais le temps, je le
5 rappelais, et nous avons des entretiens assez francs,
6 effectivement.

7 40360 Je ne nie rien de tout cela.

8 40361 M^e WOLSON : Très bien. À la page 1821
9 de son témoignage, qui a été livré le 23 avril 2009 -

10 40362 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Est-ce
11 que j'ai ça, maître?

12 40363 M^e WOLSON : Peut-être que oui, peut-
13 être que non, mais permettez-moi de vous en lire quatre
14 lignes.

15 40364 Je lui ai dit à la ligne 16 de la
16 page 1821 :

17 « Et au sujet des appels
18 téléphoniques que vous avez
19 reçus de lui, pouvez-vous dire
20 au commissaire la nature de ces
21 appels de façon générale,
22 relativement à la publication de
23 cet article? » [Traduction du
24 texte lu]

25 40365 M. Kaplan répond alors :

1 « M. Mulroney ne voulait pas que
2 soit publié l'article sur les
3 paiements en espèces et m'a
4 encouragé à plusieurs reprises à
5 ne pas en parler. » [Traduction
6 du texte lu]

7 40366 S'agit-il d'une affirmation exacte de
8 la part de M. Kaplan dans son témoignage devant cette
9 commission d'enquête?

10 40367 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je ne
11 pense pas que cette affirmation soit inexacte,
12 monsieur -

13 40368 M^e WOLSON : Très bien, merci.

14 40369 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : -- dans
15 le contexte de ce que je vous ai dit exactement.

16 40370 M^e WOLSON : Très bien.

17 40371 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je ne
18 voudrais pas que lui ou moi donnions l'impression qu'il
19 m'a appelé expressément pour parler de ça, ou que j'ai
20 fait de même.

21 40372 Nous avons eu des entretiens de
22 nature générale. À chaque fois qu'il parlait - il
23 prenait note des questions qu'il voulait aborder dans
24 le cadre d'un entretien, il m'appelait et mon bureau
25 lui disait que je pourrais le rappeler le soir, ou que

1 j'étais en Amérique latine et que je serais de retour
2 la semaine suivante, ou peu importe, et nous avons un
3 entretien de nature assez générale. Il n'y a pas de
4 doute que cette question a été abordée dans ce
5 contexte, mais pas au-delà de ça.

6 40373 M^e WOLSON : Diriez-vous avec moi qu'en
7 2003, les choses s'étaient calmées un peu depuis le
8 temps de votre lettre rogatoire et de la poursuite qui
9 a suivi?

10 40374 Cette affirmation est-elle juste?

11 40375 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Les
12 choses étaient plus calmes, en effet, monsieur.

13 40376 M^e WOLSON : Je vous avais posé des
14 questions au sujet de votre témoignage au moment de
15 l'interrogatoire préalable sur la poursuite à Montréal
16 et je vous avais dit que si la nouvelle au sujet d'une
17 relation financière - une relation financière légale -
18 entre vous et Schreiber avait été mentionnée à
19 l'enquête, dans cette atmosphère empoisonnée, n'était-
20 ce pas ajouter de l'huile sur un feu brûlant?

21 40377 Cet énoncé est-il juste?

22 40378 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
23 vous avez dit ça, monsieur.

24 40379 M^e WOLSON : C'est juste?

- 1 40380 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : J'ai
2 indiqué, je pense, en réponse - a) Je conviens de ce
3 que vous avez dit, mais je pense, en réponse à cette
4 question particulière, que j'ai indiqué également, que
5 nous avons déjà offert au gouvernement du Canada
6 toute - que nous lui avons donné toute l'information -
- 7 40381 M^e WOLSON : Oui, nous avons entendu
8 ça.
- 9 40382 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : -- et
10 on nous a renvoyés.
- 11 40383 M^e WOLSON : D'accord. Permettez-moi
12 alors de vous poser une autre question. En 2003, le
13 climat étant de loin meilleur que ce qu'il était au
14 moment de la lettre rogatoire -
- 15 40384 Vous convenez de cela, n'est-ce pas?
- 16 40385 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je
17 pense qu'il est juste de dire ça.
- 18 40386 M^e WOLSON : Si l'on avait appris en
19 2003 que vous aviez reçu des paiements au comptant de
20 Karlheinz Schreiber - si l'affaire avait été dévoilée
21 en 2003 - vous auriez été encore plus inquiet, je
22 suppose.
- 23 40387 N'est-ce pas?
- 24 40388 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui, en
25 effet. Mais, à vrai dire, M. Lavoie, mon ami et

1 conseiller, avait raison. Dans la mesure où il
2 s'agissait d'une transaction de bonne foi, j'aurais
3 bien fait de suivre son conseil et de la rendre
4 publique moi-même.

5 40389 C'était une transaction de bonne foi.
6 Il n'y avait rien de mal à cela. C'était légal. C'était
7 dans les règles. J'ai travaillé pour ça, j'ai été payé
8 et j'ai déclaré ces revenus.

9 40390 En outre, il y a eu une déclaration
10 du commissaire de la GRC, à ce moment-là, disant que
11 j'étais - et je paraphrase - entièrement innocent de
12 l'une ou l'autre de ces accusations.

13 40391 M^e WOLSON : Et vous et moi pouvons
14 convenir qu'en rétrospective, tout est clair -

15 40392 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
16 c'est exact. C'est parfaitement exact.

17 40393 M^e WOLSON : -- et je n'en dirai pas
18 plus que ça, mais voulez-vous passer à l'onglet 16,
19 s'il vous plaît.

20 40394 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
21 monsieur.

22 40395 M^e WOLSON : L'onglet 16 concerne une
23 soirée - ou, du moins, une partie de cette soirée - que
24 M. Lavoie a passée avec M. Kaplan.

25 40396 Voulez-vous aller à la deuxième page.

- 1 40397 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
2 monsieur.
- 3 40398 M^e WOLSON : C'est M. Lavoie qui parle,
4 selon M. Kaplan, et il dit :
- 5 « Il m'a dit que Mulroney
6 craignait tellement que cette
7 information ne devienne publique
8 qu'il a été pris de panique et
9 c'est ce qui explique pourquoi
10 il l'a gardée secrète. »
- 11 [Traduction du texte lu]
- 12 40399 C'est juste?
- 13 40400 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je
14 suppose qu'il parle des premières années, à cette
15 époque-là. Je ne connais pas le contexte ici, monsieur.
- 16 40401 M^e WOLSON : Très bien. Or, il dit :
17 « Il m'a dit que Mulroney craignait tellement que cette
18 information ne devienne publique », et cette
19 information, c'était le fait d'avoir accepté de
20 l'argent comptant.
- 21 40402 En fait, vous pouvez revenir une page
22 en arrière - et je ne sais pas si je dois lire cela
23 officiellement, c'est là -
- 24 40403 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
25 le 8 mars 2006?

1 40404 M^e WOLSON : Le 8 mars 2006,
2 effectivement, monsieur.

3 40405 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

4 40406 M^e WOLSON : Et il dit :
5 « Toutefois, il m'a dit à la
6 fois au milieu du repas et à la
7 fin de la soirée qu'il
8 était... » [Traduction du texte
9 lu]

10 40407 C'est Lavoie qui parle maintenant -

11 40408 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

12 40409 M^e WOLSON : -- qu'il était troublé.
13 40410 Il utilise l'expression « en rogne »
14 [Traduction du texte lu] d'avoir appris ça au sujet de
15 l'argent comptant, mais qu'il ne le prenait pas
16 personnellement.

17 40411 Je ne veux pas savoir ce que vous en
18 pensez, mais à la page suivante :
19 « Il m'a dit que Mulroney
20 craignait tellement que cette
21 information ne devienne publique
22 qu'il a été pris de panique et
23 c'est ce qui explique pourquoi
24 il l'a gardée secrète... que
25 plus personne ne s'intéresserait

1 à cette question maintenant même
2 si la nouvelle devait être
3 rendue publique au sujet de la
4 déclaration volontaire. »

5 [Traduction du texte lu]

6 40412 Il parle donc manifestement de
7 l'argent, de l'argent comptant ici.

8 40413 Est-ce bien le cas, avez-vous été
9 pris de panique?

10 40414 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non,
11 bien sûr - je n'ai pas cédé à la panique. Je pense que
12 c'est probablement une expression malheureuse, mais
13 je - je n'ai sûrement pas cédé à la panique, mais comme
14 je vous l'ai expliqué, j'aurais assurément préféré que
15 cette question reste privée.

16 40415 Voyez-vous, il s'agissait d'une
17 affaire privée, dans le secteur privé, entre deux
18 personnes, après que j'eus quitté mes fonctions, et il
19 n'y avait pas un cent des fonds publics dans cette
20 affaire. Je voulais, comme vous l'auriez voulu sans
21 doute, monsieur, garder privée une transaction privée,
22 c'est tout.

23 40416 M^e WOLSON : Très bien.

- 1 40417 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Voilà
2 quelle était ma situation et mon état d'esprit à ce
3 moment-là.
- 4 40418 M^e WOLSON : Passons à l'onglet 5, si
5 vous le voulez bien.
- 6 40419 L'onglet 5 fait état d'une entrevue
7 avec vous le 5 octobre 2003.
- 8 40420 Voudriez-vous aller à la troisième
9 page, s'il vous plaît.
- 10 40421 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 11 40422 M^e WOLSON : Allez à la dernière
12 question de la page - je vais vous la lire.
- 13 40423 Êtes-vous à la page 3, où on lit :
14 « Q. Le rapport Mathias » [Traduction du texte lu]?
- 15 40424 Y êtes-vous?
- 16 40425 Il s'agit de la dernière question à
17 la troisième page.
- 18 40426 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 19 40427 M^e WOLSON : Très bien.
- 20 « Le rapport Mathias indique que
21 Karlheinz Schreiber vous a donné
22 de l'argent, ça n'est pas
23 diffamatoire, et il n'a rien à
24 craindre à ce sujet devant un

1 tribunal » [Traduction du texte
2 lu]
3 40428 Votre réponse - vous revenez à la
4 page précédente. Vous me suivez?
5 40429 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : La
6 réponse est -
7 40430 M^e WOLSON : Votre réponse est :
8 « Ce que Mathias semble savoir
9 est en majeure partie faux.
10 C'est une histoire beaucoup plus
11 vaste. L'argent est allé à
12 Britan. Cet argent n'était pas
13 pour moi. Je savais qui était
14 Britan. Vous en faites
15 maintenant une grosse histoire.
16 Pour l'instant, ça n'a rien à
17 voir avec mon rôle, mais je sais
18 que je n'étais pas Britan et je
19 sais qui était Britan. »
20 [Traduction du texte lu]
21 40431 C'est bien votre réponse?
22 40432 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY :
23 Absolument.
24 40433 M^e WOLSON : Qui était Britan?

- 1 40434 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY :
2 Britan - bien examinons ça en détail. « Ce que Mathias
3 semble savoir est en majeure partie faux. C'est ... »
4 [Traduction du texte lu]
- 5 40435 M^e WOLSON : Si vous voulez pour
6 l'instant vous arrêter là, ce que Mathias prétend,
7 c'est que vous avez reçu 300 000 \$ de Schreiber.
- 8 40436 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : D'un
9 compte de Britan.
- 10 40437 M^e WOLSON : Oui.
- 11 40438 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Et ce
12 que je savais alors, depuis 1999 - et ça se passe, je
13 pense, en 2003 - ce que je savais, c'était que la
14 lettre de M^e Greenspan à *The Fifth Estate* disait très
15 fermement et catégoriquement : Brian n'est pas Britan.
- 16 40439 Étant donné que personne n'avait
17 jamais prononcé le mot « Britan » devant moi, j'ai tout
18 simplement supposé que M^e Greenspan, qui suivait les
19 instructions de son client et qui a mis cela par écrit,
20 disait la vérité. Et je suis sûr qu'il le faisait, la
21 vérité telle qu'elle lui avait été présentée par
22 M. Schreiber.
- 23 40440 Voilà ce que je savais au sujet de
24 Britan. Je savais que ce n'était pas moi.
- 25 40441 M^e WOLSON : Qui c'était-il?

- 1 40442 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : On m'a
2 dit que Britan était tout simplement Breton,
3 B-R-E-T-O-N, et que l'affaire a été gardée en réserve
4 pour une personnalité importante à Breton, au Cap-
5 Breton.
- 6 40443 M^e WOLSON : Bon, alors --
- 7 40444 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Et dans
8 la mesure où --
- 9 40445 M^e WOLSON : Oui...?
- 10 40446 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Étant
11 donné que -- et on m'a indiqué de quelle personnalité
12 politique importante il pouvait s'agir. Mais, étant
13 donné qu'il y a eu autant de faussetés au sujet de
14 Britan et à mon sujet, je ne vais pas bafouer sa
15 réputation de la façon dont la mienne a été bafouée.
- 16 40447 M^e WOLSON : Très bien. Analysons ça
17 attentivement.
- 18 40448 La question qu'il vous pose est la
19 suivante :
- 20 « Le rapport Mathias indique que
21 Karlheinz Schreiber vous a donné
22 de l'argent... »
- 23 40449 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Hmm.
- 24 40450 M^e WOLSON :

1 40463 M^e WOLSON :

2 « C'est une affaire beaucoup

3 plus vaste. » [Traduction du

4 texte lu]

5 40464 Arrêtons-nous ici. Ce qu'il sait est

6 faux.

7 40465 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

8 40466 M^e WOLSON : Vous avez obtenu l'argent,

9 n'est-ce pas?

10 40467 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oh,

11 mais Mathias savait ça, en a parlé et a rédigé une

12 version préliminaire pour le National Post trois ou

13 quatre ans auparavant. Il n'y avait rien de nouveau là-

14 dedans.

15 40468 M^e WOLSON : Eh bien, c'est nouveau

16 parce que ça n'avait pas été publié et ça n'était pas

17 l'histoire qui circulait dans le public.

18 40469 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Elle

19 n'avait peut-être pas été publiée, mais elle était

20 plutôt largement connue dans certains cercles à

21 Toronto, oui.

22 40470 M^e WOLSON : Saviez-vous en passant

23 qu'en 2001, Mathias avait rédigé un article qui n'a pas

24 été publié?

1 40471 Saviez-vous que... qu'il y avait une
2 histoire qui circulait au sujet des paiements en
3 espèces que vous aviez reçus de Karlheinz Schreiber?
4 40472 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je
5 n'étais pas au courant à ce moment-là. Je l'ai appris
6 après. On me l'a dit après.
7 40473 M^e WOLSON : Après quand?
8 40474 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oh, je
9 suppose que c'est un an ou deux après.
10 40475 M^e WOLSON : Très bien, mais restons-en
11 à cette réponse.
12 « Ce que Mathias semble savoir
13 est en majeure partie faux. »
14 [Traduction du texte lu]
15 40476 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
16 40477 M^e WOLSON : Et ce qu'il sait, ce qu'il
17 a laissé entendre, c'est que vous avez reçu de l'argent
18 de Schreiber.
19 40478 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non.
20 40479 M^e WOLSON : C'est dans la question.
21 40480 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non.
22 Non, non. Ce qu'il laisse entendre -- Mathias savait ce
23 dont vous venez de parler trois ans auparavant.
24 40481 Ce que Mathias -- l'essentiel de
25 l'affirmation de Mathias, c'est que Britan était Brian,

1 selon ce que j'ai compris, comme j'ai compris
2 l'article.

3 40482 Je n'ai jamais lu l'article parce
4 qu'il n'a jamais été publié, mais Mathias était associé
5 à *The Fifth Estate*. Je pense qu'il y a travaillé
6 pendant un certain nombre d'années. Et Phil Mathias,
7 qui était un bon journaliste, a apparemment rédigé cet
8 article dont l'essentiel, l'essentiel était que cet
9 argent provenait de ce qui avait l'apparence d'un
10 compte secret appelé Britan, question qui a été
11 traitée, comme je l'ai expliqué, par M^e Greenspan.

12 40483 Ce devait être le point essentiel et
13 c'est effectivement devenu l'essentiel de l'une des
14 nombreuses émissions de *The Fifth Estate*.

15 40484 M^e WOLSON : Monsieur Mulroney,
16 l'essentiel de tout cela à mon avis, c'est que vous
17 avez obtenu de l'argent de Schreiber. Voilà le point
18 essentiel.

19 40485 Peu importe qu'il provienne de
20 Britan, Breton, Brian, peu importe de qui il vient,
21 l'essentiel et votre grande inquiétude, permettez-moi
22 de vous le dire, c'est que vous ne vouliez pas rendre
23 public le fait que vous avez reçu de l'argent de
24 Schreiber.

25 40486 N'est-ce pas exact?

1 40487 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Eh
2 bien, comment pouvez-vous dire ça, monsieur, étant
3 donné que cette entrevue semble avoir eu lieu le
4 5 octobre, le 5 octobre 2003, soit, autant que je me
5 rappelle, cinq jours avant que M. Kaplan ne publie son
6 histoire --

7 40488 M^e WOLSON : Non, il l'a publiée le
8 10 novembre.

9 40489 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Quinze
10 jours ou un mois et demi, peu importe.

11 40490 Et j'ai admis, certes, dans mon
12 entretien avec lui, que j'avais effectivement reçu
13 l'argent, et j'ai expliqué dans quelles circonstances.

14 40491 Je n'arrive pas à voir, monsieur --
15 peut-être que j'ai tort -- tout le mystère dans ça.
16 J'ai admis cela.

17 40492 Si vous lisez l'article de M. Kaplan,
18 vous verrez que j'ai reconnu ces faits. Je ne les ai
19 pas niés. Je n'ai jamais cherché à esquiver la
20 question. J'ai dit oui. Lorsqu'il m'a posé la question,
21 je lui ai donné la réponse.

22 40493 M^e WOLSON : Donc, la réponse qu'il y a
23 ici :

1 40503 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
2 monsieur.

3 40504 M^e WOLSON : Tournez la page, à la
4 deuxième page.

5 40505 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Hmm.

6 40506 M^e WOLSON : Ça commence par « Question
7 de Brian Mulroney ». [Traduction du texte lu]

8 40507 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Hmm.

9 40508 M^e WOLSON : Êtes-vous à cette page?

10 40509 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

11 40510 M^e WOLSON : Très bien. Examinons la
12 dernière question de la page :

13 « Question de W.K. : Et bien, il
14 y a deux éléments ici. »
15 [Traduction du texte lu]

16 40511 Me suivez-vous, monsieur?

17 40512 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

18 40513 M^e WOLSON :
19 « Le premier est qu'on dit que
20 Karlheinz Schreiber vous a versé
21 300 000 \$ à quatre occasions
22 différentes, et le deuxième
23 porte sur la transcription. »
24 [Traduction du texte lu]

1 40514 Il parle de la transcription de
2 l'interrogatoire préalable.

3 40515 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

4 40516 M^e WOLSON : Vous comprenez ça?

5 40517 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Hmm.

6 40518 M^e WOLSON :

7 « Vous ne parlez pas d'une
8 relation commerciale avec
9 Schreiber. » [Traduction du
10 texte lu]

11 40519 Votre réponse :

12 « Tout cela est faux.
13 L'interprétation qu'il en fait
14 peut lui donner cette
15 impression, mais la
16 transcription est correcte. »
17 [Traduction du texte lu]

18 40520 Vous parlez donc de la transcription
19 de l'interrogatoire préalable ici, n'est-ce pas?

20 40521 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

21 40522 M^e WOLSON : Vous dites ensuite :

22 « Au sujet de l'argent, je peux
23 vous dire qu'il y a assez
24 d'inexactitudes dans ce qui
25 vient d'être dit pour justifier

1 gouvernement avaient posées à M. Mulroney, il n'y en
2 avait aucune qui lui demandait s'il avait conclu une
3 transaction commerciale avec M. Mulroney.

4 40530 Il conclut ensuite -- j'ai examiné ça
5 sous toutes les coutures et j'ai conclu qu'il n'y avait
6 ni malhonnêteté ni parjure de quelque nature que ce
7 soit dans son témoignage.

8 40531 Voilà ce dont je me souviens à propos
9 de l'article.

10 40532 M^e WOLSON : En tout premier lieu,
11 monsieur Mulroney, M. Kaplan, dans l'onglet que nous
12 venons d'examiner, n'a pas allégué qu'il y avait eu une
13 transaction légale. Il n'a pas prétendu cela, ni
14 d'ailleurs ici, à l'onglet 6.

15 40533 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
16 exact, monsieur.

17 40534 M^e WOLSON : C'est la première chose.

18 40535 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je
19 reconnais ça.

20 40536 M^e WOLSON : Très bien.

21 40537 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Bien
22 sûr.

23 40538 M^e WOLSON : En deuxième lieu, je
24 voudrais que vous lisiez attentivement la question de
25 Kaplan :

1 « Eh bien, il y a deux éléments
2 ici. Le premier est qu'on dit
3 que Karlheinz Schreiber vous a
4 versé 300 000 \$ à quatre
5 occasions différentes, et le
6 deuxième porte sur la
7 transcription. Vous ne parlez
8 pas d'une relation commerciale
9 avec Schreiber. » [Traduction du
10 texte lu]

11 40539 Êtes-vous à cette question?

12 40540 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
13 monsieur.

14 40541 M^e WOLSON : Très bien. Vous commencez,
15 à la page suivante, par lui dire que « la transcription
16 est correcte » [Traduction du texte lu]. Je ne vais pas
17 vous poser de question à ce sujet maintenant.

18 40542 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
19 Hmm.

20 40543 M^e WOLSON : Je ne vais pas m'aventurer
21 plus loin pour l'instant.

22 40544 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Hmm.

23 40545 M^e WOLSON : Nous avons fait ça
24 auparavant. Nous n'avons pas à revenir là-dessus.

25 40546 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non.

1 40547 M^e WOLSON :

2 « Au sujet de l'argent, je peux

3 vous dire qu'il y a assez

4 d'inexactitudes dans ce qui

5 vient d'être dit pour justifier

6 une poursuite. » [Traduction du

7 texte lu]

8 40548 Et ensuite vous dites, ce dont nous

9 avons convenu :

10 « Je vous dirai ce que je vous

11 ai dit auparavant, tout ce que

12 j'ai fait est entièrement

13 honnête et dans les règles. »

14 [Traduction du texte lu]

15 40549 Exact?

16 40550 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY :

17 « Avant, pendant et après ma vie

18 politique. » [Traduction du

19 texte lu]

20 40551 Oui, monsieur.

21 40552 M^e WOLSON : Oui. Ce qui m'intéresse,

22 c'est l'argent.

23 40553 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Hmm.

1 40554 M^e WOLSON : Donc, il a dit
2 essentiellement qu'il s'agissait d'une relation
3 honnête, légale, et vous convenez qu'il vous a dit ça?
4 40555 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
5 40556 M^e WOLSON : Alors pourquoi alliez-vous
6 tenter une poursuite?
7 40557 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Eh
8 bien, pour la même raison que j'ai intenté une
9 poursuite lorsque M. Schreiber m'a poursuivi à Toronto
10 sur cette même question pour les fonds et a dit que le
11 montant était maintenant de 545 000 \$.
12 40558 M^e WOLSON : Non, il s'agit de
13 300 000 \$. Quel est donc l'objet de la poursuite?
14 40559 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
15 que -- le montant était inexact. Il a été renvoyé du
16 tribunal à Toronto et il a essayé encore à Montréal, et
17 il a dû retirer sa poursuite en ce qui concerne les
18 montants et les services rendus à Montréal. Il a perdu
19 dans les deux provinces.
20 40560 Tout ce que je dis -- ce que je
21 semble dire ici, parce que je n'ai pas tout le
22 contexte -- la question de Kaplan :
23 « Eh bien, il y a deux éléments
24 ici. Le premier est qu'on dit
25 que Karlheinz Schreiber vous a

- 1 40570 Et il n'était pas entendu à ce
2 moment-là, ce qui est paru par la suite dans le
3 journal, qu'il s'agissait d'un contrat entièrement
4 normal et dans les règles.
- 5 40571 COMMISSAIRE OLIPHANT : Monsieur
6 Mulroney...?
- 7 40572 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
8 monsieur.
- 9 40573 COMMISSAIRE OLIPHANT : M^e Wolson a
10 posé cette question précise environ six questions
11 auparavant, à savoir si l'inexactitude dont vous avez
12 parlé portait sur les 300 000 \$ et les quatre
13 paiements.
- 14 40574 S'agit-il de l'inexactitude à
15 laquelle vous faites allusion?
- 16 40575 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
17 la principale inexactitude.
- 18 40576 Mais vous voyez, votre Seigneurie, je
19 suis plutôt désavantagé parce que je n'ai pas tout le
20 contexte.
- 21 40577 Mais en ce qui concerne ça, oui.
- 22 40578 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.
- 23 40579 M^e WOLSON : Avec tout le respect que
24 je vous dois, vous n'avouez pas que vous avez reçu de
25 l'argent. Vous dites qu'il y a assez d'inexactitudes

1 dans l'allégation selon laquelle vous avez reçu
2 300 000 \$ pour que vous soyez disposé à tenter une
3 poursuite. Vous ne dites pas que vous avez reçu
4 l'argent.

5 40580 Vous n'avez pas dit : Vous savez,
6 monsieur Kaplan, j'ai reçu 225 000 \$, et non 300 000 \$.
7 Vous ne lui avez pas dit ça, n'est-ce pas?

8 40581 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Où
9 alors m'a-t-il entendu dire, lui avouer que j'avais été
10 effectivement payé, ce qu'il a publié dans le journal
11 le 10 novembre, comme vous le dites?

12 40582 M^e WOLSON : Il l'a écrit dans le
13 journal en se fondant sur le fait qu'il l'a entendu
14 dire de Mathias et que vous ne l'avez pas nié, mais
15 j'obtiendrai --

16 40583 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Êtes-
17 vous sûr de ça?

18 40584 M^e WOLSON : Eh bien, nous allons nous
19 rendre à cet article, et nous l'examinerons et le
20 décortiquerons --

21 40585 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
22 Oui, je vous en prie.

23 40586 M^e WOLSON : -- sous toutes les
24 coutures --

1 40587 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Dans
2 tous les sens.

3 40588 M^e WOLSON : -- comme vous voudrez.

4 40589 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Faisons
5 ça.

6 40590 COMMISSAIRE OLIPHANT : Un moment s'il
7 vous plaît, messieurs.

8 40591 Maître Pratte...?

9 40592 M^e PRATTE : Je veux tout simplement --
10 encore une fois, désolé de vous interrompre maître
11 Wolson, mais puisque nous parlons de ce que M. Kaplan a
12 dit ou ce dont il a témoigné lorsqu'il était ici, je me
13 rappelle très bien son témoignage, c'est-à-dire que
14 M. Mulroney n'a jamais nié devant lui -- et je pense
15 qu'il m'a dit cela explicitement quand je l'ai
16 interrogé -- qu'il existait une relation commerciale.

17 40593 Je suis donc légèrement perplexe
18 devant ces questions de M^e Wolson.

19 40594 M. Kaplan, dont ce sont les notes et
20 qui a témoigné devant vous, n'a jamais laissé entendre
21 que M. Mulroney, lorsqu'on lui a présenté ces
22 renseignements, ait tenté de les nier.

23 40595 Ce qu'il a dit, comme M^e Wolson l'a
24 fait ressortir, c'est que M. Mulroney a alors tenté de
25 le convaincre de ne pas les publier pour les raisons.

1 40596 Mais quant à l'existence de la
2 transaction, il a dit très clairement qu'elle n'a
3 jamais été niée par M. Mulroney, ni par quiconque en
4 son nom.

5 40597 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci.

6 40598 Maître Wolson...?

7 40599 M^e WOLSON : Bien, je suis à l'onglet 6
8 où on lit, au bas de la deuxième page :

9 « Eh bien, il y a deux éléments
10 ici. Le premier est qu'on dit
11 que Karlheinz Schreiber vous a
12 versé 300 000 \$ à quatre
13 occasions différentes, et le
14 deuxième porte sur la
15 transcription. » [Traduction du
16 texte lu]

17 40600 Vous lui répondez qu'il y a des
18 inexactitudes, assez pour justifier une poursuite. Vous
19 ne lui avez pas dit : Non, monsieur Kaplan, c'était
20 225 000 \$, et non 300 000 \$, et il ne s'agissait pas de
21 quatre occasions, mais de trois.

22 40601 M^e PRATTE : Monsieur le commissaire,
23 je me pose des questions ici.

24 40602 M. Kaplan était ici, et il a témoigné
25 pour la Commission. Nous essayons maintenant

1 d'interpréter les notes prises à ce moment-là. Nous
2 n'avons pas le contexte. Je veux bien croire qu'elles
3 ne sont pas inutiles pour autant, en faisant un effort
4 d'imagination, mais je vous soumetts respectueusement,
5 comme nous essayons d'interpréter ce que M. Kaplan a
6 dit, ou a pensé, ou a compris de M. Mulroney, qu'on
7 aurait dû lui demander à moment-là, s'il y avait un
8 problème : Est-ce que M. Mulroney -- avez-vous compris
9 qu'il essayait de nier l'existence d'une relation?

10 40603 M. Kaplan, lorsqu'il s'est présenté
11 ici, a dit très clairement que M. Mulroney n'avait
12 jamais essayé de nier qu'il y avait une relation
13 commerciale. Il contestait les montants. Et on n'a pas
14 demandé à M. Kaplan : Reportez-vous à ce jour-là; avez-
15 vous compris que M. Mulroney essayait de nier la
16 relation?

17 40604 Or, on demande maintenant au témoin
18 si, dans les faits, et c'est ce que la question donne à
19 entendre, il n'a pas essayé d'induire en erreur
20 M. Kaplan afin qu'il pense qu'il n'y avait pas de
21 relation commerciale.

22 40605 Nous ne pouvons pas déduire ça des
23 notes lorsque la personne qui a pris les notes dit le
24 contraire.

1 40606 COMMISSAIRE OLIPHANT :
2 Maître Wolson...?
3 40607 M^e WOLSON : Eh bien, vous savez,
4 M. Kaplan a été témoin ici. J'ai examiné tous ces
5 entretiens avec M. Kaplan. Je ne me rappelle pas une
6 seule question de M^e Pratte à M. Kaplan au sujet de
7 d'entretiens précis.
8 40608 Je lui demande ça parce que je pense
9 que je dois poser la question à M. Mulroney. Il a pris
10 part à l'entretien.
11 40609 Je parle de l'entretien que M. Kaplan
12 a mentionné et je lui pose des questions au sujet de
13 cet entretien. Si je ne faisais pas ça, je commettrais,
14 à mon avis, une erreur. J'ai l'obligation, en toute
15 justice envers ce témoin, de lui faire part des
16 commentaires que M. Kaplan a faits et de voir ce que le
17 témoin en pense. Et c'est ce que je fais.
18 40610 M^e PRATTE : Je ne conteste pas cela,
19 monsieur le commissaire, et je ne veux pas prolonger le
20 débat.
21 40611 Tout ce que je dis, c'est que, bien
22 sûr, il peut contre-interroger M. Mulroney ou lui poser
23 des questions pour voir ce dont il se souvient. Mais ne
24 perdons pas de vue d'où vient tout ça.

1 40612 Et lorsque l'auteur de ces notes a
2 dit explicitement que ça n'avait jamais été nié, c'est
3 tout ce que je veux signaler. De sorte qu'essayer de
4 déduire de ces notes quelque chose que l'auteur n'a
5 apparemment jamais voulu dire, parce qu'il l'a dit très
6 clairement, en réponse à l'une de mes questions.

7 40613 Mais au-delà de ça -- j'ai dit ce que
8 j'avais à dire. Je ne le répèterai pas. Au-delà de ça,
9 je ne m'oppose pas à ce que M^e Wolson pose des
10 questions au témoin compte tenu de tout le contexte.

11 40614 M^e WOLSON : Avez-vous demandé à
12 M. Kaplan ou avez-vous dit à M. Kaplan : Voyons,
13 Bill -- je suppose que vous l'appeliez Bill. Vous aviez
14 une relation avec lui.

15 40615 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Hmm.

16 40616 M^e WOLSON : Il vous a rencontré à de
17 maintes reprises. Est-ce que c'est exact, monsieur?

18 40617 Vous l'appeliez par son prénom?

19 40618 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
20 exact.

21 40619 M^e WOLSON : Très bien. Lui avez-vous
22 dit : Bill, tu sais, il ne s'agissait pas de 300 000 \$.
23 Il s'agissait de 225 000 \$, et en trois occasions.

24 40620 Lui avez-vous dit ça à ce moment-là,
25 le 12 octobre 2003, et le document que je vous lis?

1 40621 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je dois
2 lui avoir dit ça, monsieur, à un moment donné, parce
3 que c'est ça qu'il a écrit dans l'article.

4 40622 M^e WOLSON : D'accord. Vous n'avez pas
5 dit ça ici, cependant.

6 40623 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je ne
7 me souviens pas de ça.

8 40624 Je voudrais vous signaler, vous
9 savez, que nous sommes à la deuxième page ici --

10 40625 M^e WOLSON : Oui. Bien sûr.

11 40626 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : --
12 c'est qu'il y a deux éléments ici, Schreiber et la
13 transcription.

14 40627 Ce qui me préoccupait alors, comme je
15 vous l'ai expliqué -- revenez une page en arrière. Les
16 notes de Kaplan.

17 40628 À la première page de la rencontre,
18 le 12 octobre 2003, il dit :

19 « Le deuxième point qui
20 m'intéressait était tout ce qui
21 pouvait avoir un lien avec
22 Britan. » [Traduction du texte
23 lu]

24 40629 Il s'agissait là de l'un des volets
25 principaux de cet entretien et, comme j'ai essayé de

1 vous le dire, je n'avais aucune idée de qui était
2 Britan et j'étais d'avis que tout -- toutes les
3 questions qui portaient là-dessus étaient fausses. Mais
4 il est arrivé, autant que je me rappelle, avec l'idée
5 que la dénonciation de M^e Greenspan au sujet de la
6 véracité de cette affirmation était encore valable, et
7 je disais tout simplement que vous pouvez me poser
8 toutes les questions que vous voulez au sujet de
9 Britan. Je ne sais rien à propos de Britan. Rien.

10 40630 Tout ce que je peux vous dire, comme
11 je l'ai fait lorsqu'il m'a finalement posé la question
12 précise, c'est que je n'ai pas nié que j'avais été en
13 rapport avec lui. Je n'ai pas nié que le montant était
14 inférieur à 300 000 \$, que le travail avait été fait et
15 que l'impôt avait été payé sur ce montant.

16 40631 Je pense que si vous examinez bien
17 l'article, vous constaterez cela.

18 40632 M^e WOLSON : Votre réponse est donc
19 qu'il ne s'agissait pas des 300 000 \$ qui vous avaient
20 été versés par Schreiber. Il s'agissait de la source
21 des fonds, Britan, et non du paiement en argent.

22 40633 Est-ce là votre réponse?

23 40634 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY :
24 Écoutez, il me fait une affirmation provenant
25 directement d'une entrevue qu'il a eue avec

1 M. Schreiber. Il s'agit de Schreiber -- à ce moment-là,
2 avec ses deux arguments, qui essaie de me faire du
3 tort.

4 40635 Il laisse entendre que c'était
5 300 000 \$ et qu'il y avait quelque chose d'inexact dans
6 ma transcription. Nous avons entendu un témoignage à ce
7 propos.

8 40636 Les deux étaient faux. Ces deux
9 affirmations étaient fausses. C'est tout ce que je vous
10 dis.

11 40637 M^e WOLSON : Vous avez donc interprété
12 cette affirmation comme si elle portait davantage sur
13 la source que sur le fait qu'il y eu de l'argent versé?

14 40638 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Il ne
15 m'a pas demandé si on m'avait versé de l'argent. Il a
16 commencé par affirmer, comme il le dit :

17 « Question de W.K. : Eh bien, il
18 y a deux éléments ici. Le
19 premier est qu'on dit que
20 Karlheinz Schreiber vous a versé
21 300 000 \$ à quatre occasions
22 différentes, et le deuxième
23 porte sur la transcription. »

24 [Traduction du texte lu]

- 1 40639 Ces deux énoncés sont faux. C'est
2 tout ce que je voulais dire.
- 3 40640 M^e WOLSON : Pourriez-vous aller à
4 l'onglet 7, s'il vous plaît. Trois pages avant la fin,
5 vous verrez qu'il y a le chiffre 7 en haut.
- 6 40641 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
7 monsieur.
- 8 40642 M^e WOLSON : M. Kaplan vous dit :
9 « Je reconnais que ce qui s'est
10 passé entre vous et M. Schreiber
11 n'était pas illégal. »
12 [Traduction du texte lu]
- 13 40643 Voyez-vous ça au bas de la page 7?
- 14 40644 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 15 40645 Excusez-moi, permettez-moi seulement
16 de -- excusez-moi.
- 17 40646 M^e WOLSON : Il s'agit du
18 24 octobre 2003, onglet 7.
- 19 40647 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
20 monsieur.
- 21 40648 M^e WOLSON : Très bien. Et voyez-vous
22 la mention page 7 en haut?
- 23 40649 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je suis
24 à -- oui, page 7.
- 25 40650 M^e WOLSON : Très bien. Kaplan dit :

1 « Je reconnais que ce qui s'est
2 passé entre vous et M. Schreiber
3 n'était pas illégal. »
4 [Traduction du texte lu]
5 40651 Voyez-vous ça?
6 40652 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
7 40653 M^e WOLSON : Votre réponse :
8 « Quelqu'un vous a donné une
9 information fausse là-dessus. »
10 [Traduction du texte lu]
11 40654 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Hmm.
12 40655 M^e WOLSON : Quelle est l'information
13 fausse? Il prétend que vous avez été payé par
14 M. Schreiber et vous répondez :
15 « Quelqu'un vous a donné une
16 information fausse là-dessus. »
17 40656 Quelle est l'information fausse?
18 40657 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Ce
19 n'est pas ce qu'il allègue, monsieur. Il prétend que
20 j'ai reçu 300 000 \$ à quatre occasions différentes et
21 qu'il y a quelque chose d'inexact dans la
22 transcription, c'est-à-dire qu'il y a eu parjure.
23 40658 Voilà la suggestion insidieuse de
24 M. Schreiber qui, comme vous le savez, m'a envoyé en

1 2007 une lettre de chantage et d'extorsion dont j'ai
2 refusé de tenir compte.

3 40659 Il s'agit des premières rondes du
4 témoignage d'un maître chanteur, ce que vous savez,
5 parce que vous avez lu la lettre.

6 40660 M^e WOLSON : Vous laissez donc
7 entendre --

8 40661 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je dis
9 tout simplement :

10 « Quelqu'un vous a donné une
11 information fausse là-dessus. »

12 [Traduction du texte lu]

13 40662 M^e WOLSON : Et ça n'a rien à voir avec
14 la relation légitime, légale, commerciale.

15 40663 N'est-ce pas ce sur quoi M. Kaplan
16 essayait de vous interroger : à savoir si vous aviez eu
17 une relation légitime, légale? Ne s'agit-il pas de
18 l'essence même de ces entretiens?

19 40664 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non, ce
20 n'est pas toute l'histoire. Il devait savoir que j'ai
21 eu une relation légitime, légale. C'est ce qu'il a
22 écrit. Il avait toutes les raisons de le croire.

23 40665 Il n'y avait aucune preuve de quelque
24 nature que ce soit -- de quelque nature que ce soit --
25 que j'avais fait quoi que ce soit de mal dans ma vie.

1 40666 Monsieur le commissaire, le
2 1^{er} juillet, notre pays aura 142 ans. Nous avons eu
3 22 premiers ministres. J'ai fait l'objet d'enquêtes de
4 façon plus approfondie et à un coût plus élevé que les
5 21 autres premiers ministres pris ensemble. Et
6 pourtant, en 2003, la GRC m'a écrit pour me dire qu'en
7 dépit de ça -- la GRC m'a écrit pour me dire qu'après
8 avoir examiné attentivement ce dossier à l'échelle
9 nationale et canadienne, de même qu'à l'échelle
10 internationale, nous avons tout examiné. Il n'y a
11 aucune preuve que ce soit d'une malversation de votre
12 part, de sorte qu'aucune accusation ne sera portée.

13 40667 Voilà donc le contexte, monsieur,
14 dans lequel je réponds à ça.

15 40668 Comment donc, si ce que je vous ai
16 dit est vrai, en sommes-nous arrivés ici, monsieur le
17 commissaire?

18 40669 Nous en sommes arrivés ici en raison
19 d'un faux affidavit déposé le 7 novembre, dont vous
20 êtes au courant. Vous avez établi, monsieur, que tous
21 les alinéas, ou presque tous, de l'affidavit sont faux.
22 Et il a lancé mon nom et celui du premier ministre
23 Harper pour semer la panique au sein du gouvernement et
24 au Parlement, ce qui a amené ce Comité d'éthique à
25 siéger et explique notre présence ici.

1 40670 Mais si on l'examine attentivement,
2 ce que vous êtes en train de faire, ce qui était dans
3 l'article de M. Kaplan le 10 novembre est
4 essentiellement ce qui est confirmé ici aujourd'hui.

5 40671 M^e WOLSON : Permettez-moi donc de vous
6 poser cette question. Vous avez dit dans la présente
7 enquête que, lorsque vous avez quitté vos fonctions,
8 vous aviez suffisamment de moyens pour vous occuper de
9 votre famille et vous occuper de vos affaires, pour
10 ainsi dire. Est-ce exact?

11 40672 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : J'étais
12 convaincu de ma capacité de le faire.

13 40673 M^e WOLSON : Ce que M. Kaplan nous a
14 dit -- il l'a dit aussi dans son livre, et c'est à la
15 page 1845 de la transcription, ligne 10.

16 40674 Je vais vous le lire. Il s'agit de
17 quatre lignes seulement :

18 « "Je peux vous dire", m'a dit
19 M. Mulroney le 4 juin 1998, "que
20 lorsque j'ai commencé, j'avais
21 un sérieux besoin d'argent" ».

22 40675 Est-ce bien ce qu'il vous a dit?

23 40676 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Ce
24 qu'il a pu déduire de ma réponse, c'est que je n'avais
25 sûrement pas beaucoup de liquidités. J'avais ces -- ces

1 perspectives intéressantes, qui se sont révélées encore
2 meilleures que tout ce que je pouvais espérer, ces
3 conseils d'administration de sociétés internationales
4 au sein desquels j'allais être invité à siéger, le
5 Washington Speakers Bureau, qui était extraordinaire.

6 40677 Mais pour ce qui est d'avoir beaucoup
7 d'argent comptant, non.

8 40678 Ce que j'essayais de lui dire, et
9 c'est également ce que j'essaie de vous dire, monsieur,
10 c'est que j'avais beaucoup moins d'argent quand j'ai
11 quitté mes fonctions que lorsque j'y suis arrivé. C'est
12 tout ce que j'ai voulu dire.

13 40679 Et pour ce qui est du montant
14 d'argent me permettant de me dépanner, je n'étais pas
15 inquiet parce que j'avais un bon crédit bancaire et que
16 j'étais associé principal dans un grand cabinet
17 d'avocats. J'avais conclu ces autres affaires et je
18 pouvais voir que, dans peu de temps, j'allais être en
19 mesure de m'acquitter de toutes mes responsabilités, y
20 compris celles qui concernaient ma famille et ma
21 défunte mère, etc.

22 40680 M^e WOLSON : L'affirmation est-elle
23 exacte, c'est-à-dire que vous lui avez dit à la date en
24 question que vous aviez vraiment besoin d'argent
25 lorsque vous avez quitté vos fonctions?

1 40681 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je
2 doute fort que j'aie dit cela.

3 40682 M^e WOLSON : Très bien.

4 40683 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Bien
5 sûr, je respecte l'intégrité de M. Kaplan, mais je ne
6 suis pas d'accord avec lui là-dessus, parce qu'il n'y
7 avait pas -- il s'agissait certes d'une description
8 inexacte de ma situation.

9 40684 M^e WOLSON : Très bien alors. Je vais
10 vous demander d'aller à la page 1838 du témoignage de
11 M. Kaplan, lorsqu'il parle de sa rencontre avec vous la
12 veille de la publication de l'article, soit le
13 9 novembre. L'article a été publié le 10 novembre.

14 40685 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Est-ce
15 que je peux voir ce témoignage je vous prie?

16 40686 M^e WOLSON : Juste pour nous assurer
17 que nous l'avons bien, c'est le 23 avril 2009, à la
18 page 1838.

19 40687 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY :
20 Page 1838, oui.

21 40688 M^e WOLSON : Juste pour mettre les
22 choses en contexte, à la ligne 15, vous alliez
23 rencontrer M. Kaplan et ce dernier vous aurait demandé,
24 selon son témoignage -- pardon, vous lui avez demandé

1 d'apporter une copie de l'article qu'il allait publier
2 le lendemain, une ébauche de cet article.

3 40689 Est-ce exact?

4 40690 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je ne
5 me souviens pas de ça.

6 40691 M^e WOLSON : d'accord. Vous ne
7 contestez pas ça?

8 40692 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Eh
9 bien, il serait inhabituel pour moi de demander à
10 quelqu'un d'apporter une ébauche quelle qu'elle soit,
11 très franchement.

12 40693 M^e WOLSON : D'accord.

13 40694 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je n'ai
14 jamais vu -- je ne crois pas avoir vu -- même lorsqu'il
15 était en train d'écrire le premier livre, je ne pense
16 pas que je -- je ne pense pas que j'aie demandé à voir
17 une ébauche de quoi que ce soit qu'il préparait.

18 40695 M^e WOLSON : Donc, pour autant que vous
19 vous rappelez, compte tenu de votre habitude en
20 général, vous n'auriez pas fait cela.

21 40696 Est-ce là ce que vous dites?

22 40697 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je ne
23 pense pas que j'aurais fait cela.

24 40698 M^e WOLSON : D'accord. Allons
25 maintenant à son témoignage, à la ligne 22.

1 « Finalement, il y a eu notre
2 conversation du dimanche
3 9 novembre 2003, qui a eu lieu
4 tôt le matin. J'étais
5 complètement épuisé. Je
6 m'occupais de la préparation de
7 la série d'articles pour qu'ils
8 soient prêts à être publiés,
9 tout en travaillant le jour.
10 J'étais également épuisé par ses
11 démarches afin d'empêcher la
12 publication, dans le Globe and
13 Mail, du dernier article d'une
14 série de trois. » [Traduction du
15 texte lu]

16 40699 Puis :

17 « Le but de cette
18 conversation... »

19 40700 Je me reporte à la ligne 14,

20 page 1839 :

21 « Le but de cette conversation
22 était, pour lui, de discuter de
23 mes préoccupations au sujet du
24 faux témoignage qu'il avait
25 livré lors de l'interrogatoire

1 M^e WOLSON : Très bien. »
2 [Traduction du texte lu]
3 40703 Il poursuit :
4 « Je le connaissais depuis
5 plusieurs années... »
6 40704 Donc, il dit qu'il vous connaît.
7 40705 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Hmm.
8 40706 M^e WOLSON :
9 « ... nous avons eu
10 d'innombrables conversations qui
11 s'étaient poursuivies durant de
12 longues heures.... » [Traduction
13 du texte lu]
14 « Le but de cette
15 conversation... »
16 40707 Il dit qu'il vous appartenait de
17 réagir à ses (celles de Kaplan) :
18 « ... préoccupations au sujet du
19 faux témoignage... »
20 40708 Et ensuite à la page 1841, ligne 6 :
21 « À un certain moment durant
22 notre conversation, peu après
23 avoir commencé, M. Mulroney m'a
24 dit qu'il ne s'agissait pas
25 d'une entrevue. Je le

1 connaissais depuis plusieurs
2 années, nous avons eu
3 d'innombrables conversations qui
4 s'étaient poursuivies durant de
5 longues heures, et c'était la
6 première fois qu'il disait cela.
7 J'aurais dû rectifier la
8 situation, lui dire qu'il
9 s'agissait bien d'une entrevue
10 et que si nous poursuivions, je
11 pourrais et je n'hésiterais pas
12 à citer ses paroles. Nous avons
13 passé en revue la transcription.
14 La conversation était teintée
15 d'émotion et, à ce moment, les
16 enjeux semblaient réellement
17 énormes. Nous croyions tous les
18 deux, à tort en fin de compte,
19 que les Canadiens
20 remarqueraient -- et porteraient
21 attention. » [Traduction du
22 texte lu]

23 40709 À la page 1842, ligne 16, il
24 poursuit :

1 « Il a parlé d'honneur. J'ai
2 fait remarquer qu'il n'était pas
3 la seule personne à avoir de
4 l'honneur. Je m'étais assis dans
5 sa maison et il m'avait dit
6 qu'il connaissait à peine
7 M. Schreiber -- et ce n'était
8 pas vrai. Il a répondu : "Je
9 regrette tout inconvénient que
10 j'ai pu causer." » [Traduction
11 du texte lu]

12 40710 Avez-vous dit ça?

13 40711 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je ne
14 me souviens aucunement de ça, mais est-ce que je puis
15 faire un commentaire ou allez-vous poser une question
16 sur des points précis?

17 40712 M^e WOLSON : J'allais vous poser
18 beaucoup de questions à ce sujet, mais permettez-moi de
19 vous poser celle-ci : Avez-vous dit
20 « "Je regrette tout inconvénient
21 que j'ai pu vous causer." »?

22 40713 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY :
23 Écoutez, tout ce dont je me souviens -- tout ce dont
24 j'arrive à me souvenir, c'est que vous semblez vous

1 attarder à l'entretien dans ma transcription. C'est ce
2 que vous visez, semble-t-il.

3 40714 Est-ce que j'ai raison?

4 40715 M^e WOLSON : C'est ce qu'il semble
5 dire.

6 40716 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

7 40717 M^e WOLSON : Avez-vous dit :
8 « "Je regrette tout inconvénient
9 que j'ai pu vous causer." »?

10 40718 Avez-vous dit ça?

11 40719 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY :
12 Permettez-moi -- permettez-moi de répondre à la
13 question.

14 40720 M^e WOLSON : Bien sûr.

15 40721 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY :
16 M. Kaplan a clairement examiné, comme je le dis, la
17 transcription sous toutes les coutures. Quelques jours
18 plus tard, dans son article final, après avoir tout
19 analysé, il a écrit ce que je vous ai dit en le
20 paraphrasant.

21 40722 J'ai examiné la transcription. Il a
22 posé des centaines de questions et pas une seule ne
23 portait sur cette question fondamentale. Par
24 conséquent, je conclus que M. Mulroney n'a pas commis

1 de parjure de quelque nature que ce soit. Voilà ce
2 qu'il a écrit.

3 40723 Et s'il parle d'entretiens émotifs
4 survenus auparavant, vous feriez mieux de le croire. Je
5 lui disais que si quelqu'un l'avait convaincu que j'ai
6 trompé qui que ce soit devant ce tribunal, on l'avait
7 bien eu. Prenons la transcription ligne par ligne,
8 question par question, ainsi que nous l'avons fait vous
9 et moi, monsieur.

10 40724 Le contexte est essentiel dans tout
11 ça et je pense que j'ai été en mesure d'établir
12 manifestement à sa satisfaction que, lorsque les choses
13 sont placées dans le bon contexte, nonobstant le
14 caractère complètement décousu de l'interrogatoire
15 préalable, j'ai été en mesure de démontrer à sa
16 satisfaction qu'il n'y avait rien de faux.

17 40725 C'est pourquoi il a conclu dans son
18 article qu'il n'y avait absolument pas eu de parjure.
19 Voilà ce dont je me souviens.

20 40726 M^e WOLSON : D'accord. Mais je veux
21 vous ramener à cet entretien. Lui avez-vous dit :

22 « "Je regrette tout inconvénient
23 que j'ai pu causer." »?

24 40727 C'est à la page 1842, ligne 23.

1 40728 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je ne
2 me souviens absolument pas de ça.

3 40729 M^e WOLSON : Vous ne le niez pas.

4 40730 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Ce dont
5 je me souviens, c'est le -- laissez-moi vous dire, il y
6 a une autre chose, monsieur le commissaire.

7 40731 Il parle au début du stress qu'il a
8 éprouvé pour terminer la préparation des trois
9 articles, vous savez, pour publication, ce que je peux
10 comprendre.

11 40732 Il ne vous a rien dit de très
12 important. Il y avait quatre articles et je comptais
13 beaucoup sur le quatrième, et c'est pourquoi j'ai
14 collaboré avec lui pour les autres.

15 40733 Il ne parle pas du quatrième article.
16 Il ne vous dit pas pourquoi ce quatrième article n'a
17 pas paru. C'est celui-là qui m'intéressait beaucoup.

18 40734 Je suppose donc que si une telle idée
19 avait été exprimée, j'aurais pensé qu'il aurait -- il
20 est un ardent partisan de la divulgation volontaire
21 d'information. J'aurais pensé qu'il aurait eu la
22 décence d'accepter une rencontre avant la publication.
23 Oh! en passant, je vous ai dit qu'il devait y avoir
24 quatre articles. Je sais que nous avons recueilli
25 beaucoup d'information pour le quatrième article, mais

1 en passant, Brian, nous avons décidé de ne pas publier
2 le quatrième. Nous allons vous laisser tomber au sujet
3 de celui-là.

4 40735 Il ne m'a jamais fait une telle
5 observation.

6 40736 S'il y a donc quelqu'un qui devais
7 s'excuser des ennuis causés, je pense que ç'aurait dû
8 plutôt être lui. Mais il ne m'a jamais dit ça.

9 40737 M^e WOLSON : Vous voyez,
10 monsieur Mulroney, je peux vous dire que je ne savais
11 rien au sujet d'un quatrième article, mais --

12 40738 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

13 40739 M^e WOLSON : -- mais je n'ai entendu
14 personne d'autre dans cette salle, qui aurait été au
15 courant de l'existence d'un quatrième article, lui
16 poser de questions. Je peux donc vous dire qu'à ma
17 connaissance, il y en avait trois.

18 40740 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Maître
19 Wolson, est-ce que je peux tout simplement poser une
20 question?

21 40741 M^e WOLSON : Oui...?

22 40742 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY :
23 Pourquoi ne l'a-t-il pas communiqué volontairement au
24 commissaire? Il est un ardent défenseur du principe de

1 la communication volontaire d'information dans le cas
2 des questions qui ne sont pas posées.

3 40743 M^e WOLSON : Eh bien, vous êtes très --

4 40744 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY :

5 Pourquoi ne l'a-t-il pas fait volontairement?

6 40745 M^e WOLSON : Vous êtes très bien

7 représenté et je n'ai pas entendu aucune de ces

8 questions.

9 40746 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

10 40747 M^e WOLSON : Je reviens donc à ma

11 question à la page 1842, ligne 16. Avez-vous dit :

12 « "Je regrette tout inconvénient

13 que j'ai pu causer." »?

14 40748 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je n'ai

15 pas -- je vous l'ai dit. Je ne me souviens absolument

16 pas de ça.

17 40749 M^e WOLSON : D'accord. Vous le niez?

18 40750 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY :

19 Excusez-moi, maître.

20 40751 COMMISSAIRE OLIPHANT : Vous répondez

21 que vous ne vous rappelez pas?

22 40752 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY :

23 Effectivement, je ne me rappelle rien de tout ça.

24 40753 M^e WOLSON : Vous ne le niez pas? S'il

25 l'a noté, vous ne le contestez pas, ou le faites-vous?

1 40754 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je dis
2 tout simplement que je ne m'en souviens pas.
3 40755 M^e WOLSON : D'accord.
4 40756 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Pas du
5 tout.
6 40757 M^e WOLSON : Ligne 1, page 1843 :
7 « Je n'en croyais pas mes
8 oreilles. »
9 « J'avais confiance en
10 Brian Mulroney. Il m'avait
11 regardé droit dans les yeux. Il
12 m'avait raconté la même histoire
13 que celle qu'il avait racontée
14 aux Canadiens -- la même fausse
15 histoire selon laquelle il
16 n'entretenait qu'une relation
17 "marginale" avec Karl Schreiber.
18 Il regrettait les inconvénients
19 causés? »
20 « En élevant la voix pour la
21 première fois durant une
22 discussion avec lui, je lui ai
23 dit que ce n'était pas
24 suffisant. Puis il a dit : "je
25 suis désolé". Il a appelé chez

1 40766 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Bien
2 sûr que non.

3 40767 M^e WOLSON : D'accord.
4 « Il a appelé chez moi plus tard
5 ce soir-là, mais je n'ai pas
6 répondu. »

7 40768 Avez-vous appelé plus tard ce
8 soir-là?

9 40769 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je ne
10 me souviens pas de ça, mais j'en doute.

11 40770 M^e WOLSON : D'accord.

12 40771 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je ne
13 dis pas que ça n'est pas arrivé. Nous avons parlé
14 fréquemment.

15 40772 Mais il s'agit -- il s'agit
16 apparemment -- le contexte de tout ça, c'est la
17 relation avec M. Schreiber que j'ai eue dans un
18 contexte décrit comme marginal?

19 40773 C'est là que tout commence?

20 40774 M^e WOLSON : Effectivement.

21 40775 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Un cœur
22 brisé, n'est-ce pas?

23 40776 Bien, je vous ai décrit cette réalité
24 et j'ai expliqué à ce tribunal que j'avais -- pour
25 mettre les choses en contexte, que j'avais et que j'ai

1 une relation intime avec ma famille, ma femme et mes
2 enfants. J'ai une relation très étroite avec des amis
3 de Baie-Comeau, de St. FX, d'Ottawa et d'ailleurs. Et
4 mes conseillers, comme Derek Burney et Bernard Roy,
5 j'avais une relation très étroite avec eux. J'avais une
6 relation étroite avec mon caucus au Cabinet, et avec
7 beaucoup d'autres personnes.

8 40777 Et j'ai eu ce qui a été, par
9 nécessité, ni plus ni moins qu'une relation marginale
10 avec beaucoup, beaucoup d'autres.

11 40778 Ce n'est pas un terme de dérision. Ce
12 n'est pas un terme -- ce n'est pas péjoratif. Il s'agit
13 tout simplement d'un fait, à savoir qu'en ce qui
14 concerne M. Schreiber comme beaucoup d'autres, ma
15 relation avec lui a été essentiellement marginale.

16 40779 COMMISSAIRE OLIPHANT : Monsieur
17 Mulroney, vous vous rappellerez sans doute que nous
18 avons parlé de ça auparavant.

19 40780 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
20 Oui.

21 40781 COMMISSAIRE OLIPHANT : Je vous ai
22 demandé si vous parliez en termes relatifs quand vous
23 utilisez le mot « marginale ».

24 40782 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
25 monsieur.

1 40783 COMMISSAIRE OLIPHANT : Et cela a été
2 clarifié alors.

3 40784 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
4 bien sûr.

5 40785 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.
6 Vous avez fait valoir votre point de vue alors.

7 40786 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

8 40787 COMMISSAIRE OLIPHANT : Et ce n'est
9 pas nécessaire de le faire de nouveau. D'accord?

10 40788 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui. De
11 toute évidence, j'accepte ça, monsieur. Je voulais tout
12 simplement signaler à M^e Wolson que j'avais
13 effectivement apporté cette précision que vous avez
14 mentionnée plus tôt.

15 40789 M^e WOLSON : En fait, à ce propos -- et
16 je vais tout simplement vous demander d'éclaircir deux
17 autres points, et nous pourrons prendre ensuite une
18 petite pause.

19 40790 À la page 1971 de la transcription,
20 maître Pratte lui demande à la ligne 13 :

21 « M^e PRATTE : D'accord. Donc, ce
22 qui dans votre esprit ne peut
23 pas la rendre marginale est le
24 fait qu'il ait eu une relation
25 commerciale après avoir quitté

1 ses fonctions? » [Traduction du
2 texte lu]

3 40791 Et voici ce que M. Kaplan répond, et
4 j'aimerais savoir ce que vous en pensez :

5 « M. KAPLAN : Ce qui ne peut pas
6 la rendre marginale est qu'un
7 ancien premier ministre du
8 Canada rencontre quelqu'un avec
9 qui il a traité dans l'exercice
10 de ses fonctions, un mois après
11 la fin de son mandat de premier
12 ministre et pendant qu'il était
13 toujours député, rencontre cette
14 personne dans un motel, accepte
15 100 000 \$ en espèces, accepte un
16 autre 100 000 \$ en espèces lors
17 d'une réunion ultérieure à
18 l'hôtel Reine Elizabeth, accepte
19 un troisième versement en
20 espèces à New York, ne déclare
21 pas ce revenu dans l'année où il
22 est reçu, comme l'exige l'ARC,
23 taise cela aux Canadiens, envoie
24 ses avocats et porte-parole pour
25 nous convaincre tous, moi

1 compris, qu'il n'avait rien à
2 voir avec Schreiber, et ne donne
3 aucune explication réelle de ce
4 à quoi devait servir cet argent
5 et quels services il
6 rémunérerait. » [Traduction du
7 texte lu]

8 40792 Qu'en dites-vous?

9 40793 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je dis
10 que certains renseignements sont erronés. Sans aucun
11 doute, certains sont exacts, mais je crois que c'est
12 fondé sur le -- et cela concerne, tout compte fait, la
13 transcription.

14 40794 M. Kaplan conteste le fait que je --
15 il rejette le point de vue que la majorité des avocats
16 et juristes au Canada accepteraient, à savoir qu'il
17 revient au témoin de répondre aux questions posées par
18 le tribunal et non de répondre à des questions qui
19 n'ont pas été posées. Il n'est pas d'accord avec ça.

20 40795 Il croit que si vous avez été premier
21 ministre, vous devez vous présenter -- je crois que
22 c'est ce qu'il vous a expliqué -- et communiquer
23 l'information de votre plein gré, tout ce qui s'est
24 passé à l'époque où vous étiez premier ministre.

1 40796 Est-ce que cette obligation incombe à
2 la gouverneure générale? Est-ce qu'elle est imposée à
3 la juge en chef de la Cour suprême si celle-ci est en
4 cause dans un litige? Est-ce que ça concerne les juges,
5 les premiers ministres provinciaux, etc., parce que si
6 tel est le cas, de toute évidence, à mon avis à tout le
7 moins, ça constitue une dérogation à l'article 15 de la
8 Charte, selon lequel nous sommes tous égaux devant la
9 loi et personne n'a de privilèges ou de fardeaux
10 supplémentaires, à ce que je sache, pour ce qui est de
11 témoigner devant les tribunaux.

12 40797 Donc, je reconnais qu'il y a
13 divergence d'opinion entre M. Kaplan et moi. Je ne
14 cherche pas à discréditer son opinion.

15 40798 Permettez-moi de dire que c'est une
16 opinion inédite qui n'a jamais été confirmée de quelque
17 façon que ce soit par les tribunaux.

18 40799 J'aimerais dire, entre parenthèses,
19 maître Wolson, certains jours -- pas aujourd'hui --
20 j'aimerais entendre l'un de vos clients dans un procès
21 très sérieux à Winnipeg vous dire, eh bien, vous ne
22 m'avez pas posé la question, mais mon avocat m'a dit --
23 il m'a dit de dire la vérité, toute la vérité, mais
24 vous ne m'avez pas posé de questions. Donc, M^e Wolson

1 m'a demandé de vous dire de mon plein gré les faits
2 suivants dans les circonstances que nous connaissons.

3 40800 Il se peut que ce soit une école de
4 pensée respectée. Mais elle n'a pas cours dans mon cas,
5 et je n'ai jamais entendu parler d'autre chose. Donc,
6 j'ai dit la vérité. Mes avocats m'ont conseillé, dans
7 les circonstances, de dire la vérité, toute la vérité,
8 de répondre aux questions qui me sont posées, sans
9 toutefois divulguer spontanément des renseignements.

10 40801 Il n'est pas d'accord à ce sujet,
11 donc il a dit ce qu'il a dit, et que puis-je ajouter?

12 40802 M^e WOLSON : J'ai juste un mot à
13 ajouter au sujet de M. Kaplan, une autre question à
14 vous poser, et j'aimerais connaître votre point de vue
15 là-dessus. Passons à la ligne 10 de la page 1932 de la
16 transcription.

17 40803 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Pardon
18 monsieur? Vous dites 1932?

19 40804 M^e WOLSON : La page 1932, ligne 10.

20 40805 Dites-moi quand vous l'aurez?

21 40806 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : J'y
22 suis.

23 40807 M^e WOLSON : Très bien. Voici ce que
24 dit M. Kaplan.

25 40808 Nous revenons à la ligne 6 :

1 « ... je crois qu'il avait
2 l'obligation de tout dire parce
3 qu'il jouissait de la confiance
4 du public à titre de premier
5 ministre.
6 En outre, maître Pratte, et vous
7 le savez, vous pouvez m'accuser
8 d'être -- vous pouvez dire que
9 je suis vieux jeu, mais je crois
10 que lorsqu'on est premier
11 ministre, la confiance du public
12 ne concerne pas uniquement les
13 activités menées pendant que
14 l'on est premier ministre, elle
15 s'étend aux activités que l'on a
16 menées avant de devenir premier
17 ministre et à celles que l'on
18 mène après avoir quitté ce
19 poste. » [Traduction du texte
20 lu]

21 40809 Êtes-vous d'accord sur cette
22 déclaration?

23 40810 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY :

24 Écoutez, je ne vais pas commenter quoi que ce soit

1 d'autre que le contexte global de cette question. Nous
2 venons juste de parler de ce qu'il a dit.

3 40811 Il s'agit de l'avis d'un avocat qui
4 exerce le droit à Toronto. Vous pourriez obtenir une
5 douzaine d'avis différents, la majorité, je crois,
6 corroborant le point de vue que je viens d'exprimer.

7 40812 Je ne peux commenter tout ce qu'il a
8 dit.

9 40813 Mais je peux, avec votre permission,
10 monsieur le commissaire, réitérer quelque chose de très
11 important.

12 40814 Il me reproche de ne pas avoir dit
13 des choses de mon plein gré. À l'étape ultime, selon sa
14 théorie, je devrais, après deux jours d'audience à
15 Montréal, faisant face à neuf avocats représentant le
16 gouvernement du Canada et la GRC, dont pas un, comme
17 M. Kaplan l'a écrit, pas un, malgré les centaines de
18 questions qu'ils m'ont posées, pas un ne m'a interrogé
19 au sujet d'une relation commerciale quelle qu'elle soit
20 avec M. Schreiber.

21 40815 N'oubliez pas le contexte qui est si
22 important. L'hostilité, 14 mois plus tard, est la même
23 que celle qui a suivi la publication de la déclaration
24 envoyée au gouvernement de la Suisse, qui aurait pu
25 avoir l'effet de me détruire ainsi que mon épouse, mes

1 enfants, ma mère, et salir la réputation de mon père.
2 Il s'agit d'un énorme libelle diffamatoire contre moi
3 et ma famille.

4 40816 Quelle a été ma réaction à tout cela?
5 Ma réaction n'a pas été de me cacherr. Ma première
6 réaction a été d'envoyer Roger Tassé à Ottawa et de
7 demander à M. Tassé, un ancien fonctionnaire distingué,
8 de divulguer volontiers toute l'information. Vous
9 pouvez demander à M. Mulroney de venir à Ottawa pour
10 lui poser n'importe quelle question. Il répondra à
11 toutes vos questions, quelles qu'elles soient.

12 40817 On l'a mis à la porte et on s'est
13 lancé dans une attaque en règle contre moi qui a duré
14 14 mois et qui a coûté des millions de dollars, en se
15 fondant sur la preuve fournie par Stevie Cameron et
16 Giorgio Pelossi, un criminel reconnu, et M^{me} Cameron
17 qui, je crois, à l'époque, était une représentante
18 secrète, une informatrice de la police secrète.

19 40818 Voilà la preuve qu'on a transmise en
20 Suisse -- qu'on a envoyée en Suisse, et voilà la
21 situation avec laquelle je suis aux prises, une
22 situation hostile qui a duré 14 mois avant je ne me
23 présente devant le tribunal.

24 40819 Voilà ce que je devrais faire selon
25 la théorie de M. Kaplan : Ils m'interrogent, ces neuf

1 avocats, ou à tout le moins, deux ou trois avocats
2 principaux. Ils m'interrogent, ils me posent des
3 centaines de questions. S'ils m'avaient posé cette
4 question, bien entendu, je leur aurais répondu
5 franchement, comme je l'aurais probablement fait
6 volontiers à Ottawa pour éviter que cela soit divulgué
7 au public. Voilà l'importance que cela revêtait à mes
8 yeux.

9 40820 Personne ne m'a posé la question, et
10 selon la théorie, ils -- M^e Sheppard dit, eh bien
11 monsieur Mulroney, nous n'avons plus de questions à
12 vous poser. Puis, je leur dis merci, et nous partons.

13 40821 Selon la théorie de M. Kaplan,
14 j'aurais dû dire, oh! maître Sheppard, excusez-moi,
15 vous m'avez posé des centaines de questions. Vous avez
16 essayé de me ruiner, de me détruire, de m'emprisonner,
17 mais pourquoi ne m'avez-vous pas posé la question
18 suivante? Vous avez oublié de me poser cette question.

19 40822 Harvey Yarosky, mon avocat à
20 Montréal, un homme de loi éminent qui a été membre du
21 Barreau pendant environ 50 ans, a dit aux médias :
22 C'est la première fois de toute mon expérience qu'un
23 accusé court après la police pour qu'elle l'entende,
24 pour faire connaître la vérité plutôt que l'inverse,
25 c'est-à-dire que ce soit la police qui court après lui.

1 40823 Il se rend à Ottawa et dit à la GRC,
2 tout ce dont vous avez besoin, des documents, des
3 réponses, quoi que ce soit. Je suis prêt à vous les
4 donner. Et on le met à la porte.

5 40824 Comme Harvey l'a dit, c'était la
6 première fois dans sa vaste expérience qu'une personne
7 court après la police, plutôt que l'inverse.

8 40825 Donc j'ai fait mon -- j'ai répondu
9 aux questions. J'ai fait de mon mieux. J'ai dit la
10 vérité, et M. Kaplan a un point de vue différent. C'est
11 un point de vue inédit et un point de vue exceptionnel,
12 à savoir qu'une obligation incombe, mais je présume
13 qu'on ne peut se limiter à moi, en vertu de
14 l'article 15, mais qu'elle incombe aussi à tout
15 titulaire de charge publique, ou que sais-je encore,
16 non seulement de répondre aux questions franchement,
17 mais de se présenter devant le tribunal où vous êtes
18 accusé à tort d'un méfait, puis de communiquer de son
19 plein gré à l'autre partie l'information qui pourrait
20 lui être utile et pour laquelle elle ne cherchait pas à
21 obtenir réponse.

22 40826 Voilà le contexte.

23 40827 M^e WOLSON : Puis-je vous poser une
24 autre question s'il vous plaît?

- 1 40828 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
2 maître.
- 3 40829 M^e WOLSON : Croyez-vous qu'un premier
4 ministre doive prendre en compte la confiance du public
5 pendant qu'il occupe ses fonctions?
- 6 40830 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Pardon,
7 qu'est-ce que --
- 8 40831 M^e WOLSON : Croyez-vous que le premier
9 ministre doit tenir compte de la confiance du public
10 lorsqu'il est premier ministre?
- 11 40832 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY :
12 Absolument.
- 13 40833 M^e WOLSON : Croyez-vous qu'il doive
14 prendre en compte la confiance du public peu après
15 avoir quitté son poste?
- 16 40834 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui, je
17 le crois, et c'est pourquoi j'ai refusé et que je
18 n'accepterais jamais de mandat pour faire des démarches
19 auprès du gouvernement du Canada ou de faire des
20 affaires quelconques avec le gouvernement du Canada, ce
21 que je n'ai jamais fait d'ailleurs, ou le gouvernement
22 du Québec ou un gouvernement provincial quelconque, les
23 administrations municipales ou quoi que ce soit.
- 24 40835 Il s'agissait d'une transaction entre
25 deux particuliers du secteur privé après que j'eus

1 quitté ma charge, une transaction internationale
2 limitée pour laquelle j'ai reçu 225 000 \$ et sur
3 laquelle j'ai payé des impôts.

4 40836 Pas un sou des deniers publics
5 n'était en cause de quelque façon que ce soit. La
6 transaction s'est déroulée tout à fait dans les règles.
7 Mon témoignage a été tout à fait dans les règles.
8 Aucune accusation quelle qu'elle soit n'a été portée
9 après 21 ans d'enquête, aucune accusation et de fausses
10 rumeurs sur lesquelles les accusations étaient fondées,
11 aucune accusation quelle qu'elle soit n'a jamais été
12 portée contre moi, et ne le sera jamais, et je crois
13 pouvoir vous dire pourquoi : parce que je n'ai jamais
14 sciemment fait quoi que ce soit de mal dans ma vie.

15 40837 M^e WOLSON : Donc, la réponse à ma
16 question, c'est que quand vous occupez une charge, il y
17 a une question de confiance qui entre en jeu.

18 40838 Êtes-vous d'accord avec ça?

19 40839 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY :

20 Absolument.

21 40840 M^e WOLSON : Et lorsque vous quittez
22 votre charge, la question de la confiance du public
23 demeure?

24 40841 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Eh
25 bien, ma réponse à votre question --

- 1 40842 M^e WOLSON : C'est la seule question
2 que je vous pose.
- 3 40843 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Et ma
4 réponse, monsieur, c'est oui.
- 5 40844 M^e WOLSON : Très bien.
- 6 40845 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Mais je
7 crois que c'est régi, dans une certaine mesure, par les
8 convenances, les commentaires, les avis ou les règles
9 et règlements qui peuvent exister.
- 10 40846 M^e WOLSON : Merci, monsieur.
- 11 40847 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Merci.
- 12 40848 M^e WOLSON : Nous pourrions peut-être
13 prendre la pause de l'avant-midi. Il me reste quelques
14 questions à poser.
- 15 40849 Je m'excuse de devoir le dire, mais
16 j'ai encore quelques questions à vous poser. Cependant,
17 je ne compte pas vous interroger au sujet de M. Kaplan,
18 peut-être à une exception près.
- 19 40850 Donc, si ça vous convient, monsieur
20 le commissaire -- je sais qu'il est 11 h 55. J'aimerais
21 bien, si je le peux, poser mes dernières questions à
22 M. Mulroney aujourd'hui.
- 23 40851 Voilà trois jours que je lui pose des
24 questions. Je crois qu'il aimerait bien que je m'assoie

1 et que je me taise, et il n'y a rien que j'aimerais
2 plus que de le faire.

3 40852 J'espère que vous n'allez pas
4 commenter à ce sujet, mais vous pouvez.

5 40853 Donc j'ai --

6 40854 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY :
7 J'aimerais tout simplement savoir, monsieur le
8 commissaire, pour ma propre -- voilà cinq jours que je
9 suis ici et j'aimerais tout simplement savoir -- et je
10 ne crois pas offusquer qui que ce soit, à ce que je
11 sache, en disant qu'il y a eu passablement de questions
12 qui ont été posées plus d'une fois, et le reste, ce qui
13 est bien. Mais j'aimerais tout simplement savoir quand
14 mon épouse et moi pourrions partir et passer à autre
15 chose.

16 40855 M^e WOLSON : J'aimerais bien, monsieur,
17 terminer aujourd'hui.

18 40856 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Hmm.

19 40857 M^e WOLSON : Vous dites que les mêmes
20 questions vous ont été posées plus d'une fois --

21 40858 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je
22 comprends.

23 40859 M^e WOLSON : -- auxquelles vous avez
24 donné les mêmes réponses. Donc, je sais -- du moins je
25 puis vous assurer, selon mon point de vue, que tout ce

1 que je fais en ce qui vous concerne, je le fais avec
2 respect.

3 40860 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Hmm.

4 40861 M^e WOLSON : Mais cela étant dit, il me
5 reste 20 pages de questions. J'espère pouvoir terminer
6 aujourd'hui, mais il se peut que nous devions prolonger
7 un peu la séance, si cela convient à toutes les autres
8 parties ainsi qu'au témoin et à vous-même, monsieur le
9 commissaire.

10 40862 COMMISSAIRE OLIPHANT : Maître
11 Pratte...?

12 40863 M^e PRATTE : Je me demandais, monsieur
13 le commissaire, si vous permettriez aux avocats de
14 modifier quelque peu le calendrier pour le reste de la
15 journée.

16 40864 COMMISSAIRE OLIPHANT : Absolument.

17 40865 M^e PRATTE : Et s'il est possible ou
18 non de prendre une pause plus courte.

19 40866 Donc, je ne sais pas si vous voulez
20 le faire avant de modifier réellement le --

21 40867 COMMISSAIRE OLIPHANT : Eh bien,
22 permettez-moi de poser la question. Nous avons commencé
23 à 10 h. Il est maintenant midi. Voulez-vous prendre une
24 courte pause ce matin, puis reprendre la séance, ou

1 voulez-vous prendre un déjeuner plus court, disons de
2 12 h à 13 h?

3 40868 M^e PRATTE : Je me demandais si,
4 monsieur le commissaire, sans nécessairement faire
5 évacuer la salle, si les avocats pourraient se réunir
6 pendant deux minutes et nous pourrions vous dire, parce
7 que je pourrais dire quelle est ma préférence et puis
8 nous pourrions en discuter.

9 40869 COMMISSAIRE OLIPHANT : D'accord. Très
10 bien. Eh bien, au lieu de faire évacuer la salle, voilà
11 ce que nous ferons.

12 40870 Mais avant de pouvoir le faire, je ne
13 connais pas, maître Wolson, le sujet que vous voulez
14 aborder avec M. Mulroney en ce qui concerne M. Kaplan.

15 40871 Est-ce que ça concerne les articles,
16 parce que j'inquiète un peu à l'idée d'avoir appris
17 pour la première fois aujourd'hui l'existence de ce
18 quatrième article.

19 40872 Est-ce que vous comptez approfondir
20 cette question?

21 40873 M^e WOLSON : Eh bien, j'ai aussi appris
22 l'existence de cet article aujourd'hui, donc --

23 40874 COMMISSAIRE OLIPHANT : Vous voyez,
24 j'ai seulement quelques questions à poser. J'aimerais

1 vous poser des questions à propos de cela parce que ça
2 m'a surpris.

3 40875 Vous avez dit à M^e Wolson plus tôt que
4 vous ne demandez pas aux auteurs des articles sur vous
5 de vous les montrer. Cela n'est pas dans vos habitudes.

6 40876 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
7 exact.

8 40877 COMMISSAIRE OLIPHANT : Comment
9 saviez-vous alors qu'il y avait un quatrième article?

10 40878 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Parce
11 que j'étais au courant de l'information qui l'a
12 inspiré, et que cette information a été transmise à
13 M. Kaplan par des tiers indépendants qui étaient en
14 cause, et cette information a aussi été communiquée à
15 d'autres personnes.

16 40879 COMMISSAIRE OLIPHANT : Attendez une
17 seconde. Avez-vous présumé, parce que d'autres
18 renseignements avaient été transmis, qu'il avait écrit
19 un quatrième article, ou savez-vous sans le moindre
20 doute qu'il l'a fait?

21 40880 C'est une question importante parce
22 qu'une citation à comparaître a été signifiée à
23 M. Kaplan.

24 40881 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Hmm.

1 40882 COMMISSAIRE OLIPHANT : Et que nous en
2 entendons parler pour la première fois.

3 40883 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY :
4 Monsieur le commissaire, je vous dirai ceci. Je ne
5 connais pas la réponse à votre question, mais je peux
6 vous dire ceci : Compte tenu de la nature de
7 l'information dont ils étaient au courant, on peut
8 raisonnablement conclure qu'un autre article allait
9 être publié très prochainement.

10 40884 COMMISSAIRE OLIPHANT : Mais c'est le
11 danger associé à une preuve circonstancielle, c'est-à-
12 dire que vous tirez une conclusion en vous fondant sur
13 des faits connus. La conclusion peut être erronée.

14 40885 Donc, ce que vous me dites,
15 monsieur Mulroney -- et je vous pose cette question
16 avec le plus grand sérieux : Savez-vous si M. Kaplan a
17 rédigé un quatrième article ou est-ce que vous tirez
18 cette conclusion en fonction raisonnablement de
19 l'information dont vous disposez?

20 40886 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Il ne
21 m'a pas dit qu'il avait écrit l'un ou l'autre des trois
22 articles. Je savais qu'une histoire allait paraître.
23 J'ai conclu raisonnablement, comme vous le feriez
24 aussi, je crois, que compte tenu de l'information qu'il
25 possédait, qui a aussi été transmise au Globe and Mail,

1 que ce quatrième article important allait bientôt
2 paraître.

3 40887 Je crois que -- j'espère que ça
4 répond à votre question.

5 40888 COMMISSAIRE OLIPHANT : Une dernière
6 question. Vous n'avez jamais vu le quatrième article,
7 soit en version brouillon ou en version manuscrite?

8 40889 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non, je
9 n'ai pas vu le quatrième article.

10 40890 COMMISSAIRE OLIPHANT : D'accord.

11 40891 M^e WOLSON : Avant de prendre une
12 pause, j'aimerais poser une dernière question, et c'est
13 en toute justice envers le témoin, parce que
14 l'information devrait être connue et que ce qui est
15 juste, est juste.

16 40892 Donc, j'aimerais lire -- j'aimerais
17 lire une ligne seulement. Je ne crois pas que vous
18 deviez l'avoir sous les yeux, mais je crois que c'est
19 conforme à ce que vous avez dit, monsieur. Donc,
20 j'aimerais que ce soit consigné dans la transcription
21 pour être juste envers vous.

22 40893 Le passage est tiré de la troisième
23 page de l'article du 10 novembre, qui se lit comme il
24 suit :

1 « Le fait de demander à
2 M. Mulroney sa version des faits
3 était la première étape. Il a
4 fini par expliquer que
5 M. Schreiber lui avait versé
6 l'argent -- bien qu'il conteste
7 le montant -- pour son aide à
8 promouvoir l'entreprise de pâtes
9 alimentaires fraîches que
10 M. Schreiber avait lancée au
11 Canada ainsi que ses intérêts
12 internationaux. » [Traduction du
13 texte lu]

14 40894 Donc, il devrait être clairement
15 établi, comme vous l'avez dit, qu'il a noté ce que vous
16 lui avez dit au sujet de l'argent. Cela devrait être
17 rendu public.

18 40895 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
19 exact.

20 40896 M^e WOLSON : Il ne devrait pas y avoir
21 de malentendu à ce sujet.

22 40897 Maintenant, je dois vous poser une
23 dernière question au sujet de M. Kaplan, puis nous
24 pourrons tous deux mettre de côté, pour le moment, le
25 recueil sur M. Kaplan.

1 40898 Eh bien, voici ma question : M.
2 Kaplan écrit :
3 « Il a fini par expliquer que
4 M. Schreiber lui avait versé
5 l'argent... » [Traduction du
6 texte lu]
7 40899 Il s'agit de la question que vous
8 avez soulevée.
9 40900 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
10 40901 M^e WOLSON :
11 « ... bien qu'il conteste le
12 montant... » [Traduction du
13 texte lu]
14 40902 C'est aussi une autre question que
15 vous avez soulevée.
16 40903 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
17 40904 M^e WOLSON :
18 « ... pour son aide à promouvoir
19 une entreprise de pâtes
20 alimentaires fraîches que
21 M. Schreiber avait lancée au
22 Canada ainsi que ses intérêts
23 internationaux. » [Traduction du
24 texte lu]

1 40905 Avez-vous dit à M. Kaplan que
2 l'argent était pour l'entreprise de pâtes ou pour
3 Thyssen?

4 40906 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY :
5 Thyssen.

6 40907 M^e WOLSON : D'accord.

7 40908 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Il a
8 aussi, s'il s'agit d'une citation de l'article,
9 monsieur le commissaire, je crois qu'il ajoute que
10 M. Schreiber lui a confirmé qu'il s'agissait d'un
11 contrat tout à fait légal, dans les règles, pour des
12 services professionnels à rendre, et que j'ai rendu les
13 services en question à sa satisfaction.

14 40909 Puis, il conclut en disant avoir
15 examiné minutieusement la transcription en ce qui
16 concerne la seconde question soulevée. La transcription
17 est correcte. Il n'y a pas eu de parjure de quelque
18 nature que ce soit.

19 40910 Voilà ce dont je me souviens. Merci
20 beaucoup.

21 40911 COMMISSAIRE OLIPHANT : D'accord.
22 Merci beaucoup.

23 40912 Alors, maîtres, voulez-vous tout
24 simplement que nous nous consultations ici à la table,

1 comme vous l'avez dit, sans devoir quitter la salle
2 d'audience, maître Pratte?

3 40913 M^e PRATTE : Eh bien, c'est simplement,
4 monsieur le commissaire, qu'il faut prendre une
5 décision au sujet du reste du calendrier avant votre
6 départ, et voir si nous prenons une pause maintenant et
7 un déjeuner plus court, ce genre de chose.

8 40914 COMMISSAIRE OLIPHANT : Pourquoi ne
9 pas simplement vous réunir et vous consulter.

10 40915 M^e PRATTE : Merci, monsieur.

11 40916 COMMISSAIRE OLIPHANT : Nous prendrons
12 une minute pour nous détendre ici.

13 --- Pause

14 40917 M^e WOLSON : Pourquoi ne pas suspendre
15 l'audience pendant cinq minutes pour que M. Mulroney
16 puisse se détendre et n'ait plus à rester assis à sa
17 place.

18 40918 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien,
19 d'accord.

20 40919 Nous prendrons donc une pause de cinq
21 minutes. Je vais attendre dans le hall.

22 --- Upon recessing at 12:00 p.m. / Suspension à 12 h 00

23 --- Upon resuming at 12:15 p.m. / Reprise à 12 h 15

24 40920 COMMISSAIRE OLIPHANT : Veuillez vous
25 asseoir s'il vous plaît.

- 1 40921 Maître Wolson.
- 2 40922 M^e WOLSON : Voilà la situation. Si
3 nous pouvons terminer à 18 h aujourd'hui, toutes les
4 parties - et je vous en ai parlé évidemment. Vous
5 seriez prêt à siéger jusqu'à 18 h.
- 6 40923 Je suppose que cela dépend de l'heure
7 à laquelle je terminerai, puis maître Auger devra voir
8 combien de temps il lui faut, mais si lui et moi
9 pouvons avoir fini d'ici 18 h, je crois que toutes les
10 parties seraient d'accord. De cette façon, M. Mulroney
11 n'aurait pas à revenir.
- 12 40924 Mais attendons voir, si nous
13 reprenons à 13 h 30, ce qui donne une heure 15 minutes
14 pour le déjeuner, où nous en serons, disons vers 15 h
15 environ.
- 16 40925 Je peux vous dire que sur les
17 28 pages de questions, j'en ai huit de terminées.
- 18 40926 COMMISSAIRE OLIPHANT : À 18 h, quel
19 jour comptiez-vous avoir terminé?
20 --- Laughter / Rires
- 21 40927 M^e WOLSON : J'attends que l'été arrive
22 à Ottawa, mais c'est aujourd'hui.
- 23 40928 COMMISSAIRE OLIPHANT : Il se peut que
24 l'automne soit arrivé avant que vous ayez terminé.
25 --- Laughter / Rires

- 1 40929 M^e WOLSON : Je peux seulement vous
2 dire que mon intention est de terminer aujourd'hui,
3 mais si cela est impossible, cela est impossible.
- 4 40930 COMMISSAIRE OLIPHANT : C'est bien,
5 mais il est crucial qu'aucun avocat - et je ne connais
6 pas les intentions des autres avocats, mais il est
7 crucial que personne ne se sente pressé pour mener son
8 contre-interrogatoire. Je veux que cela soit bien
9 clair.
- 10 40931 J'aimerais bien, dans la mesure du
11 possible, tenir compte des besoins de M. Mulroney,
12 mais, en même temps, pour être juste envers les avocats
13 qui veulent contre-interroger le témoin, ils doivent
14 disposer du temps dont ils ont besoin.
- 15 40932 Donc, nous suspendons maintenant la
16 séance jusqu'à 13 h 30, puis notre intention est de
17 poursuivre jusqu'à 18 h, et je crois savoir que cela
18 convient à tout le monde.
- 19 40933 M^e WOLSON : Encore une fois, seulement
20 si nous terminons aujourd'hui.
- 21 40934 COMMISSAIRE OLIPHANT : Seulement si
22 nous terminons aujourd'hui.
- 23 40935 M^e WOLSON : Si j'interroge le témoin
24 jusqu'à 16 h 30, puis M^e Auger croit avoir besoin de

1 deux heures ou de deux heures et demie, alors il est
2 inutile de commencer.

3 40936 COMMISSAIRE OLIPHANT : D'accord. Nous
4 verrons comment les choses se présenteront au cours de
5 l'après-midi. Dans l'intervalle, nous prendrons
6 maintenant une pause jusqu'à 13 h 30.

7 --- Upon recessing at 12:18 p.m. / Suspension à 12 h 18

8 --- Upon resuming at 1:43 p.m. / Reprise à 13 h 43

9 40937 COMMISSAIRE OLIPHANT : Veuillez vous
10 asseoir s'il vous plaît.

11 40938 Maître Wolson...

12 40939 M^e WOLSON : Monsieur Mulroney,
13 j'aimerais maintenant aborder un autre sujet, c'est-à-
14 dire les services que vous avez exécutés pour l'avance
15 qui vous a été versée.

16 40940 Selon votre témoignage, lors de la
17 rencontre à l'hôtel Pierre à New-York, le
18 8 décembre 1994, vous avez exposé en détail votre
19 emploi du temps en ce qui concerne les services que
20 vous aviez rendus pour le compte de M. Schreiber?

21 40941 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

22 40942 M^e WOLSON : Et je crois comprendre, en
23 gros, pour ce qui est de l'avance, après la
24 rencontre --

- 1 40943 Lui avez-vous offert d'autres
2 services pour cette avance?
- 3 40944 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 4 40945 M^e WOLSON : Qu'avez-vous fait après la
5 rencontre du 8 décembre 1994 à l'hôtel Pierre à New-
6 York -- quels services avez-vous rendus?
- 7 40946 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : J'ai eu
8 une rencontre avec le président Mitterrand. J'ai eu au
9 moins une autre rencontre avec le président Mitterrand.
- 10 40947 M^e WOLSON : Donc, vous avez eu une
11 deuxième rencontre avec Mitterrand?
- 12 40948 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 13 40949 M^e WOLSON : Vous rappelez-vous la
14 date?
- 15 40950 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui, en
16 octobre 1995.
- 17 40951 M^e WOLSON : Octobre 1995?
- 18 40952 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 19 40953 M^e WOLSON : Vous savez ce qu'a dit
20 M. Schreiber lors de son témoignage au sujet de la
21 rencontre à New-York.
- 22 40954 J'aimerais vous en donner les grandes
23 lignes, et j'aimerais savoir ce que vous en pensez.
- 24 40955 Je crois savoir ce que vous direz,
25 mais nous aimerions le consigner dans la transcription.

1 40956 M. Schreiber a affirmé que le mandat
2 était un mandat national et non international.

3 40957 Que répondez-vous, brièvement nous
4 l'espérons, à cette...?

5 40958 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
6 faux.

7 40959 M^e WOLSON : C'est plutôt bref.

8 40960 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Bref et
9 exact, c'est ce que vous voulez, monsieur.

10 40961 M^e WOLSON : Oui, absolument.

11 40962 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Tout à
12 la fois.

13 40963 M^e WOLSON : Il a déclaré qu'à aucun
14 moment vous ne lui avez dit, lors de cette rencontre,
15 ce que vous aviez fait pour lui jusque-là.

16 40964 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Ça
17 aussi, c'est faux.

18 40965 M^e WOLSON : Il a dit qu'il était tout
19 à fait inconcevable, ou des paroles en ce sens -- je
20 paraphrase maintenant -- que vous envisagiez même de
21 vendre les produits de Thyssen ou de promouvoir la
22 société auprès de pays communistes.

23 40966 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Eh
24 bien, je n'avais pas l'intention de promouvoir Thyssen
25 ou de vendre ses produits à des pays communistes, mon

1 intention était, suivant le concept, de vérifier si
2 tous les pays du P5 verraient d'un bon œil l'idée de la
3 standardisation et de l'acquisition d'un produit par
4 les Nations Unies, en bout de ligne.

5 40967 M^e WOLSON : Donc, votre mandat --
6 évidemment, si quelqu'un avait dit qu'il voulait un
7 nombre quelconque de véhicules, vous l'auriez fait
8 savoir à M. Schreiber, mais selon votre interprétation
9 du mandat, vous deviez vous informer pour voir ce que
10 vous pouviez faire par l'entremise des Nations Unies.

11 40968 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY :
12 Précisément.

13 40969 M^e WOLSON : Bon, parlons de votre
14 voyage en Chine.

15 40970 Si vous prenez le recueil 2 --
16 40971 Donnez-moi un instant.

17 --- Pause

18 40972 M^e WOLSON : Onglet 72.

19 40973 COMMISSAIRE OLIPHANT : Le recueil 2
20 des documents de M. Mulroney?

21 40974 M^e WOLSON : Oui.

22 40975 COMMISSAIRE OLIPHANT : Onglet 74?

23 40976 M^e WOLSON : Onglet 72.

24 40977 Il s'agit d'une forme expurgée de
25 votre itinéraire pour le voyage.

- 1 40978 Est-ce vrai?
- 2 40979 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
3 vrai.
- 4 40980 M^e WOLSON : Et il est expurgé,
5 essentiellement, pour ne pas divulguer le nom du client
6 ni son rôle principal et le travail que vous avez
7 effectué pendant ce voyage en Chine.
- 8 40981 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
9 exact.
- 10 40982 Eh bien, aussi, la confidentialité --
11 pour respecter la confidentialité.
- 12 40983 M^e WOLSON : Je ne cherche pas à
13 critiquer le fait que le document ait été expurgé, mais
14 je tiens à consigner dans la transcription les raisons
15 pour lesquelles il l'a été.
- 16 40984 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY :
17 D'accord.
- 18 40985 M^e WOLSON : Vous faites ce voyage pour
19 le compte d'une entreprise pour laquelle vous
20 travaillez.
- 21 40986 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
22 exact.
- 23 40987 M^e WOLSON : Et vous êtes accompagné
24 par des membres de l'entreprise --

- 1 40988 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Huit,
2 je crois.
- 3 40989 M^e WOLSON : -- et vous vous envollez --
4 40990 Avez-vous voyagé en jet privé?
- 5 40991 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
6 l'aller s'est fait en jet privé.
- 7 40992 M^e WOLSON : Et votre retour, c'était
8 un vol canadien?
- 9 40993 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Nous
10 sommes rentrés via Hong-Kong et, je crois, de Hong-Kong
11 à Paris, c'était un vol commercial. Je ne suis pas
12 certain, mais je crois que c'est ça.
- 13 40994 M^e WOLSON : D'accord. Et vous étiez
14 là-bas -- vos démarches concernaient l'hydro-
15 électricité et ce genre de dossier, n'est-ce pas?
- 16 40995 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non,
17 l'hydro-électricité était un aspect seulement du
18 mandat, mais il y en avait beaucoup d'autres.
- 19 40996 M^e WOLSON : Et le mandat dont vous
20 parlez, c'est celui que vous avait confié l'entreprise
21 pour laquelle vous brassiez des affaires là-bas.
- 22 40997 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
23 exact.
- 24 40998 M^e WOLSON : Mais ce que vous faisiez,
25 de fait, si l'occasion se présentait, c'était de

1 traiter aussi avec d'autres clients, et dans le cas du
2 voyage en Chine, ce sont les intérêts de M. Schreiber,
3 à un moment donné, que vous avez soulevés auprès des
4 dirigeants chinois.

5 40999 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
6 exact.

7 41000 M^e WOLSON : Le voyage a eu lieu du 1^{er}
8 au 11 octobre.

9 41001 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

10 41002 M^e WOLSON : Et l'un de ces jours-là,
11 je crois que c'était le 15 octobre, vous, dans une
12 forme non expurgée -- les activités de cette journée
13 particulière sont décrites ici. N'est-ce pas?

14 41003 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
15 monsieur.

16 41004 M^e WOLSON : En gros, votre emploi du
17 temps au cours de toutes ces journées était très
18 chargé, vous aviez des réunions qui avaient été fixées
19 à l'avance, et c'était la nature de votre voyage.

20 41005 Cet énoncé est-il juste?

21 41006 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : En
22 gros, oui.

23 41007 M^e WOLSON : Vous rappelez-vous -- je
24 m'arrête à la période de 11 h 30 à 13 h 30, le
25 5 octobre --

- 1 41008 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui?
- 2 41009 M^e WOLSON : Il s'agit de la première
3 occasion que vous avez eue de faire valoir les intérêts
4 de M. Schreiber, d'après cet itinéraire à tout le
5 moins.
- 6 41010 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je
7 pense que oui.
- 8 41011 M^e WOLSON : Il s'agit d'un déjeuner de
9 deux heures avec un membre du CITIC -- C-I-T-I-C.
- 10 41012 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 11 41013 M^e WOLSON : Le CITIC est une chambre
12 de commerce, n'est-ce pas?
- 13 41014 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non,
14 c'est la plus importante -- ou du moins c'était à
15 l'époque, je crois, la plus importante société
16 commerciale sous le contrôle du gouvernement de la
17 Chine.
- 18 41015 M^e WOLSON : Très bien. Et vous, bien
19 entendu, vous rencontriez principalement le dirigeant
20 Wei Ming Yi -- vous le rencontreriez principalement
21 pour le compte de votre client d'affaires qui vous
22 accompagnait en Chine.
- 23 41016 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
24 qui nous a accompagné pendant le voyage.

1 41017 M^e WOLSON : Oui. De plus, il y avait
2 d'autres gens d'affaires qui vous accompagnaient - on
3 parle ici de huit hommes d'affaires --

4 41018 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Hmm.

5 41019 M^e WOLSON : Votre réponse est oui?

6 41020 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

7 41021 M^e WOLSON : -- et ils devaient être là
8 pendant que vous -- vous et vos collègues déjeuniez
9 avec le président du CITIC.

10 41022 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY :
11 Évidemment, ils étaient présents au déjeuner.

12 41023 M^e WOLSON : Oui. Vous rappelez-vous
13 précisément avoir abordé avec ce monsieur, le président
14 du CITIC, la question des intérêts de M. Schreiber?

15 41024 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je ne
16 m'en souviens pas précisément, mais le CITIC était
17 effectivement, dis-je, une création de Rong Yiren, qui
18 est devenu vice-président de la Chine -- qui était le
19 vice-président de la Chine, je crois, à l'époque.

20 41025 Donc cette société, qui était une
21 société de développement économique, était aussi
22 largement politique. J'ai déjà mentionné que, par la
23 suite, on m'a demandé - on m'a invité à me joindre au
24 conseil d'administration de la société, ce que j'ai
25 fait.

- 1 41026 M^e WOLSON : Et vous vous rappelez
2 précisément, lors de cette réunion avec le CITIC --
3 c'est la seule question que je veux vous poser au sujet
4 de cette réunion -- vous rappelez-vous précisément
5 avoir parlé des intérêts de M. Schreiber à l'un des
6 dirigeants chinois?
- 7 41027 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je ne
8 m'en rappelle pas précisément, non.
- 9 41028 M^e WOLSON : D'accord. Maintenant, si
10 nous passons à la période de 1430 à 1530, c'est une
11 réunion d'une heure que vous avez eue avec un autre
12 dirigeant chinois, le sous-ministre des Affaires
13 étrangères de la République populaire de Chine...
- 14 41029 Voyez-vous ça?
- 15 41030 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 16 41031 M^e WOLSON : Et les huit hommes
17 d'affaires qui vous accompagnaient en Chine y
18 assistaient aussi.
- 19 41032 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 20 41033 M^e WOLSON : Puis, vous avez eu une
21 réunion avec le sous-ministre des Affaires étrangères.
- 22 41034 Vous rappelez-vous précisément s'il a
23 été question des intérêts de M. Schreiber à cette
24 réunion?
- 25 41035 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

1 41036 M^e WOLSON : Qu'avez-vous dit
2 précisément à ce sujet?

3 41037 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Nous
4 avons eu un entretien préliminaire. J'ai indiqué, dans
5 d'autres circonstances, que j'allais essayer de me
6 renseigner auprès du gouvernement chinois sur son
7 intérêt éventuel au concept que je voulais présenter --

8 41038 M^e WOLSON : Le concept des Nations
9 Unies.

10 41039 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui, le
11 concept des Nations Unies que je voulais présenter.
12 Donc, la conversation a dû être sans formalités.
13 Pouvez-vous me dire quelle est votre position aux
14 Nations Unies? Que pensez-vous de ceci? Que pensez-vous
15 de cela? Au fait, en ce qui concerne le maintien de la
16 paix, avez-vous des opinions à ce sujet? Avez-vous des
17 conseils à me donner? Quelle serait votre réaction?

18 41040 M^e WOLSON : Et quelle était la réponse
19 générale?

20 41041 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : La
21 réponse générale, c'est que les Chinois sont toujours
22 très intéressés à tout ce qui touche les Nations Unies,
23 parce qu'à cette époque, c'était leur principal --
24 c'était avant qu'ils aient acquis l'énorme puissance et
25 l'influence qu'ils possèdent aujourd'hui -- c'était

1 leur principale pierre angulaire, le principal point
2 d'ancrage de leur politique étrangère à l'égard de
3 l'Occident.

4 41042 Donc ils étaient très intéressés à
5 ça, et --

6 41043 M^e WOLSON : Ils s'intéressaient à --

7 41044 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : -- ils
8 ont été évasifs comme le sont toujours les Chinois au
9 début. Ils ont été évasifs, mais ils ont dit qu'il
10 s'agissait d'un concept intéressant.

11 41045 M^e WOLSON : Très bien. Y avait-il, à
12 l'époque, un embargo quelconque sur les armes entre la
13 Chine et le Canada?

14 41046 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Nous
15 avons eu des embargos de différents types à différentes
16 époques, mais mon intention n'était pas de leur vendre
17 des armements.

18 41047 Si le projet avait porté fruit, il
19 n'y aurait pas eu de vente en Chine, mais une vente aux
20 Nations Unies.

21 41048 M^e WOLSON : Est-ce que vous dites que
22 les Nations Unies auraient -- si les cinq membres du
23 Conseil de sécurité, c'est-à-dire la Chine, la Russie,
24 la France, les États-Unis et la Grande-Bretagne --

1 41049 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Le
2 Royaume-Uni, oui.

3 41050 M^e WOLSON : -- le R.-U. -- si ces pays
4 avaient convenu de former un front uni de maintien de
5 la paix, l'idée était que les Nations Unies achètent le
6 matériel de Thyssen?

7 41051 Était-ce l'idée?

8 41052 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non, je
9 n'en étais pas rendu à ce stade. L'idée, c'était tout
10 bonnement, que je présente la proposition au Secrétaire
11 général des Nations Unies à ce moment-là, et que je
12 monte, conjointement avec le client, le dossier requis
13 pour mettre en évidence les avantages éventuels que
14 pourraient leur procurer la standardisation,
15 l'harmonisation des véhicules et de leurs pièces, toute
16 la question du positionnement préalable de ces
17 véhicules, sous le contrôle des Nations Unies, et
18 l'efficacité dont bénéficierait une situation autrement
19 très difficile.

20 41053 M^e WOLSON : Mais qui allait acheter le
21 matériel?

22 41054 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY :
23 Personne ne le savait alors, mais mon intention était
24 de porter cette question à l'attention du Secrétaire
25 général et de présenter un plan d'affaires, accompagné

1 d'un dossier qui le persuaderait et l'aiderait à
2 présenter la proposition au Conseil de sécurité. Le
3 Conseil de sécurité étudierait alors la question. S'il
4 jugeait qu'il s'agissait d'une bonne idée, il
5 renverrait l'affaire, par l'intermédiaire du Secrétaire
6 général, à la division des opérations de maintien de la
7 paix des Nations Unies, de sorte qu'avec un peu de
8 chance, nous aurions pu voir certains éléments du
9 concept approuvés.

10 41055 M^e WOLSON : Mais selon votre vision,
11 qui n'était pas, à votre connaissance, une vision qui
12 existait déjà auparavant -- du moins pas à votre
13 connaissance --

14 41056 À votre avis, est-ce un énoncé juste?

15 41057 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Eh
16 bien, nous en discussions activement à l'époque, au sein
17 de l'OTAN, comme vous le savez. Les organismes
18 multilatéraux éprouvaient des problèmes semblables et,
19 à mon avis, c'était -- parce que le Canada était
20 toujours engagé dans une opération majeure et difficile
21 en ex-Yougoslavie, ayant fourni des milliers de Casques
22 bleus et beaucoup de matériel, ce qui pouvait
23 constituer une bonne illustration et un bon filon à
24 exploiter.

1 41058 M^e WOLSON : Votre vision avait-elle
2 évolué à un point tel que vous croyiez, à tout le
3 moins, que les Nations Unies achèteraient le matériel?

4 41059 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je
5 croyais qu'il y avait une nette possibilité, oui.

6 41060 M^e WOLSON : Malgré le fait que
7 l'organisation éprouvait elle-même des difficultés
8 financières?

9 41061 N'est-ce pas là ce que vous dites,
10 que les États-Unis s'étaient en quelque sorte retirés
11 et que les coffres des Nations Unies étaient dégarnis?

12 41062 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY :
13 Assurément.

14 41063 M^e WOLSON : À votre connaissance, les
15 Nations Unies avaient-elles déjà acheté du matériel --
16 du matériel de maintien de la paix - en avaient-elles
17 acheté puis, j'imagine, utilisé pour leurs forces
18 partout dans le monde?

19 41064 Est-ce que ça s'était déjà produit?

20 41065 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je suis
21 certain que les Nations Unies l'ont déjà fait, mais pas
22 à l'échelle que nous envisagions, et non suivant le
23 concept que j'essayais d'élever au rang de discussions
24 arrivées à maturité.

- 1 41066 M^e WOLSON : Avez-vous soulevé la
2 question auprès de Fred Bild, l'ambassadeur en Chine,
3 lorsque vous y étiez?
- 4 41067 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non.
- 5 41068 M^e WOLSON : Donc, vos conversations
6 ont eu lieu, croyez-vous, avec le ministre des Affaires
7 étrangères --
- 8 41069 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
9 j'ai eu des conversations avec les personnes qui
10 assistaient au déjeuner du vice-ministre, qui était
11 très influent, là-bas --
- 12 41070 M^e WOLSON : Et puis, à 18 h, il y a eu
13 un banquet --
- 14 41071 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 15 41072 M^e WOLSON : -- auquel étaient invitées
16 les personnes qui avaient assisté à ces réunions, un
17 banquet de deux heures, je crois, où vous avez
18 poursuivi les discussions.
- 19 41073 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
20 avec Zhu Rongji, vice-premier ministre et gouverneur de
21 la Banque de Chine, que je connaissais.
- 22 41074 M^e WOLSON : Et sur quoi ont porté vos
23 conversations?
- 24 41075 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Sur des
25 sujets similaires, de même que -- il a offert un grand

1 banquet en notre honneur, je crois, au Palais du
2 peuple, après les rencontres privées que nous avons
3 eues avec lui, où il y avait beaucoup de monde, une
4 grande table d'honneur, et je crois que j'étais assis
5 immédiatement à sa droite, et que mon client principal
6 était immédiatement à ma gauche. Il y avait aussi des
7 ministres et des sous-ministres un peu partout dans la
8 salle, et les ambassadeurs étaient généralement
9 présents, et ainsi de suite.

10 41076 C'était en quelque sorte une table
11 d'honneur comme à une chambre de commerce ou -- vous
12 voyez --

13 41077 M^e WOLSON : Et quelle a été la
14 réaction de cette personne quand vous avez mentionné la
15 possibilité que les Nations Unies achètent du matériel
16 de maintien de la paix et que les cinq membres du
17 Conseil de sécurité donnent leur aval à la proposition?

18 41078 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : J'ai
19 tout simplement exploré avec lui le concept dont nous
20 avons discuté, et il ne semblait certainement pas
21 s'opposer du tout à la proposition.

22 41079 M^e WOLSON : Vos discussions ont-elles
23 été brèves?

24 41080 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
25 Pendant le dîner --

1 41081 M^e WOLSON : D'accord.

2 41082 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Pendant
3 le dîner, essentiellement.

4 41083 M^e WOLSON : Encore une fois, je suis
5 sûr que votre préoccupation principale était le client
6 que vous représentiez en Chine, surtout.

7 41084 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
8 mais permettez-moi de vous dire, maître, que j'avais un
9 autre client, une importante société canadienne, et je
10 crois que si je pouvais, dans le cours normal des
11 discussions, soulever les questions qui
12 l'intéressaient, parce que les journées étaient
13 longues, les banquets duraient de quatre à cinq heures,
14 de sorte que les convives avaient amplement l'occasion de
15 converser. J'ai soulevé la question à une autre
16 occasion, ce qui a donné lieu, dans l'année qui a
17 suivi, à une offre du gouvernement de la Chine pour que
18 nous nous rendions là-bas au nom du client dans le but
19 de faire du développement d'entreprises.

20 41085 M^e WOLSON : Donc, même si --
21 évidemment cela va sans dire -- une personne ayant
22 votre envergure présente une proposition, même si c'est
23 au cours d'une conversation de cinq ou dix minutes, il
24 peut en résulter une affaire pour un client, et vous
25 avez saisi l'occasion pour le compte de M. Schreiber.

- 1 41086 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
2 ce qui est arrivé dans ce cas -- dans cet autre cas que
3 je viens de mentionner. Le résultat a été que le
4 gouvernement chinois a invité une entreprise canadienne
5 internationale à mener un projet conjoint de
6 développement là-bas.
- 7 41087 M^e WOLSON : Très bien. Permettez-moi
8 de vous demander ceci. Le commissaire vous a demandé,
9 mais je ne crois pas -- j'attendais votre réponse, mais
10 je ne l'ai pas entendue.
- 11 41088 Pourriez-vous me dire brièvement, si
12 vous le pouvez, si la Chine avait déjà participé aux
13 opérations de maintien de la paix auparavant?
- 14 41089 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : À ma
15 connaissance, la Chine, bien qu'elle ait été, à
16 l'époque, un membre excellent, dynamique et vigilant du
17 Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale -- un
18 fervent partisan des Nations Unies -- je ne peux me
19 rappeler si les Chinois eux-mêmes ont déjà été à
20 l'origine d'une importante opération de maintien de la
21 paix ou y ont déjà participé.
- 22 41090 M^e WOLSON : Que peut-on dire de la
23 Russie?
- 24 41091 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : La
25 Russie prenait part à de soi-disant opérations de

1 maintien de la paix partout en Union soviétique à
2 l'époque.

3 41092 M^e WOLSON : C'est-à-dire sur son
4 propre territoire.

5 41093 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
6 sur son propre territoire.

7 41094 M^e WOLSON : D'accord. Ce que les
8 Russes appelaient le maintien de la paix.

9 41095 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Hmm.

10 41096 M^e WOLSON : Ce n'est pas
11 nécessairement ce qu'on appellerait des opérations de
12 maintien de la paix.

13 41097 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Pas
14 tout le temps.

15 41098 M^e WOLSON : Non. Très bien.

16 41099 Avez-vous rencontré le Secrétaire
17 général des Nations Unies pour faire la promotion de
18 cette proposition?

19 41100 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oh,
20 j'ai rencontré le Secrétaire général des Nations Unies,
21 mais ce n'était pas pour promouvoir cette proposition
22 en particulier.

23 41101 Je vous ai dit que mon intention
24 c'était de rencontrer le P5, puis de rencontrer le

1 Secrétaire général, et ensuite d'étoffer le programme
2 si les choses progressaient jusque-là.

3 41102 M^e WOLSON : Non, mais vous aviez
4 rencontré des dirigeants chinois, vous aviez rencontré
5 des dirigeants russes, puis français --

6 41103 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Hmm.

7 41104 M^e WOLSON : -- vous aviez rencontré
8 des représentants américains --

9 41105 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non, je
10 n'ai pas eu de rencontre officielle -- je n'ai pas
11 rencontré de représentants américains --

12 41106 M^e WOLSON : Très bien, donc vous aviez
13 rencontré des représentants de ces trois pays.

14 41107 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : J'ai
15 rencontré James Baker, j'ai aussi rencontré
16 Cap Weinberger pour obtenir des renseignements et des
17 conseils, et le reste, ainsi que des avocats, mais je
18 n'ai pas eu de rencontre officielle à ce sujet avec
19 l'administration Clinton, qui était alors au pouvoir.

20 41108 Je n'ai pas rencontré qui que ce soit
21 au Royaume-Uni.

22 41109 M^e WOLSON : Très bien. Donc vous avez
23 eu des rencontres avec trois des cinq -- la France, la
24 Chine et la Russie --

1 41110 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Lorsque
2 nous avons été interrompus par l'affaire Airbus, oui.

3 41111 M^e WOLSON : D'accord. Puis, si je
4 comprends bien, après l'affaire Airbus -- on m'a
5 informé, à tout le moins, de ce que vous avez dit
6 devant un autre auditoire -- après l'affaire Airbus,
7 vous n'avez pas eu d'autres échanges relativement à
8 mandat de M. Schreiber.

9 41112 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Pas à
10 ce sujet.

11 41113 M^e WOLSON : D'accord.

12 41114 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Nous
13 nous sommes rencontrés, comme vous le savez, à Zurich
14 en février 1998 et, comme je vous l'ai indiqué, c'est
15 la première fois où il a soulevé la question de --

16 41115 M^e WOLSON : Des pâtes.

17 41116 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : -- de
18 machines et de produits de pâtes anti-obésité.

19 41117 M^e WOLSON : Mais vous n'avez pas donné
20 suite à cette idée. Vous n'êtes pas allé plus loin,
21 sinon avoir téléphoné à McDonald's.

22 41118 Mais vous avez dit l'autre jour, si
23 je ne m'abuse, que vous n'avez pas -- que ça ne faisait
24 pas vraiment partie des activités liées au mandat.

1 41119 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je ne
2 croyais pas que ça concernait le mandat, mais j'ai fait
3 plus que ça encore. En dehors de cela, j'ai eu des
4 communications avec Archer Daniels Midland, comme je
5 l'ai dit. Puis, à Toronto, avec M. Alford, où j'ai
6 visité leur laboratoire et leurs entrepôts avec
7 Greg Alford.

8 41120 Ensuite, j'ai visité les restaurants
9 qu'ils avaient ouverts à Toronto, je crois que c'était
10 au Commerce Court West, à quelques reprises, non
11 seulement pour voir le produit, mais pour comprendre un
12 peu mieux la technologie.

13 41121 M^e WOLSON : Avez-vous vraiment cru que
14 ça faisait partie des conditions de l'avance que de
15 faire quelque chose pour des pâtes -- des pâtes anti-
16 obésité ?

17 41122 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je
18 n'étais pas sûr, mais comme vous pouvez le voir dans la
19 correspondance, et le témoignage -- je crois que
20 c'était en 1988-89. En 2000, je crois, quand j'ai
21 rencontré M. Doucet, il se demandait si j'accepterais
22 un mandat dans l'entreprise de pâtes, comme nous
23 l'avons décrit, et en 2004, il m'a écrit une longue
24 lettre élogieuse, si je peux me permettre de le dire,
25 dans laquelle il me demandait d'intervenir auprès de

1 Bill et Melinda Gates, qui sont des amis, pour obtenir
2 des fonds en vue de doter de ces appareils des écoles
3 partout en Amérique du Nord, faisant valoir -- et je
4 crois qu'il avait raison à cet égard -- la grande
5 valeur du produit dans l'alimentation des écoliers.
6 C'était son but.

7 41123 Donc, je dirais que je participais,
8 par intermittence, à des activités pour son compte. Au
9 début, je soupçonnais qu'il pouvait s'agir d'une
10 extension du mandat, comme il voulait clairement que je
11 le fasse, mais à ce moment-là, j'avais décidé de mettre
12 fin à notre association.

13 41124 M^e WOLSON : Très bien. À l'instant,
14 vous venez de dire que vous aviez communiqué avec
15 McDonald's en son nom --

16 41125 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non, je
17 n'ai pas dit que j'ai communiqué avec McDonald's en son
18 nom. J'ai dit que j'avais reçu une demande, et je
19 n'étais pas sûr -- je ne pouvais me rappeler s'il y
20 avait eu une communication ou non avec George Cohen. Je
21 n'en suis pas sûr, mais je me rappelle d'une époque où
22 Elmer MacKay, qui était l'un des investisseurs dans
23 l'entreprise de pâtes alimentaires à Seattle, et l'un
24 de ses amis intimes, m'en a parlé. Je ne suis pas sûr

1 d'avoir fait cet appel. Il se peut que je l'aie fait,
2 mais je ne puis m'en souvenir exactement.

3 41126 M^e WOLSON : Très bien. Lorsque nous
4 avons entendu ça --

5 41127 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : On m'a
6 demandé de le faire, il n'y a pas de doute.

7 41128 M^e WOLSON : Oui.

8 41129 Lorsque nous avons entendu ça,
9 l'autre jour, nous avons examiné tous les appels
10 téléphoniques de M. Schreiber, et je me demande, maître
11 Hughes, si vous pouvez remettre à M. Mulroney le
12 recueil des communications téléphoniques.

13 41130 Nous avons relevé 44 -- monsieur
14 Mulroney, nous avons relevé 44 communications --
15 communications téléphoniques, commençant -- il y en a
16 quelques-unes seulement avant 1995 -- le 23 et le
17 27 août 1993 -- qui seraient survenues à peu près à la
18 période où vous l'avez rencontré, soit le 27 août.

19 41131 Ensuite, nous avons relevé un certain
20 nombre d'appels en 1995, 1996 et 1997, mais je voudrais
21 porter certaines choses à votre attention, parce
22 qu'elles évoquent des faits dont vous avez parlé.

23 41132 Si vous passez à l'onglet 23 --

24 41133 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY :
25 Onglet 23, oui.

- 1 41134 COMMISSAIRE OLIPHANT : Êtes-vous dans
2 le recueil des communications téléphoniques?
- 3 41135 M^e WOLSON : Je suis dans le recueil
4 des communications téléphoniques.
- 5 41136 J'ai indiqué à M. Mulroney qu'il y a
6 eu, je crois, 43 appels téléphoniques -- deux en 1993,
7 un en 1994, puis une série en 1995, 1996, 1997.
- 8 41137 Et j'imagine, généralement parlant,
9 monsieur Mulroney, que vous ne -- vous avez dit l'autre
10 jour que vous avez eu de nombreux contacts
11 téléphoniques avec lui, particulièrement après la
12 lettre rogatoire.
- 13 41138 Est-ce une affirmation exacte?
- 14 41139 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 15 41140 M^e WOLSON : D'accord. Maintenant,
16 j'aimerais attirer votre attention sur certains faits,
17 parce que vous les avez commentés.
- 18 41141 Êtes-vous à l'onglet 23?
- 19 41142 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui, je
20 crois que j'y suis.
- 21 41143 M^e WOLSON : Le 4 février 1997, extrait
22 du journal de Karlheinz Schreiber.
- 23 41144 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

- 1 41145 M^e WOLSON : À l'appui de ce que vous
2 avez dit, je crois qu'il conviendrait de le consigner
3 au procè-verbal.
- 4 41146 Le 4 février -- si vous passez à
5 l'onglet, êtes-vous au 4 février?
- 6 41147 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
7 monsieur.
- 8 41148 De quelle année s'agit-il?
- 9 41149 M^e WOLSON : 1997.
- 10 41150 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 11 41151 M^e WOLSON : C'est à l'onglet 23, il
12 s'agit de la première inscription après l'onglet où il
13 est question de cette date.
- 14 41152 Si vous regardez le 4 février, vers
15 16 h environ, on lit : « Téléphoner à
16 Brian » [Traduction du texte lu] -- et le prochain mot
17 est un mot allemand qui signifie « au sujet de » --
18 « McDonald's ». [Traduction du texte lu]
- 19 41153 Voyez-vous ça?
- 20 41154 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 21 41155 M^e WOLSON : Ce qui corrobore ce que
22 vous avez dit ou, à tout le moins, il s'agit d'une
23 question que j'aimerais consigner au procès-verbal.
- 24 41156 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je ne
25 vois pas « Brian » ici, mais bien « Téléphoner... »

- 1 41157 M^e WOLSON : On peut lire :
- 2 « Téléphoner à Brian » -- B-R-I-A-N -- 16 h, puis ce
- 3 mot qui signifie, je crois, « au sujet de » puis
- 4 « McDonald's ». [Traduction du texte lu]
- 5 41158 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Eh
- 6 bien, il n'y a pas « Brian » dans mon document, mais
- 7 bien « Téléphone » -- ça ressemble à « Rooter ». 41159
- 8 Est-ce que je fais erreur?
- 9 41160 M^e WOLSON : Le 4 février 1997?
- 10 41161 Je crois que vous êtes à la page du
- 11 3 février. Si vous regardez à droite, en haut, on peut
- 12 lire « 4 février ».
- 13 41162 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oh,
- 14 excusez-moi, vous avez raison.
- 15 41163 M^e WOLSON : Il est écrit « Téléphoner
- 16 à Brian re : McDonald's ». [Traduction du texte lu]
- 17 41164 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
- 18 juste au-dessus de « R. Canteloupe » -- « Canteloupo »,
- 19 je crois.
- 20 41165 M^e WOLSON : Oui.
- 21 41166 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Voilà
- 22 où je suis.
- 23 41167 M^e WOLSON : Je voulais vous le
- 24 signaler parce que c'est quelque chose dont vous avez
- 25 parlé, et nous avons trouvé ce renvoi.

1 41168 Alors, veuillez passer à l'onglet 24,
2 s'il vous plaît --

3 41169 COMMISSAIRE OLIPHANT : Maître Wolson,
4 est-ce que ce recueil est consigné comme pièce?

5 41170 M^e WOLSON : S'il ne l'est pas, il
6 devrait constituer la prochaine pièce.

7 41171 COMMISSAIRE OLIPHANT : Je ne crois
8 pas que ce soit le cas.

9 41172 M^e WOLSON : Les parties ont ce
10 document, et à moins que quelqu'un ne s'y oppose,
11 j'aimerais que ce soit la prochaine pièce consignée.

12 41173 COMMISSAIRE OLIPHANT : Je ne sais pas
13 si les avocats ont suffisamment de temps pour
14 l'examiner, mais --

15 41174 M^e WOLSON : Ils l'ont en mains depuis
16 des jours.

17 41175 COMMISSAIRE OLIPHANT : Ils l'ont en
18 mains depuis des jours, d'accord.

19 41176 Maître Pratte, êtes-vous d'accord
20 pour que ce document soit consigné comme pièce?

21 41177 M^e PRATTE : Je suis d'accord,
22 monsieur.

23 41178 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci.

24 41179 Maître Vickery...

25 41180 M^e VICKERY : Oui.

1 41181 COMMISSAIRE OLIPHANT : Maître
2 Houston...

3 41182 M^e HOUSTON : Oui, monsieur. Merci.

4 41183 COMMISSAIRE OLIPHANT : Maître
5 Auger...

6 41184 M^e AUGER : D'accord.

7 41185 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien. Le
8 recueil des communications téléphoniques est donc
9 consigné comme pièce sous la cote P-51.

10 PIÈCE P-51 : Recueil des
11 communications téléphoniques

12 41186 M^e WOLSON : Alors, veuillez passer,
13 monsieur, à l'onglet 24 -- le 5 février.

14 41187 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

15 41188 M^e WOLSON : Il s'agit du
16 5 février 1997. Si vous regardez l'inscription à 19 h,
17 le 5 février « Téléphoner à Brian », il y a un autre
18 mot puis « McDonald's ». [Traduction du texte lu]

19 41189 Est-ce que vous voyez ça?

20 41190 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
21 puis Fiegenwald.

22 41191 M^e WOLSON : Eh bien, nous ne
23 reviendrons pas là-dessus.

24 41192 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Et puis
25 Kohl.

1 41193 M^e WOLSON : Oui, nous n'allons pas
2 revenir à M. Fiegenwald.

3 41194 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY :
4 Pourquoi pas, monsieur?

5 41195 M^e WOLSON : Parce que, très
6 franchement, nous l'avons déjà fait --

7 41196 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je
8 retire ma remarque.

9 41197 M^e WOLSON : Très bien.

10 41198 COMMISSAIRE OLIPHANT : Pendant que
11 nous y sommes, monsieur Mulroney, il ne sera pas non
12 plus question de Stevie Cameron --
13 --- Laughter / Rires

14 41199 COMMISSAIRE OLIPHANT : -- ni de la
15 lettre rogatoire. Vous avez fait connaître votre avis à
16 ce sujet avec beaucoup d'éloquence. Vous avez été très
17 éloquent la première fois, ainsi que la deuxième, la
18 troisième, la quatrième ou la cinquième. D'accord?
19 --- Laughter / Rires

20 41200 COMMISSAIRE OLIPHANT : Je suis
21 convaincu, je comprends vos sentiments.

22 41201 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je
23 l'apprécie, monsieur, pour peu que j'aie pu faire
24 valoir mon point de vue.

25 41202 COMMISSAIRE OLIPHANT : D'accord.

1 41203 M^e WOLSON : Vous avez beaucoup cogné
2 sur le clou, comme on dit, monsieur Mulroney.

3 41204 Maintenant, veuillez passer à
4 l'onglet 28 --

5 41205 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : En
6 d'autres mots, monsieur le commissaire, vous n'aimez
7 pas les questions répétitives et les choses de ce
8 genre.

9 41206 COMMISSAIRE OLIPHANT : En d'autres
10 mots, laissez tomber maintenant que vous avez une
11 longueur d'avance.

12 --- Laughter / Rires

13 41207 M^e WOLSON : Monsieur, veuillez passer
14 à l'onglet 28.

15 41208 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
16 maître.

17 41209 M^e WOLSON : Il s'agit du 14 juin 1997,
18 un extrait du journal de Karlheinz Schreiber.

19 41210 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
20 monsieur.

21 41211 M^e WOLSON : Si vous regardez le
22 14 juin, à 15 h, on a inscrit : « Brian -- activités
23 liées aux pâtes. » [Traduction du texte lu]

24 41212 Vous voyez cette inscription?

- 1 41213 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui, je
2 la vois.
- 3 41214 M^e WOLSON : Très bien. Je voulais
4 seulement -- je ne veux pas passer en revue tous les
5 appels téléphoniques, mais il y en a trois qui
6 concernent - où, à tout le moins, M. Schreiber a
7 inscrit qu'il vous avait téléphoné au sujet des pâtes,
8 et j'ai cru nécessaire d'en parler.
- 9 41215 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui, ça
10 m'étonne que ces inscriptions soient là, parce qu'il ne
11 m'a pas parlé de ça, si je me souviens bien, avant 1998
12 à Zurich.
- 13 41216 M^e WOLSON : Très bien. Franchement,
14 mon intention, quand j'ai soulevé cette question,
15 n'était pas de remettre l'année en doute --
- 16 41217 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non, je
17 ne sais pas pourquoi il a inscrit ça dans son journal.
- 18 41218 M^e WOLSON : Eh bien, cette inscription
19 y est, et je l'ai fait consigner au procès-verbal.
- 20 41219 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 21 41220 M^e WOLSON : Bon, je suis un peu hors
22 contexte parce que vous avez mentionné la société
23 Midland et Archer Daniels, et je croyais le moment
24 propice pour en parler.
- 25 41221 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Hmm.

- 1 41222 M^e WOLSON : Mais j'aimerais revenir à
2 certaines questions plus terre à terre, la Russie et
3 Chypre.
- 4 41223 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 5 41224 M^e WOLSON : Si vous passez à
6 l'onglet 74 du recueil 2, c'est-à-dire vos documents.
7 --- Pause
- 8 41225 M^e WOLSON : Pour mémoire, l'onglet 74
9 du recueil 2 est l'itinéraire de votre voyage en Russie
10 et à Chypre.
- 11 41226 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 12 41227 M^e WOLSON : C'était un voyage
13 familial.
- 14 41228 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Hmm.
- 15 41229 M^e WOLSON : Votre réponse est oui?
- 16 41230 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
17 Oui.
- 18 41231 M^e WOLSON : Et vous avez fait ce
19 voyage avec votre épouse et vos enfants.
- 20 41232 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
21 Oui.
- 22 41233 M^e WOLSON : C'était du 18 au
23 30 août 1994.
- 24 41234 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
25 exact.

1 41235 M^e WOLSON : Vous avez visité Chypre en
2 premier, puis vous vous êtes rendus à Moscou et
3 éventuellement vous vous êtes retrouvés... si vous
4 tournez la page, la première page à l'onglet 74, si
5 vous regardez le 23 août 1994 -- dites-moi quand vous
6 l'aurez.

7 41236 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Dans
8 cet itinéraire?

9 41237 M^e WOLSON : L'onglet 74. Ça doit être
10 la deuxième page de l'itinéraire. Le chiffre « 3 » se
11 trouve au haut de la page, mais il s'agit en quelque
12 sorte de la deuxième page, puis allez au 23 août.

13 41238 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Le
14 23 août, oui.

15 41239 M^e WOLSON : C'est la date à laquelle
16 vous quittez Moscou à destination de -- est-ce Sotchi?

17 41240 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Sotchi,
18 oui.

19 41241 M^e WOLSON : À cet endroit, on peut
20 lire ce qui suit :

21 « Remarque :

22 1. Le programme prévoit une
23 rencontre avec le président
24 B. Eltsine et son épouse, une
25 visite de la ville et de ses

1 dîtes-moi si j'ai tort, du moins c'est ce que j'ai
2 lu -- et vous lui avez demandé s'il était intéressé par
3 votre proposition?

4 41252 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : En
5 gros, oui.

6 41253 Je crois que l'emploi du temps même,
7 monsieur le commissaire, je crois qu'il y a eu un
8 changement le lundi, parce que nous avons séjourné à
9 Sotchi pendant deux jours et deux nuits avec les
10 Eltsine.

11 41254 Nous avons eu de nombreux -- je crois
12 que nous avons eu au moins un dîner, deux déjeuners
13 avec eux, etc. Ils étaient dans la villa voisine de la
14 nôtre.

15 41255 M^e WOLSON : Très bien. Donc, il
16 s'agissait de rencontres à caractère mondain.

17 41256 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui. Et
18 nous avons fait un voyage -- je me rappelle d'un voyage
19 dans son -- son yacht présidentiel. Nous avons eu un
20 déjeuner ou un dîner avec Mila et les enfants, ainsi
21 que ses enfants et petits-enfants.

22 41257 Donc, c'était -- et tout au long de
23 cette visite -- je ne devrais pas dire tout au long. À
24 quelques occasions, au cours de la période de deux
25 jours, nous avons eu des rencontres. Je ne les

1 qualifierais pas d'officielles parce que je n'étais
2 plus premier ministre.

3 41258 M^e WOLSON : De quoi lui avez-vous
4 parlé concernant M. Schreiber?

5 41259 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je ne
6 lui ai pas parlé de M. Schreiber.

7 41260 M^e WOLSON : Non, non, mais peut-être
8 du mandat que vous avait confié M. Schreiber.

9 41261 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : J'ai
10 parlé avec lui, comme je l'ai fait avec les autorités
11 chinoises et, par la suite, avec les autorités
12 françaises, je lui ai demandé ce qu'il pensait de la
13 proposition et s'il pouvait nous être utile à ce sujet.

14 41262 Il m'a dit qu'il croyait que c'était
15 une bonne idée. Il a mal interprété ce que je voulais
16 lui dire et il a dit qu'il aimerait acheter quelques-
17 uns de ces véhicules, mais qu'il ne pouvait le faire
18 parce que le pays n'avait plus d'argent.

19 41263 M^e WOLSON : L'avez-vous corrigé?

20 41264 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Pardon?

21 41265 M^e WOLSON : L'avez-vous corrigé?

22 41266 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non, il
23 n'avait pas d'argent. Je ne l'ai pas corrigé.

24 41267 M^e WOLSON : Non, non, je suis certain
25 qu'il n'avait pas l'argent.

1 41268 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

2 41269 M^e WOLSON : Eh bien, je ne sais pas
3 s'il était fauché, il avait quand même un yacht.

4 41270 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Croyez-
5 moi -- croyez-moi, les contribuables canadiens savaient
6 qu'il était fauché --

7 41271 M^e WOLSON : Mais est-ce que vous lui
8 avez dit --

9 41272 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : --
10 parce que nous l'avons beaucoup aidé.

11 41273 M^e WOLSON : Est-ce que vous lui avez
12 dit que votre idée n'était pas de vendre des véhicules
13 à la Russie.

14 41274 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui, je
15 le lui ai dit.

16 41275 M^e WOLSON : Votre intention était
17 d'avoir --

18 41276 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je
19 voulais lui demander conseil au sujet des Nations
20 Unies. Et il m'a dit, écoutez, je crois que c'est une
21 bonne idée. Ne serait-ce que parce que nous n'avons pas
22 assez d'argent actuellement pour en acheter, nous nous
23 rendons certainement compte des avantages et des
24 bienfaits éventuels. Pourquoi ne pas promouvoir cette

1 idée et, si nous pouvons vous donner un coup de pouce
2 en cours de route, nous serons heureux de le faire.

3 41277 M^e WOLSON : Quelles ont été les
4 dépenses approximatives que vous avez calculées sur
5 votre avance pour ce voyage?

6 41278 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Eh
7 bien, comme vous le savez, je n'ai pas réclamé le
8 remboursement de mes dépenses --

9 41279 M^e WOLSON : Non, ce n'est pas le sens
10 de ma question.

11 41280 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Eh
12 bien, je crois que c'est très pertinent, maître, si
13 vous le permettez.

14 41281 Je n'ai pas demandé de déductions
15 lorsque j'ai payé l'impôt sur mon revenu, donc tous ces
16 montants ont été déclarés comme revenus. Je n'ai pas
17 demandé de -- aucune déduction.

18 41282 Mais je crois que le montant était de
19 12 000 \$ environ.

20 41283 M^e WOLSON : D'accord. Néanmoins, vous
21 conviendrez avec moi, monsieur, m'avoir dit que vous
22 aviez dépensé environ -- et je ne vais pas trouver à
23 redire sur les montants -- 10 000 \$ pour votre voyage
24 en Chine.

1 41284 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : À peu
2 près, oui.

3 41285 M^e WOLSON : 12 000 \$ --

4 41286 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Environ
5 40 000 \$ ou 45 000 \$, si je me souviens bien.

6 41287 M^e WOLSON : Très bien. Et ce que vous
7 avez fait, c'est soit prendre des notes ou tenir les --

8 41288 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : J'ai
9 tenu un compte exact.

10 41289 M^e WOLSON : -- comptes de vos cartes
11 de crédit.

12 41290 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Hmm.

13 41291 M^e WOLSON : Et vous pouviez imputer
14 vos dépenses, si vous deviez le faire. Vous teniez un
15 relevé de vos dépenses.

16 41292 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui. Eh
17 bien, ce n'était pas un relevé, ce n'était pas
18 exactement le genre de compte que tiendrait un
19 comptable agréé, mais c'était en quelque sorte une
20 liste

21 41293 M^e WOLSON : Eh bien, vous n'êtes pas
22 comptable agréé.

23 41294 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non, je
24 ne le suis pas.

1 41295 M^e WOLSON : Je ne cherche pas à vous
2 accuser de ça, mais vous avez bel et bien tenu un
3 relevé.

4 41296 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui, je
5 l'ai fait.

6 41297 M^e WOLSON : D'accord. Maintenant,
7 j'aimerais vous demander, au sujet de votre voyage à --
8 votre premier voyage où vous avez rencontré
9 M. Mitterrand, c'était le 28 et le 29 septembre, à
10 l'onglet 75.

11 41298 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
12 monsieur.

13 41299 M^e WOLSON : Il a appris que vous étiez
14 à Paris, c'est ce que vous avez dit.

15 41300 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Hmm.

16 41301 M^e WOLSON : Il vous a téléphoné et
17 vous lui avez rendu visite?

18 41302 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui, il
19 nous a appelés et nous -- il a invité Mila et moi à --
20 c'était tard en après-midi lorsqu'il a téléphoné à
21 l'hôtel et il nous a invités à l'Élysée. Nous y sommes
22 allés et nous avons passé une partie de la soirée avec
23 lui.

- 1 41303 M^e WOLSON : Avez-vous soulevé la
2 question de la participation des Nations Unies et des
3 produits de Thyssen devant lui?
- 4 41304 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
5 cette fois-là et en octobre 1995.
- 6 41305 M^e WOLSON : D'accord. Est-ce que le
7 voyage en 1995 était similaire à celui de 1994?
8 C'était -- parce que je n'ai pas entendu parler du
9 voyage en 1995, donc parlons de ces deux voyages
10 maintenant.
- 11 41306 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Hmm.
- 12 41307 M^e WOLSON : Vous nous avez parlé du
13 voyage en 1994. Vous avez eu une rencontre -- ou
14 pendant votre rencontre avec lui, vous avez abordé la
15 proposition concernant le Conseil de sécurité des
16 Nations Unies?
- 17 41308 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 18 41309 M^e WOLSON : Il vous a dit, si je
19 comprends bien, que la France cherchait aussi à mettre
20 au point un véhicule.
- 21 41310 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Hmm.
- 22 41311 M^e WOLSON : Quelle est votre
23 réponse...?
- 24 41312 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

1 41313 M^e WOLSON : Et que c'était dans
2 l'intérêt de la France d'avoir son propre produit au
3 lieu d'acheter un produit allemand ou canadien.

4 41314 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Il m'a
5 dit qu'il connaissait bien le véhicule de Thyssen dont
6 je lui parlais en raison du partenariat franco-
7 allemand.

8 41315 M^e WOLSON : Oui.

9 41316 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Il
10 connaissait à peu près tout à ce sujet-là, y compris le
11 processus d'acquisition, parce qu'ils travaillaient à
12 des ententes d'acquisition ensemble, lui et le
13 chancelier Kohl. Et il m'a dit qu'il connaissait le
14 produit. À son avis, c'était un excellent produit. Mais
15 il m'a dit, vous savez Brian, nous essayons de mettre
16 au point notre propre véhicule, ici même.

17 41317 Je lui ai dit, eh bien, je comprends
18 cela, mais je n'essaie pas d'intéresser qui que ce soit
19 ni de déloger qui que ce soit en ce qui a trait à vos
20 politiques nationales à l'égard de l'Allemagne. Je me
21 demande tout simplement quelle serait votre perception
22 ou si vous croyez qu'il s'agit d'une bonne idée que de
23 promouvoir la standardisation et l'harmonisation ainsi
24 que la planification et le positionnement préalable de
25 véhicules dans les zones de conflit. Croyez-vous que

1 c'est une bonne idée? Et il m'a dit oui, je crois que
2 c'est une bonne idée.

3 41318 Puis, je lui ai demandé quelle serait
4 sa position si la question était soulevée au Conseil de
5 sécurité? Il m'a répondu qu'il aimerait examiner la
6 proposition très attentivement, mais qu'il trouvait
7 beaucoup d'aspect louables -- beaucoup d'éléments
8 favorables à la proposition. Il m'a demandé de le tenir
9 au courant.

10 41319 M^e WOLSON : Que s'est-il passé pendant
11 la visite en 1995? Veuillez nous éclairer sur ce sujet.

12 41320 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : La
13 visite en 1995 --

14 41321 M^e WOLSON : Premièrement, pourquoi
15 étiez-vous là?

16 41322 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Eh
17 bien, je n'étais pas en France. J'étais à Colorado
18 Springs. La bibliothèque du président Bush avait
19 convoqué un certain nombre de personnes pour un
20 événement spécial visant à rassembler les souvenirs, à
21 la fin de la guerre froide. Jim Lehrer, de
22 MacNeil/Lehrer et de PBS, était le modérateur de
23 l'événement, qui devait être diffusé dans le cadre de
24 séries télévisées, mais presque tous les

1 enregistrements devaient être conservés à la
2 bibliothèque présidentielle.

3 41323 M^e WOLSON : Permettez-moi de vous
4 arrêter, je n'ai pas besoin d'autant de détails à ce
5 sujet.

6 41324 Vous avez eu l'occasion de rencontrer
7 Mitterrand à cette occasion?

8 41325 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY :
9 Mitterrand, le chancelier Kohl, M^{me} Thatcher, le
10 président Bush et moi-même étions invités à relater nos
11 souvenirs de la fin de la guerre froide.

12 41326 M^e WOLSON : Avez-vous eu un entretien
13 privé avec le président Mitterrand à ce moment-là au
14 sujet du projet des Nations Unies dont vous lui aviez
15 parlé en 1994, soit le 28 et le 29 septembre?

16 41327 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
17 C'est lui qui en a parlé le premier, et il m'a dit --
18 je crois que c'était pendant le déjeuner -- il a dit
19 Brian, où en êtes-vous avec le projet des Nations
20 Unies? J'ai répondu, eh bien, je crois que les choses
21 progressent, mais c'est -- comme vous le savez en ce
22 qui concerne les Nations Unies et ce genre de projet ou
23 d'événement international, les progrès sont plutôt
24 lents.

- 1 41328 Il m'a dit sans blague, je le sais
2 très bien, mais n'abandonnez pas la partie. Je crois
3 que c'est une très bonne idée.
- 4 41329 M^e WOLSON : Très bien. Et pendant que
5 vous étiez là, avez-vous eu l'occasion de parler à
6 M^{me} Thatcher, la quatrième personne -- était-elle encore
7 première ministre?
- 8 41330 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non,
9 cela faisait longtemps qu'elle ne l'était plus.
- 10 41331 M^e WOLSON : D'accord. Donc, Mitterrand
11 était-il toujours alors président de la France?
- 12 41332 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Il
13 était, il l'avait été jusqu'à quelques mois auparavant.
- 14 41333 M^e WOLSON : Donc, lorsque vous l'avez
15 rencontré à Colorado Springs, il n'était plus
16 président.
- 17 41334 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
18 exact.
- 19 41335 M^e WOLSON : D'accord.
- 20 41336 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Bien
21 qu'il l'ait assurément été, bien sûr, quand je l'ai
22 rencontré la première fois à l'Élysée.
- 23 41337 M^e WOLSON : Oui, je comprends.
- 24 41338 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

1 41339 M^e WOLSON : Vous êtes-vous rendu aux
2 États-Unis pour rencontrer des représentants américains
3 à ce sujet?

4 41340 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
5 j'y suis allé. J'ai eu de longues conversations avec
6 Jim Baker au sujet des Nations Unies. En toute justice
7 pour Jim, je ne me souviens d'aucune conversation
8 particulière où il aurait été question d'acquisition.
9 Ce que je cherchais chez Jim Baker, c'était son
10 expérience inestimable et ses conseils au sujet de ce
11 que les Nations Unies -- pardonnez-moi, de la réaction
12 éventuelle des États-Unis et du rôle qu'ils pourraient
13 jouer.

14 41341 C'est un fait bien connu, s'il est
15 impossible d'obtenir l'aval des États-Unis aux Nations
16 Unies, à l'OTAN, au G7 ou ailleurs, ça n'ira pas bien
17 loin.

18 41342 Donc, j'ai eu des entretiens avec Jim
19 au cours desquels je lui ai demandé conseil. Il avait
20 passé -- il avait été Secrétaire du Trésor, chef de
21 cabinet du président Reagan et Secrétaire d'État sous
22 le président George Herbert Walker Bush.

23 41343 M^e WOLSON : Quelle était son poste à
24 ce moment-là? Était-il toujours au gouvernement?

- 1 41344 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Il
2 venait tout juste de partir.
- 3 41345 M^e WOLSON : D'accord.
- 4 41346 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Et je
5 le rencontrais, juste pour obtenir certains -- pour lui
6 parler, obtenir des conseils au sujet de la démarche
7 générale à suivre auprès des Nations Unies, du
8 Secrétaire général, les points faibles, etc. Et j'ai
9 fait la même chose auprès de Cap Weinberger, qui avait
10 été Secrétaire à la Défense pour le président Reagan
11 pendant, je crois, huit ans environ.
- 12 41347 M^e WOLSON : Donc, il avait lui aussi
13 quitté ses fonctions quand vous lui avez parlé?
- 14 41348 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui, il
15 avait quitté ses fonctions.
- 16 41349 M^e WOLSON : Et quand ces rencontres
17 ont-elles eu lieu?
- 18 41350 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Elles
19 ont eu lieu avant -- avant 1995, j'en suis sûr. Avant
20 la fin de 1995.
- 21 41351 M^e WOLSON : Très bien.
- 22 41352 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY :
23 J'aimerais ajouter que le Secrétaire Weinberger, qui en
24 connaissait beaucoup à ce sujet, vous savez, croyait
25 que ça serait très difficile pour les Américains, parce

1 qu'ils voudraient fournir l'équipement eux-mêmes, en
2 raison de leur passé militaire.

3 41353 Et j'ai dit, vous savez, Cap, il ne
4 s'agit pas d'opérations militaires au sens strict. Il a
5 répondu non, c'est pourquoi je pense que vous avez une
6 chance. Ce serait peut-être une occasion pour n'importe
7 quelle administration de faire preuve d'ouverture et de
8 confier le dossier à un autre -- à un autre membre
9 solide des Nations Unies.

10 41354 Et il a ajouté, écoutez, il faudra
11 des négociations politiques pour ce faire, mais, a-t-il
12 précisé, compte tenu de votre relation particulièrement
13 étroite avec les dirigeants de l'administration
14 américaine, à la fois au Congrès et à la Maison-
15 Blanche, il se peut que vous réussissiez dans cette
16 entreprise.

17 41355 M^e WOLSON : Donc, vos rencontres avec
18 différents dignitaires -- en 1993, vous avez rencontré
19 les Chinois.

20 41356 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Hmm.

21 41357 M^e WOLSON : Exact? Votre réponse est
22 oui?

23 41358 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
24 monsieur.

- 1 41359 M^e WOLSON : En 1994, vous avez
2 rencontré Eltsine.
- 3 41360 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 4 41361 M^e WOLSON : En 1994, vous avez
5 rencontré Mitterrand pour la première fois, alors qu'il
6 était président.
- 7 41362 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 8 41363 M^e WOLSON : En 1995, vous avez
9 rencontré Mitterrand, qui n'était plus président, vous
10 l'avez rencontré à Colorado Springs?
- 11 41364 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 12 41365 M^e WOLSON : Vous avez rencontré
13 Caspar Weinberger aux États-Unis, qui avait quitté ses
14 fonctions en 1995.
- 15 41366 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Hmm.
- 16 41367 M^e WOLSON : Votre réponse...?
- 17 41368 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
18 monsieur.
- 19 41369 M^e WOLSON : Vous avez rencontré
20 James Baker qui avait démissionné. Vous l'avez
21 rencontré en 1995?
- 22 41370 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
23 exact, oui.
- 24 41371 M^e WOLSON : Puis -- et je tiens
25 seulement à dire ceci, mais non pour que vous répondiez

1 de façon trop véhémente. Puis, la lettre rogatoire a
2 été rendue publique.

3 41372 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Puis,
4 la lettre rogatoire a été rendue publique.

5 41373 M^e WOLSON : Ce qui a mis fin à vos
6 activités liées au mandat, jusqu'à ce que vous
7 rencontriez M. Schreiber à l'hôtel à Zürich en 1998?

8 41374 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
9 exact.

10 41375 M^e WOLSON : Alors, passons à
11 l'onglet 82.

12 41376 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

13 41377 M^e WOLSON : L'onglet 82 renferme
14 l'itinéraire expurgé de votre voyage à Klosters, à
15 Frankfort et à Rome.

16 41378 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
17 monsieur.

18 41379 M^e WOLSON : Et encore une fois, il est
19 expurgé afin de protéger votre vie privée.

20 41380 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui. Et
21 celle de mes clients, surtout la vie privée de mon
22 client.

23 41381 M^e WOLSON : Je ne mets pas ça en
24 doute, mais pour une personne qui examine ce document

1 et constate les passages expurgés, c'est la raison pour
2 laquelle ils l'ont été.

3 41382 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

4 41383 M^e WOLSON : Maintenant, si vous
5 regardez à la première page, il est question de voyages
6 dans ces trois pays : la Suisse, l'Allemagne et
7 l'Italie, du 30 janvier au 6 février 1998.

8 41384 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

9 41385 M^e WOLSON : Avez-vous pris un avion
10 privé ou commercial?

11 41386 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Privé.

12 41387 M^e WOLSON : D'accord. Vous étiez là-
13 bas pour faire du travail dans le cadre de l'un de vos
14 mandats, mais non celui de M. Schreiber?

15 41388 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Le
16 Conseil mondial de l'or.

17 41389 M^e WOLSON : D'accord. Je ne voulais
18 pas mentionner de nom, mais --

19 41390 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
20 Non, c'est correct.

21 41391 M^e WOLSON : -- mais c'est pour cette
22 raison que vous étiez là. Et vous vous rendiez dans ces
23 trois pays pour parler à différentes personnes?

24 41392 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : J'avais
25 pris rendez-vous et j'ai rencontré le gouverneur de la

1 Banque centrale de Suisse, le gouverneur de la Banque
2 centrale européenne à Frankfort --

3 41393 M^e WOLSON : Je ne veux pas vraiment le
4 savoir.

5 41394 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
6 ce que je faisais.

7 41395 M^e WOLSON : D'accord.

8 41396 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je
9 rencontrais les gouverneurs des banques.

10 41397 M^e WOLSON : Vous rencontriez
11 différentes personnes.

12 41398 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

13 41399 M^e WOLSON : Si vous passez à la
14 deuxième page de l'onglet 82 --

15 41400 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Hmm.

16 41401 M^e WOLSON : Le 2 février 1998.

17 41402 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

18 41403 M^e WOLSON : Est-ce que vous y êtes?

19 41404 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
20 j'y suis.

21 41405 M^e WOLSON : Est-ce ce jour-là que vous
22 avez rencontré M. Schreiber à l'hôtel Savoy à Zürich?

23 41406 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
24 exact.

1 41407 M^e WOLSON : Vous étiez à un autre
2 endroit et on peut lire :
3 « On viendra vous chercher en
4 limousine de Brunel Carriage à
5 l'hôtel pour vous conduire à
6 l'hôtel SAVOY à Zurich ».
7 [Traduction du texte lu]

8 41408 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Hmm.

9 41409 M^e WOLSON : Donc, vous étiez à
10 Klosters, je crois, et une limousine est venue vous
11 prendre pour vous conduire à Zürich. Est-ce exact?

12 41410 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : J'étais
13 à Klosters pour rencontrer Peter Munk, président et
14 fondateur de la société Barrick Gold, et on est venu me
15 chercher en limousine après les rencontres --

16 41411 M^e WOLSON : Oui...?

17 41412 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : -- et
18 on m'a conduit à Zürich.

19 41413 M^e WOLSON : Puis vous êtes arrivé à
20 Zürich -- vous êtes arrivé à Zürich à 11 h 30.

21 41414 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Hmm.

22 41415 M^e WOLSON : Il est écrit :
23 « MBM arrivera à l'hôtel
24 Savoy. » [Traduction du texte
25 lu]

1 41416 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

2 41417 M^e WOLSON : Est-ce que vous voyez ce
3 passage?

4 41418 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

5 41419 M^e WOLSON : Vous deviez prendre le
6 déjeuner dans votre chambre, c'est ce qu'on lit à la
7 page suivante du document.

8 41420 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

9 41421 M^e WOLSON : Alors, le déjeuner avec
10 Schreiber -- n'est-ce pas avec lui que vous preniez le
11 déjeuner?

12 41422 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Exact.

13 41423 M^e WOLSON : Ça n'est pas indiqué, mais
14 c'est avec lui que vous preniez le déjeuner.

15 41424 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je
16 crois que oui.

17 41425 M^e WOLSON : D'accord. Quand le
18 déjeuner a-t-il commencé et combien de temps a-t-il
19 duré?

20 41426 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Eh
21 bien, je crois que le déjeuner a commencé à 12 h 30 et,
22 je ne sais pas, il a duré 45 minutes à peu près.

23 41427 M^e WOLSON : Il est écrit 12 h 30, puis
24 à 14 h 15 une limousine devait venir vous prendre.

- 1 41428 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Hmm.
- 2 Oui.
- 3 41429 M^e WOLSON : D'accord. Donc le déjeuner
4 aurait duré de 12 h 30 jusqu'à l'arrivée de la
5 limousine ou peu de temps avant?
- 6 41430 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Pas
7 nécessairement, je soignais une épaule bloquée.
- 8 41431 M^e WOLSON : Oui, vous nous avez dit
9 ça.
- 10 41432 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Et
11 comme je l'ai dit, c'était extrêmement douloureux. Je
12 devais prendre des médicaments et, aussi souvent que je
13 le pouvais, je devais prendre des bains chauds pour
14 soulager la douleur et me changer. Donc, j'ai dû --
15 quel que soit le chiffre, je suppose qu'on peut enlever
16 une demi-heure, puis je devais prendre mes médicaments,
17 et le reste, ensuite me préparer pour partir et quitter
18 l'endroit pour me rendre -- je suppose que j'allais à
19 Frankfort ce jour-là.
- 20 41433 M^e WOLSON : Très bien. Donc le
21 déjeuner a duré environ une heure.
- 22 41434 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY :
23 Probablement une heure.
- 24 41435 M^e WOLSON : Peut-on s'entendre
25 là-dessus?

- 1 41436 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
2 bien sûr.
- 3 41437 M^e WOLSON : D'accord. Donc, vous vous
4 rendez à Zürich. Vous y restez de 11 h 30 à 14 h 15,
5 soit environ deux heures 45 minutes, si je ne m'abuse.
- 6 41438 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 7 41439 M^e WOLSON : Et vous passez une partie
8 de ce temps-là avec M. Schreiber?
- 9 41440 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
10 exact.
- 11 41441 M^e WOLSON : Quelle est la dernière
12 fois avant le 2 février 2000 où vous avez vu
13 M. Schreiber?
- 14 41442 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Mille
15 neuf cent quatre-vingt-dix-huit.
- 16 41443 M^e WOLSON : Oui. C'était en 1998, le
17 2 février, mais ce que j'aimerais savoir, c'est quand
18 vous avez vu Schreiber avant cette date-là.
- 19 41444 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
20 ce que je dis, en 1994.
- 21 41445 M^e WOLSON : En mille neuf cent quatre-
22 vingt-quatorze?
- 23 41446 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
24 exact.
- 25 41447 M^e WOLSON : À l'hôtel Pierre.

1 41448 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : À
2 l'hôtel Pierre, oui.

3 41449 M^e WOLSON : Le 8 décembre 1994?

4 41450 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
5 ça.

6 41451 M^e WOLSON : Très bien. Et vous savez
7 ce que M. Schreiber a dit à propos de cette réunion.

8 41452 M. Schreiber a dit, dans son
9 témoignage, que vous sembliez nerveux, mais vous avez
10 expliqué que vous souffriez, évidemment.

11 41453 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Eh
12 bien, est-ce que M. Terrien n'a pas témoigné et dit que
13 je semblais tout à fait normal, de bonne humeur?

14 41454 M^e WOLSON : D'accord. Mais --

15 41455 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je
16 n'étais pas -- je n'étais pas nerveux. Je souffrais
17 certes, mais je n'étais pas nerveux.

18 41456 M^e WOLSON : D'accord.

19 41457 M. Schreiber dit que la rencontre -
20 que le but principal de la rencontre était que vous
21 vouliez lui demander s'il y avait des preuves qu'il
22 vous avait donné de l'argent.

23 41458 Vous savez que c'est ce qu'a dit
24 M. Schreiber?

1 41459 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
2 ce qu'il a dit.

3 41460 M^e WOLSON : D'accord. Alors je
4 voudrais connaître votre point de vue sur cette
5 question.

6 41461 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
7 faux.

8 41462 M^e WOLSON : Avez-vous parlé avec lui
9 de l'argent qu'il vous a remis en guise d'avance?

10 41463 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Pas du
11 tout.

12 41464 M^e WOLSON : Donc, les deux cent
13 mille --

14 41465 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Il n'en
15 a pas parlé non plus.

16 41466 M^e WOLSON : Donc, ni vous ni lui
17 n'avez fait le moindrement allusion à l'avance de
18 225 000 \$?

19 41467 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non, il
20 n'en a pas été question.

21 41468 M^e WOLSON : D'accord. Pourquoi le
22 rencontrer à Zürich? Vous ne l'aviez pas vu depuis
23 quatre ans. Quelle était la raison pour laquelle vous
24 vouliez le voir?

1 41469 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Eh
2 bien, vous vous rappelerez que M. Schreiber et moi, à
3 cette époque et à l'époque de l'affaire Airbus, vous
4 savez comment je l'ai connu, comment on me l'a
5 présenté. C'était un homme d'affaires de bonne
6 réputation, puis l'affaire Airbus nous est tombée
7 dessus.

8 41470 Dans la mesure où cette affaire me
9 concernait, les accusations étaient aussi fausses à son
10 endroit qu'au mien, Brian Mulroney.

11 41471 Il avait été, pendant cette affaire,
12 un allié objectif. Il m'avait téléphoné de nombreuses
13 fois. C'est lui qui m'a informé de cette affaire. Il
14 m'a téléphoné à maintes reprises. Son avocat à l'époque
15 était Robert Hladun d'Edmonton, un avocat remarquable
16 qui m'a rendu de très grands services ainsi qu'à mon
17 épouse et à ma famille.

18 41472 Nous ne savions pas du tout ce qui se
19 passait, et Bob Hladun nous a aidés, ainsi que
20 M. Schreiber, en nous informant après que nous avons eu
21 à subir -- et je respecterai ce que vous avez dit,
22 monsieur le commissaire -- mais après que nous avons
23 subi les contrecoups des fausses accusations en 1995.

24 41473 Donc, nous nous sommes parlé à
25 maintes reprises tout au long de cette affaire et au

1 cours des années qui ont suivi, vous savez, et qui nous
2 ont conduits à la présente commission d'enquête.

3 41474 C'était ma première occasion -- je
4 devais me rendre en Suisse, pour la première fois
5 depuis de nombreuses années. M. Schreiber, comme je
6 l'ai appris de M. MacKay, avait quitté l'Allemagne pour
7 s'installer en Suisse. Je ne sais pas pourquoi. Nous
8 savons pourquoi maintenant, mais je ne le savais pas à
9 l'époque.

10 41475 Et je croyais que -- et n'oubliez pas
11 que nous étions amis à cette époque. J'ai pensé que,
12 par pure courtoisie, puisque nous étions tous deux en
13 Suisse, je devais l'inviter à déjeuner pour lui dire
14 bonjour. Donc, mon bureau a communiqué avec le sien en
15 Suisse et il est venu me rencontrer. Nous avons eu ce
16 bref déjeuner, puis il est parti.

17 41476 M^e WOLSON : Très bien. Alors, vous
18 saviez -- et je ne veux pas entrer dans toute cette
19 histoire, sauf que vous saviez, monsieur Mulroney, vous
20 saviez que vous n'étiez pas impliqué dans le scandale
21 d'Airbus.

22 41477 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
23 exact.

24 41478 M^e WOLSON : Mais vous n'étiez pas au
25 courant de la situation de M. Schreiber?

1 41479 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je ne
2 l'étais pas, non.

3 41480 M^e WOLSON : Vous ne saviez pas dans
4 quelle mesure M. Schreiber était impliqué. Vous ne le
5 saviez pas?

6 41481 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je ne
7 le savais pas, monsieur.

8 41482 Je savais simplement qu'en ce qui me
9 concernait, c'était faux.

10 41483 M^e WOLSON : Ne croyiez-vous pas qu'il
11 aurait été préférable -- je crois savoir qu'il vous a
12 informé de la lettre rogatoire et que vous vous êtes
13 parlé à maintes reprises.

14 41484 N'avez-vous pas pensé, puisque vous
15 saviez que vous n'étiez pas impliqué dans le scandale,
16 qu'il était préférable de prendre vos distances en ce
17 qui concerne M. Schreiber.

18 41485 C'était bien de lui parler au
19 téléphone; il vous rendait service. Mais ne croyiez-
20 vous pas que vous auriez dû garder vos distances ou, à
21 tout le moins, que votre avocat aurait dû vous dire,
22 vous savez, monsieur Mulroney, nous vous connaissons,
23 mais nous ne connaissons pas ce type. Tenez-vous loin
24 de lui, il se peut qu'il vous cause des ennuis.

1 41486 Était-ce ce que vous ressentiez, ou
2 vous a-t-on donné des conseils en ce sens?

3 41487 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non, ni
4 l'un ni l'autre. Je savais qu'il fallait que je garde
5 mes distances du ministère de la Justice et de la GRC,
6 parce qu'ils m'avaient faussement --

7 41488 M^e WOLSON : Oui.

8 41489 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : --
9 envoyé cette lettre entièrement fausse qui visait à me
10 détruire. C'était les personnes que je cherchais à
11 éviter, et non quelqu'un qui, comme moi, était accusé
12 et vilipendé, et tout ce que je savais à son sujet et
13 qui me concernait, c'était que nous n'avions rien fait
14 de mal.

15 41490 M^e WOLSON : Non, je comprends ça
16 parfaitement, mais vous n'avez jamais pensé qu'il était
17 préférable de faire preuve de prudence avec lui?

18 41491 Vous n'avez pas pensé à ça?

19 41492 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je n'ai
20 pas pensé à ça, monsieur.

21 41493 M^e WOLSON : D'accord. Et vous avez
22 réservé une chambre dans ce qui est probablement
23 l'hôtel le plus cher en Suisse, certainement le Savoy
24 fait partie d'une chaîne d'hôtels très luxueux. Je n'ai

1 jamais séjourné dans l'un de ces hôtels, mais ne
2 diriez-vous pas que c'est un hôtel coûteux?

3 41494 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Quand
4 vous travaillez pour le Conseil mondial de l'or --

5 41495 M^e WOLSON : On vous paie en or, donc
6 vous n'êtes pas à plaindre.

7 41496 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : -- on
8 s'occupe très bien de vous.

9 41497 Compte tenu de mon état souffrant
10 avec la --

11 41498 M^e WOLSON : Très bien.

12 41499 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : -- mon
13 épaule bloquée, et que sais-je encore, je ne croyais
14 pas que c'était déplacé. À Zürich. De toute façon,
15 Zürich n'est pas bon marché.

16 41500 M^e WOLSON : Très bien. Donc, la
17 réponse à la question, c'est que le Conseil mondial de
18 l'or a eu la gentillesse d'acquitter la note de
19 l'hôtel?

20 41501 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

21 41502 M^e WOLSON : C'est votre réponse?

22 41503 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
23 ça.

24 41504 M^e WOLSON : Très bien. Merci,
25 monsieur.

1 41505 Il est maintenant 14 h 45. Je vais
2 aborder un autre sujet. Je proposerais de prendre une
3 courte pause maintenant.

4 41506 Je peux vous dire que j'en suis à la
5 page 15, donc nous progressons.

6 41507 Je laisse le soin aux avocats et à
7 M. Mulroney de décider si nous prenons une courte pause
8 maintenant ou si je dois poursuivre.

9 41508 COMMISSAIRE OLIPHANT : Je me soucie
10 surtout de M. Mulroney. C'est lui qui est à la barre
11 des témoins.

12 41509 Aimeriez-vous prendre une pause
13 maintenant ou continuer encore un peu?

14 41510 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Eh
15 bien, si M^e Wolson dit qu'il est à la page 15, 15 sur
16 combien?

17 41511 M^e WOLSON : Quinze sur 28. Ça va bien.

18 41512 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je
19 crois que nous pourrions poursuivre pendant un certain
20 temps encore.

21 41513 M^e WOLSON : Parfait.

22 41514 COMMISSAIRE OLIPHANT : D'accord.

23 41515 M^e WOLSON : Très bien, permettez-moi
24 de prendre --

- 1 41516 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Que
2 dites-vous de 15 h, monsieur le commissaire? Est-ce que
3 cela conviendrait?
- 4 41517 M^e WOLSON : Permettez-moi de remonter
5 à l'année 1999.
- 6 41518 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
7 maître.
- 8 41519 M^e WOLSON : Il s'agit d'une année
9 importante dans votre relation avec M. Schreiber parce
10 qu'il a été arrêté en août 1999.
- 11 41520 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
12 exact.
- 13 41521 M^e WOLSON : Il a été accusé de fraude,
14 d'évasion fiscale, d'abus de confiance et de
15 corruption.
- 16 41522 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 17 41523 M^e WOLSON : Il était recherché en
18 Allemagne. C'est ce que vous avez appris.
- 19 41524 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
20 monsieur.
- 21 41525 M^e WOLSON : Et même si vous étiez le
22 premier à dire qu'il était ou qu'on aurait dû le
23 considérer comme innocent, ces allégations criminelles
24 changent un peu la situation?
- 25 41526 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

1 41527 M^e WOLSON : S'il n'avait pas été
2 inculpé, auriez-vous déclaré les 225 000 \$ à l'ARC
3 cette année-là?

4 41528 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Eh
5 bien, il s'agit d'une question hypothétique. Je n'avais
6 pas à déclarer quoi que ce soit parce qu'il s'agissait
7 d'une avance. Je n'avais pas d'arriérés d'impôts. Et
8 lorsque l'avance est venue à terme, j'étais tenu de la
9 déclarer comme revenu, de l'ajouter à mon revenu et de
10 payer l'impôt sur cette somme.

11 41529 M^e WOLSON : Quand l'avance est-elle
12 venue à terme?

13 41530 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Lorsque
14 j'ai décidé en décembre cette année-là qu'il était
15 temps de mettre fin au mandat et de passer à autre
16 chose.

17 41531 M^e WOLSON : Et pourquoi avez-vous mis
18 fin au mandat?

19 41532 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Eh
20 bien, pour deux raisons. Premièrement, celle que vous
21 venez de soulever, monsieur.

22 41533 M^e WOLSON : Les accusations
23 criminelles.

24 41534 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Les
25 accusations criminelles étaient très graves.

1 41535 M^e WOLSON : Quelle était la seconde
2 raison?

3 41536 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je
4 n'étais pas -- bien entendu, je savais alors que je
5 n'avais pas affaire au genre d'homme que je croyais
6 qu'il était.

7 41537 L'autre chose, c'est que j'ai été
8 surpris, monsieur le commissaire, parce qu'il ne m'a
9 pas dit quoi que ce soit lorsque nous nous sommes
10 rencontrés en Suisse ou lorsque nous avons parlé au
11 téléphone. Et apparemment, les autorités allemandes le
12 traquaient. Il a quitté l'Allemagne et s'est installé
13 en Suisse. Puis, les autorités suisses ont commencé à
14 l'inquiéter. Il a quitté la Suisse pour déménager au
15 Canada où il avait une double citoyenneté, et il a été
16 arrêté à Toronto.

17 41538 Il a eu amplement l'occasion de me
18 dire ce qui se passait, mais il n'en a pas glissé un
19 traître mot. Donc, ça m'a dérangé que cela se soit
20 passé ainsi.

21 41539 M^e WOLSON : Oui.

22 41540 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Et
23 puis, comme je vous l'ai dit, à un moment donné au
24 début de décembre ou aux environs, M. Schreiber -- j'ai

1 appris que M. Schreiber avait dit à quelqu'un d'autre
2 que Brian Mulroney avait des ennuis d'impôt.

3 41541 Or, Brian Mulroney n'avait pas
4 d'ennuis d'impôt, mais je me suis rendu à l'évidence
5 que M. Schreiber voulait créer de tels ennuis à Brian
6 Mulroney. Et ce monsieur qui était accusé en Allemagne
7 d'abus de confiance, de corruption, de fraude et
8 d'évasion fiscale n'était pas -- n'était pas un
9 néophyte.

10 41542 Donc, j'ai senti que c'était -- que
11 c'était le début d'une menace. C'est comme ça que je
12 l'ai interprété, et je me suis dit qu'il était
13 inapproprié de poursuivre une association officielle
14 avec lui dans le cadre du mandat.

15 41543 M^e WOLSON : Très bien. J'aborderai
16 sous peu la question de l'impôt, mais j'aimerais
17 poursuivre avec l'année 1999.

18 41544 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

19 41545 M^e WOLSON : Si vous passez, s'il vous
20 plaît, à l'onglet 87 du recueil 2 -- c'est le recueil
21 grand format, l'onglet 87.

22 41546 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
23 monsieur.

24 41547 M^e WOLSON : Il s'agit de l'émission
25 *The Fifth Estate* du 20 octobre 1999.

1 41548 Et je ne cherche pas à connaître vos
2 vues sur cette émission, parce que je les connais, mais
3 j'aimerais que nous abordions certains aspects
4 particuliers.

5 41549 Et simplement pour mettre les choses
6 en perspective, précisons que votre ami et collègue
7 M. Doucet a témoigné devant la présente commission
8 d'enquête.

9 41550 Entre autres choses, il a dit que
10 lorsqu'il a appris cela -- lorsqu'il a appris au sujet
11 de l'émission, il a pensé a) que M. Schreiber parlait
12 trop aux médias; et b) qu'il n'aimait pas la tournure
13 des événements. Donc, il est devenu plus soucieux de
14 consigner certains événements.

15 41551 Étiez-vous au courant de cette
16 émission?

17 41552 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui, je
18 l'étais.

19 41553 Je devrais vous dire, je ne l'ai pas
20 vue et je n'ai jamais lu cette transcription, mais
21 j'étais évidemment au courant de l'émission.

22 41554 M^e WOLSON : D'accord. J'aimerais
23 souligner quelques passages dans la transcription.

24 41555 Si vous allez à la page 1 --

25 41556 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

1 41557 M^e WOLSON : Je vous l'ai mentionné
2 l'autre jour et nous avons aujourd'hui ce document sous
3 les yeux, donc j'aimerais maintenant vous le montrer.

4 41558 Linden MacIntyre, à la toute dernière
5 ligne de la première page :
6 « Le monde entier ne comprenait
7 évidemment pas... »

8 41559 Bon, permettez-moi de revenir un peu
9 en arrière.
10 « L'un des anciens associés
11 d'affaires de M. Schreiber
12 parlait de ce dernier et de sa
13 façon de faire des affaires. »
14 [Traduction du texte lu]

15 41560 Puis M. MacIntyre ajoute :
16 « Le monde entier ne comprenait
17 évidemment pas, à cette époque,
18 l'Alberta sous le premier
19 ministre Peter Loughheed,
20 selon... » [Traduction du texte
21 lu]

22 41561 Il est question de cet associé
23 d'affaires. Puis à la page 2, on lit ce qui suit :
24 « Loughheed a dit à tout le
25 personnel de son cabinet à

1 « ... nom de code 'Britan'. Le
2 lendemain, quelqu'un a retiré
3 plus de 100 000 \$ comptant.
4 Trois mois plus tard, un autre
5 montant de 100 000 \$ comptant a
6 été retiré, et l'année suivante,
7 un autre montant de 100 000 \$
8 comptant.
9 Nous voulions parler directement
10 à l'homme qui pouvait le mieux
11 expliquer ces opérations... »
12 [Traduction du texte lu]

13 41568 Puis, on a demandé à M. Schreiber de
14 parler de Britan, et ce dernier n'a rien dit.

15 41569 Est-ce que vous voyez cela?

16 41570 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

17 41571 M^e WOLSON : D'accord. Et c'est comme
18 ça que vous avez été informé du compte Britan. Vous
19 avez dit auparavant qu'une émission de *The Fifth Estate*
20 avait été diffusée.

21 41572 Est-ce de cette façon que vous en
22 avez été informé, c'est-à-dire du compte Britan?

23 41573 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : J'en ai
24 pris connaissance, je crois, après que cette
25 information m'a été transmise.

1 41574 M^e WOLSON : C'est le cabinet
2 Greenspan, et quelqu'un doit vous avoir dit au sujet de
3 l'émission *The Fifth Estate*, probablement M. Doucet.

4 41575 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
5 j'en ai été informé, oui.

6 41576 M^e WOLSON : D'accord.

7 41577 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Et
8 c'est aussi -- dans ce même contexte, monsieur, je me
9 rappelle quelque chose dans cette veine, ce que
10 l'animateur a dit :

11 « Tout cela soulève la
12 possibilité intéressante que
13 Karlheinz Schreiber ait créé une
14 fausse piste documentaire pour
15 tromper le fisc allemand, ce qui
16 soulève inévitablement des
17 conjectures que certains
18 Canadiens réputés, comme
19 Brian Mulroney... » [Traduction
20 du texte lu]

21 41578 Et caetera, et caetera.

22 41579 M^e WOLSON : Très bien.

23 41580 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Ça me
24 rappelle quelque chose, je crois.

25 41581 M^e WOLSON : J'ai lu ce document.

1 41582 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

2 41583 M^e WOLSON : Vous êtes au courant. Je
3 suis sûr que le commissaire connaît aussi ce document.
4 Probablement que la majorité des avocats le connaissent
5 aussi.

6 41584 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

7 41585 M^e WOLSON : Bon, passons maintenant à
8 autre chose.

9 41586 Fred Doucet a dit s'être inquiété à
10 votre sujet lorsqu'il a pris connaissance de cette
11 information. Et vous saviez que Fred défendrait vos
12 intérêts. Il n'y a aucun doute à ce sujet.

13 41587 Fred vous aiderait s'il le pouvait.

14 41588 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui, en
15 effet. Il m'aiderait au mieux de sa capacité et --

16 41589 M^e WOLSON : Assurément.

17 41590 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : -- et
18 de manière tout à fait honnête. Il n'irait pas au-delà
19 de ça.

20 41591 M^e WOLSON : Et maintenant si vous
21 passez à l'onglet 89, vous verrez la note qu'a écrite
22 M. Doucet pour consigner, bien que ce soit en 1999 --
23 il consigne par écrit la réunion du 8 décembre 1994 que
24 vous avez eue avec M. Schreiber.

- 1 41592 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je le
2 vois, monsieur.
- 3 41593 M^e WOLSON : D'accord. Saviez-vous
4 qu'il avait fait cela?
- 5 41594 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non.
- 6 41595 M^e WOLSON : Vous saviez que Fred était
7 inquiet -- je devrais dire M. Doucet, ce qui serait
8 plus convenable, qu'il s'inquiétait parce que
9 M. Schreiber parlait beaucoup aux médias?
- 10 41596 Et cette inquiétude qu'éprouvait
11 M. Doucet -- je présume qu'il vous en a fait part --
12 est peut-être attribuable au fait que M. Schreiber
13 transmettait de l'information à *The Fifth Estate*.
- 14 41597 Est-ce ce dont M. Doucet vous a
15 parlé?
- 16 41598 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Il se
17 peut qu'il l'ait fait. Tout ce que je sais, maître,
18 c'est que l'opinion générale était que le nouvel
19 élément d'information ici, le nouvel élément à compter
20 du 1^{er} septembre 1999 environ -- et maintenant nous
21 sommes presque rendus à la fin de cette année-là --
22 c'était que M. Schreiber avait été frappé d'une
23 ordonnance d'extradition vers l'Allemagne.
- 24 41599 M^e WOLSON : Oui.

- 1 41600 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'était
2 devenu l'élément déterminant de son existence : faire
3 tout en son pouvoir pour éviter d'être expulsé vers
4 l'Allemagne où, disait-on, de sérieuses accusations
5 avaient été portées contre lui, de sorte qu'il
6 passerait probablement le reste de sa vie en prison.
- 7 41601 M^e WOLSON : D'accord. Mais ce que
8 j'aimerais vous demander, c'est si M. Doucet vous a
9 parlé de ses inquiétudes au sujet de M. Schreiber? Vous
10 rappelez-vous?
- 11 41602 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui, il
12 m'a dit que -- quelque chose comme quoi il n'aimait pas
13 les dessous de cette affaire, ou quelque chose du
14 genre.
- 15 41603 M^e WOLSON : D'accord.
- 16 41604 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Que
17 Schreiber faisait des manœuvres en coulisse pour lancer
18 de fausses rumeurs dénaturant les faits, qu'il
19 connaissait.
- 20 41605 Oui, il m'a dit cela, monsieur.
- 21 41606 M^e WOLSON : Saviez-vous qu'il devait
22 rencontrer M. Schreiber le lendemain de Noël 1999?
- 23 41607 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non, je
24 ne le savais pas.

- 1 41608 M^e WOLSON : Vous l'avez appris par la
2 suite?
- 3 41609 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 4 41610 M^e WOLSON : Il vous a donné un compte
5 rendu de la rencontre?
- 6 41611 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je
7 crois que M. Schreiber lui a demandé de m'appeler et de
8 me faire un compte rendu.
- 9 41612 M^e WOLSON : Ce n'est pas ma question,
10 je ne vous demande pas qui a demandé de le faire. Mais
11 vous vous rappelez que M. Doucet vous a donné un compte
12 rendu de la réunion?
- 13 41613 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
14 Pardon, je croyais que c'était le sens de votre
15 question, monsieur.
- 16 41614 M^e WOLSON : Non.
- 17 41615 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY :
18 D'accord.
- 19 41616 M^e WOLSON : Est-ce que M. Doucet a
20 laissé entendre que ce serait une bonne idée, après la
21 rencontre du 26 décembre, d'avoir une autre rencontre,
22 qui, de fait, a eu lieu, comme nous le savons, le
23 11 janvier 2000 à l'hôtel Royal-York?
- 24 41617 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non, il
25 n'a pas fait cette suggestion.

- 1 41618 M^e WOLSON : Saviez-vous qu'une telle
2 rencontre était prévue?
- 3 41619 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je ne
4 crois pas que je savais qu'une rencontre avait été
5 fixée, mais j'ai appris qu'elle avait eu lieu.
- 6 41620 M^e WOLSON : D'accord. Et vous avez été
7 informé, à la rencontre du 26 décembre, que
8 M. Schreiber était contrarié parce que Luc Lavoie
9 l'avait traité de -- avait prononcé certaines paroles
10 selon lesquelles il n'était pas -- il n'était pas très
11 franc.
- 12 41621 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui, il
13 n'était pas très honnête.
- 14 41622 M^e WOLSON : Oui.
- 15 41623 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
16 j'étais au courant de ça.
- 17 41624 M^e WOLSON : Alors, j'aimerais attirer
18 votre attention sur la rencontre du 11 janvier.
- 19 41625 Il est 14 h 57. Pourquoi ne
20 prendrions-nous pas une pause?
- 21 41626 Je peux vous dire que je suis rendu à
22 la page 16, donc nous progressons.
- 23 41627 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
24 bien. Merci.
- 25 41628 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.

1 41629 Nous allons prendre une pause de
2 15 minutes, puis nous reprendrons à 15 h 15.
3 --- Upon recessing at 3:00 p.m. / Suspension à 15 h 00
4 --- Upon resuming at 3:30 p.m / Reprise à 15 h 30
5 41630 COMMISSAIRE OLIPHANT : Veuillez vous
6 asseoir.
7 41631 Maître Wolson...?
8 41632 M^e WOLSON : Monsieur Mulroney, pouvez-
9 vous passer à l'onglet 91, s'il vous plaît.
10 41633 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
11 monsieur.
12 41634 M^e WOLSON : Il s'agit du recueil 2,
13 onglet 91.
14 41635 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
15 41636 M^e WOLSON : Ce sont les notes que
16 M. Doucet a prises lors de sa rencontre avec
17 M. Schreiber le 11 janvier 1991 -- Je suis désolé, de
18 l'année 2000, devrais-je dire.
19 41637 Et pour mettre les choses en
20 perspective, je peux vous dire que la veille, à savoir
21 le 10 janvier 2000, il y a une lettre envoyée pour fins
22 de divulgation volontaire. Je veux simplement situer
23 les événements dans leur contexte.
24 41638 J'aborderai le sujet de la
25 divulgation volontaire dans un instant.

1 41639 Mais une lettre est envoyée par votre
2 avocat, M^e Lefebvre, au service de l'Agence des douanes
3 et du revenu du Canada chargé de s'occuper des
4 divulgations volontaires, le 10 janvier 2000. Le
5 11 janvier 2000, cette rencontre a lieu entre
6 M. Schreiber et M. Doucet.

7 41640 À présent, si vous vous rendez au
8 point numéro trois des notes de M. Doucet, celui-ci
9 écrit :

10 « Maintenant, en ce qui concerne
11 notre ami... »

12 41641 Il vous identifie :

13 « ... J'ai été plutôt surpris de
14 la préoccupation que vous avez
15 soulevée à notre résidence... »

16 41642 Il fait référence à la rencontre du
17 26 décembre 1999 à son domicile :

18 « ... au sujet d'une déclaration
19 que Brian aurait apparemment
20 faite. Comme vous m'aviez
21 suggéré de tout dire à B.M., je
22 l'ai fait. Et très franchement,
23 Brian ne comprenait pas pourquoi
24 vous aviez cette impression. »

25 [Traduction du texte lu]

- 1 41643 Vous vous souvenez de ça? C'est votre
2 avocat qui vous en a parlé.
- 3 41644 Et apparemment, M. Doucet avait une
4 partie du texte de l'interrogatoire préalable, et vous
5 vous souviendrez sûrement que lors de votre témoignage,
6 alors que M^e Pratte vous posait des questions, monsieur
7 Mulroney, vous avez frappé votre front, imitant le
8 geste que M. Schreiber avait fait; alors, la lumière
9 s'est faite pour ainsi dire, et il a mieux compris
10 votre témoignage lors de l'interrogatoire préalable.
- 11 41645 Vous souvenez-vous qu'il vous a
12 demandé ça et que vous avez donné ce genre de réponse?
- 13 41646 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui, je
14 me souviens.
- 15 41647 M^e WOLSON : Saviez-vous que M. Doucet
16 avait commencé à s'informer de ce que M. Schreiber
17 dirait lorsqu'il serait sous serment?
- 18 41648 Étiez-vous au courant de ça?
- 19 41649 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non.
- 20 41650 M^e WOLSON : Vous verrez qu'on dit :
21 « Maintenant, K.S.... »
- 22 41651 C'est le deuxième paragraphe du point
23 numéro trois :
24 « Maintenant, K.S., imaginons-
25 nous que ce que vous aviez en

1 tête, lorsque vous m'avez appelé
2 pour organiser la rencontre de
3 Mirabel, etc., relativement aux
4 services de consultant
5 international de B.M., soit
6 révélé lors de vos
7 interrogatoires préalables. »
8 [Traduction du texte lu]

9 41652 Il demande donc à M. Schreiber ce
10 qu'il va dire lors des interrogatoires préalables.

11 41653 Et, afin d'illustrer ce point, il
12 dit, un peu plus tard, quatrième ligne à partir du
13 bas :

14 « Maintenant, si on vous
15 interroge sous serment sur la
16 période postérieure à 1993,
17 est-ce que c'est ce que vous
18 allez dire? » [Traduction du
19 texte lu]

20 41654 Vous voyez ce passage?

21 41655 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

22 41656 M^e WOLSON : D'accord. Donc, il demande
23 à M. Schreiber ce qu'il va dire lorsqu'il devra
24 témoigner sous serment.

25 41657 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

1 41658 M^e WOLSON : Vous a-t-il dit qu'il
2 allait demander ça à M. Schreiber?

3 41659 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non.

4 41660 M^e WOLSON : Vous a-t-il dit par la
5 suite qu'il avait demandé ça à M. Schreiber?

6 41661 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : S'il
7 dit dans ses notes qu'il m'a appelé ou que M. Schreiber
8 lui a demandé de me faire un compte rendu de cette
9 discussion, alors c'est probablement ce qu'il a fait.
10 Mais je n'ai -- je n'ai aucun souvenir de ça, non.

11 41662 M^e WOLSON : Vous ne vous souvenez pas
12 de ça?

13 41663 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non.

14 41664 M^e WOLSON : Auriez-vous pu lui
15 demander d'interroger Schreiber sur ce qu'il allait
16 dire lorsqu'il serait sous serment?

17 41665 Est-ce quelque chose que vous auriez
18 pu demander à M. Doucet de faire?

19 41666 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non.

20 41667 M^e WOLSON : Donc, s'il l'a fait,
21 c'était de sa propre initiative?

22 41668 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
23 M. Doucet, je pense, a dit dans son témoignage que
24 lorsqu'il a regardé l'émission, il en est venu à la
25 conclusion que peut-être M. Schreiber avait en tête

1 quelque chose qui ne lui semblait pas très approprié,
2 et il voulait simplement, je suppose, établir du mieux
3 qu'il pouvait la documentation.

4 41669 Je vous rappelle que c'est M. Doucet
5 qui m'a appelé le premier pour me dire que M. Schreiber
6 souhaitait me voir en août de l'année 1993.

7 41670 M^e WOLSON : Et je peux vous dire qu'à
8 la page 2318, ligne 11 du témoignage de M. Doucet, il
9 dit qu'il a probablement abordé le sujet avec vous.

10 41671 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
11 possible.

12 41672 M^e WOLSON : D'accord. En fait, je vais
13 vous lire ce qui est dit et si vous avez besoin de la
14 transcription, je suis sûr que M^e Hughes peut vous la
15 fournir.

16 41673 Vous allez me demander la date,
17 M^e Hughes, et je ne la connais pas, mais c'est à la
18 page 2306.

19 41674 Je pense que c'était le 27 --
20 28 avril.

21 41675 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
22 monsieur.

23 41676 M^e WOLSON : J'ai demandé à M. Doucet,
24 à la page 2306, ligne 1 :

1 « Vous lui demandez bien sûr ce
2 qu'il dira durant son
3 interrogatoire préalable... »

4 41677 Je parle de l'interrogatoire
5 préalable de M. Schreiber, monsieur Mulroney :

6 « ... parce que cela
7 concernait -- enfin, vous étiez
8 manifestement préoccupé par le
9 fait qu'il s'agirait de
10 questions concernant
11 M. Mulroney. Évidemment.
12 M. F. DOUCET : Exact.
13 M^e WOLSON : En aviez-vous discuté
14 avec M. Mulroney?
15 M. F. DOUCET : Probablement. »

16 [Traduction du texte lu]

17 41678 Vous ne contestez pas cela? Si
18 M. Doucet dit qu'il en a probablement discuté avec
19 vous, vous acceptez cette déclaration?

20 41679 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
21 bien sûr.

22 41680 M^e WOLSON : D'accord. Maintenant,
23 M. Doucet a dit à la commission d'enquête qu'il vous
24 avait demandé s'il y avait un document relatif au
25 mandat, et que vous lui avez répondu par la négative et

1 qu'il a dit, en tant qu'ami, qu'il serait bon d'avoir
2 quelque chose par écrit.

3 41681 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Hmm.

4 41682 C'est à la page 2326, ligne 10. Vous
5 verrez ça là.

6 41683 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

7 41684 M^e WOLSON : Je lui ai posé une
8 question à la ligne 10. « Je lui avais demandé » -- je
9 suis en train de lire ce qu'a dit M. Doucet.

10 41685 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Hmm.

11 41686 M^e WOLSON :

12 « Je lui avais demandé s'il y
13 avait effectivement eu un tel
14 document. Il m'avait dit que
15 non; je lui ai alors conseillé,
16 comme ami, de préparer quelque
17 chose. Même s'il n'y avait rien
18 à ce moment-là, j'estimais qu'il
19 fallait avoir en main quelque
20 chose d'écrit, --- ».

21 [Traduction du texte lu]

22 41687 Et je lui demande si cette
23 déclaration est véridique, et il convient qu'elle
24 l'est.

1 41688 Vous souvenez-vous de cette
2 conversation entre M. Doucet et vous?

3 41689 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Avec
4 moi?

5 41690 M^e WOLSON : Oui.

6 41691 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
7 fort probablement arrivé, oui.

8 41692 M^e WOLSON : Très bien. Donc, vous
9 ne -- si M. Doucet l'a dit sous serment lors de son
10 témoignage, vous ne contestez pas cette déclaration?

11 41693 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Qu'il
12 m'aurait dit ça à moi?

13 41694 M^e WOLSON : Oui.

14 41695 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non.

15 41696 M^e WOLSON : D'accord. Et en fait, il
16 n'existait pas de document relatif au mandat. Nous
17 savons ça.

18 41697 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
19 exact.

20 41698 M^e WOLSON : Et que vous avez pensé, à
21 la suite de ce conseil qu'il vous a donné, que ce
22 serait une bonne idée.

23 41699 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Eh
24 bien, rappelez-vous, monsieur, le contexte. Au moins
25 trois événements s'étaient produits avant celui-ci.

1 41700 Tout d'abord, M. Schreiber est arrêté
2 à la fin du mois d'août 1999. Puis, il y a l'émission
3 *The Fifth Estate* à la CBC, en octobre 1999. Et ensuite,
4 il y a la déclaration de M. Schreiber selon laquelle je
5 pourrais avoir des problèmes relativement à mes impôts
6 sur le revenu.

7 41701 Et ensuite, il y a cette quatrième
8 déclaration qu'il fait à M. Doucet, le 26 décembre, à
9 son domicile, suggérant la possibilité d'un parjure
10 dans ma -- ce ne sont pas là les agissements d'un ami.

11 41702 M^e WOLSON : Non.

12 41703 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Et
13 donc, de toute évidence, M. Doucet s'est montré très
14 prudent, je suppose, et préoccupé, par le fait que
15 M. Schreiber préparait peut-être un mauvais coup.

16 41704 M^e WOLSON : Et s'il pouvait exister un
17 mandat, un mandat précis qui puisse établir par écrit
18 l'entente, même si c'était des années après les
19 faits --

20 41705 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Hmm.

21 41706 M^e WOLSON : -- c'était quelque chose
22 qu'il valait la peine de garder au cas où?

23 41707 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Et
24 bien, pas nécessairement. C'était quelque chose qui

1 permettait d'indiquer ce en quoi consistait l'entente
2 originale.

3 41708 M^e WOLSON : Très bien. Et maintenant
4 je voudrais poursuivre eu égard au témoignage de
5 M. Doucet à la page 2329.

6 41709 M. Doucet dit, à la page 2329,
7 ligne 7 :

8 « J'avais l'impression qu'il y
9 avait beaucoup d'ambiguïté à
10 propos de la teneur du mandat,
11 de nombreuses insinuations. Pour
12 les médias, ils semblaient aller
13 à la pêche et cela n'annonçait
14 rien de bon. » [Traduction du
15 texte lu]

16 41710 Donc, dans l'ensemble, vous êtes
17 d'accord. C'est ce que Fred -- la teneur de ce que Fred
18 vous a dit, et donc, en raison de l'ambiguïté et des
19 autres préoccupations que vous venez de mentionner,
20 monsieur Mulroney, il semblait judicieux d'avoir un
21 mandat établi par écrit.

22 41711 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : J'ai
23 pensé que la suggestion de M. Doucet était bonne à
24 suivre, oui.

1 41712 M^e WOLSON : Très bien. Et j'aimerais
2 passer au document relatif au mandat.

3 41713 Vous le trouverez à l'onglet 93 du
4 recueil 2.

5 41714 Le premier document -- et
6 concentrons-nous simplement sur lui pour une minute ou
7 deux. C'est un document rédigé par M. Doucet, selon son
8 témoignage.

9 41715 Voyez-vous ce document?

10 41716 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
11 monsieur.

12 41717 M^e WOLSON : D'accord. Et ce qu'il a
13 dit au sujet de ce document, page 2351, il a dit j'ai
14 préparé le document relatif au mandat en me fondant sur
15 les souvenirs de M. Doucet, parce que vous savez qu'il
16 était là le 8 décembre, à l'hôtel Pierre, n'est-ce pas?

17 41718 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY :
18 Excusez-moi. Page 2351?

19 41719 M^e WOLSON : Oui.

20 41720 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
21 monsieur.

22 --- Pause

23 41721 M^e WOLSON : Si nous allons en haut de
24 la page 2351, je dis à M. Doucet :

1 « Mais vous avez dit au
2 commissaire que lorsque vous
3 avez rédigé ce document... »
4 [Traduction du texte lu]
5 41722 Et là, je parle du document relatif
6 au mandat :
7 « ... vous l'avez fait en vous
8 fondant sur vos souvenirs --
9 M. F. DOUCET : Oui. »
10 [Traduction du texte lu]
11 41723 Arrêtons-nous là, juste un instant.
12 41724 M. Doucet était présent à la
13 rencontre de l'hôtel Pierre à New-York, bien sûr.
14 41725 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
15 41726 M^e WOLSON : Il a été témoin de ce qui
16 s'y est dit, n'est-ce pas?
17 41727 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
18 41728 M^e WOLSON : Très bien. Donc, lorsqu'il
19 dit d'après ses souvenirs, il répond oui, et puis je
20 dis :
21 « ... -- sur vos souvenirs de ce
22 que M. Schreiber vous a dit -- »
23 [Traduction du texte lu]
24 41729 À la ligne 23 de la page 2351, et il
25 répond :

1 continuaît, je pense, à agir pour M. Schreiber; il
2 avait donc sa propre source d'information indépendante.

3 41736 M^e WOLSON : Oui. Mais de deux choses
4 l'une. Premièrement, M. Doucet ne se souvient pas avoir
5 organisé la rencontre de l'hôtel Reine-Elizabeth, juste
6 pour mémoire; et deuxièmement, il n'était pas à l'hôtel
7 Mirabel.

8 41737 Aussi, lorsque je vous lis le passage
9 de la page 2351, ce que j'aimerais que vous confirmiez,
10 si vous le pouvez, c'est que vous avez, d'après ce qui
11 est dit à la ligne 8, lorsque M. Schreiber a préparé ce
12 document sur le mandat, il est arrivé -- je suis
13 désolé, lorsque M. Doucet a préparé le document relatif
14 au mandat, celui-ci était inspiré de trois sources :
15 ses propres souvenirs, ce que M. Schreiber lui avait
16 dit et ce que vous lui aviez dit.

17 41738 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
18 probablement très juste.

19 41739 M^e WOLSON : Penchons-nous à présent
20 sur le document relatif au mandat lui-même. La première
21 page est celle qu'il a tapée, et la deuxième page est
22 ce qui est retranscrit à la main, en partie, il dit --
23 M. Doucet dit -- par lui, et en partie par
24 M. Schreiber.

25 41740 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

1 41741 M^e WOLSON : Le mandat parle d'une
2 période de trois ans, les frais d'honoraires devant
3 couvrir les services rendus et les dépenses --

4 41742 Vous voyez ça?

5 41743 Ce serait à la --

6 41744 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui, je
7 vois ça.

8 41745 M^e WOLSON : Arrêtons-nous pour
9 l'instant au document vierge.

10 41746 Le mandat portera sur une période de
11 trois ans. Vous voyez ça.

12 41747 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

13 41748 M^e WOLSON : Et si vous tournez la page
14 à laquelle vous êtes, monsieur Mulroney, vous en verrez
15 une autre -- c'est le même document, cette fois avec
16 des informations écrites à la main sur le document.

17 41749 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

18 41750 M^e WOLSON : Vous y êtes?

19 41751 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

20 41752 M^e WOLSON : Très bien. Et
21 l'inscription manuscrite sur le document, selon ce que
22 M. Doucet nous a dit, est de sa main --

23 41753 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

24 41754 M^e WOLSON : -- de la main de
25 M. Doucet, et une partie de la main de M. Schreiber.

1 41755 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

2 41756 M^e WOLSON : M. Schreiber nie avoir
3 écrit quoi que ce soit sur le document, et c'est un
4 miracle que son écriture apparaisse sur le document,
5 mais intéressons-nous simplement pour une minute ou
6 deux au témoignage de M. Doucet. C'est ce que je vais
7 vous demander de faire.

8 41757 Vous verrez qu'en haut à droite sur
9 le document -- tout d'abord, en haut
10 du document, on lit
11 « 4 février 2000 ». [Traduction du
12 texte lu]

13 41758 Vous voyez ça?

14 41759 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

15 41760 M^e WOLSON : Et je peux vous dire que
16 le 4 février 2000, c'est exactement deux jours après
17 que vous avez fait votre divulgation volontaire dans sa
18 forme finale.

19 41761 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Y
20 a-t-il quelque chose qui ne va pas là-dedans?

21 41762 M^e WOLSON : Non, je le signale
22 simplement, parce que lorsque nous arriverons à ce
23 document, je ne veux pas avoir à revenir sur celui qui
24 concerne le mandat.

- 1 41763 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je
2 vois.
- 3 41764 M^e WOLSON : Très franchement, s'il y
4 avait quoi que ce soit qui n'allait pas -- je ne fais
5 que poser les questions, il n'est pas de mon ressort de
6 formuler une quelconque --
- 7 41765 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non,
8 c'est simplement que vous êtes revenu là-dessus deux
9 fois, et je voulais des éclaircissements, c'est tout.
- 10 41766 M^e WOLSON : Alors, permettez-moi de
11 vous le dire d'emblée. La rencontre avec M. Schreiber,
12 le 11 janvier 2000, et le document relatif au mandat,
13 du 4 février 2000, tout ça survient au moment où votre
14 avocat négociait avec l'ARC, ou le service des
15 divulgations volontaires du revenu. Alors, cela situe
16 les événements dans leur contexte.
- 17 41767 À présent, tenons-nous-en au mandat.
18 Le 4 février 2000 -- c'est ce qui apparaît en haut, au
19 milieu de la page; n'est-ce pas?
- 20 41768 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 21 41769 M^e WOLSON : Sur le côté, 1993-1994,
22 c'est la première année du mandat, 1994-1995, c'est la
23 deuxième année du mandat, et 1995-1996, la troisième
24 année du mandat.
- 25 41770 Vous voyez ça.

1 41771 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui, je
2 le vois.

3 41772 M^e WOLSON : Ça dit, « Remplir un
4 mandat d'observateur pour créer des possibilités
5 économiques pour nos entreprises » [Traduction du texte
6 lu], et ensuite sont insérées les lettres A, B et C.
7 N'est-ce pas?

8 41773 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Hmm.

9 41774 M^e WOLSON : Votre réponse est...?

10 41775 Je vous pose la question parce que --

11 41776 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oh,
12 oui. C'est le cas, en effet.

13 41777 M^e WOLSON : -- « Hmm », ça n'est pas
14 acceptable dans le cadre de cette d'audience.

15 41778 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

16 41779 M^e WOLSON : Je vais vous renvoyer à
17 cette page encore, mais nous allons poursuivre :
18 « ... notamment voyager à
19 l'étranger pour rencontrer des
20 dirigeants des secteurs public
21 et privé et faciliter ainsi
22 l'ouverture de nouveaux marchés
23 pour nos produits, et nous
24 adresser des comptes rendus

1 personne ne m'avait jamais dit : « C'est pour trois
2 ans » et limité précisément le mandat à trois ans.

3 41788 M^e WOLSON : D'accord. C'est un
4 document sur lequel M. Doucet vous a informé en fin de
5 compte.

6 41789 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
7 exact.

8 41790 M^e WOLSON : Et, selon M. Doucet, vous
9 n'aviez pas demandé que des changements soient
10 apportés.

11 41791 C'est ce que M. Doucet a déclaré.

12 41792 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
13 exact.

14 41793 M^e WOLSON :
15 « Le mandat sera d'une durée de
16 trois ans. Les honoraires
17 couvrant les services et les
18 frais sont fixés à 250 000 \$
19 pour la période. » [Traduction
20 du texte lu]

21 41794 Vous voyez ça?

22 41795 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je le
23 vois, oui.

- 1 41796 M^e WOLSON : M. Doucet a indiqué qu'il
2 vous a dit cela et vous avez répondu : « Ça me
3 convient ». Vous n'avez jamais dit autre chose.
- 4 41797 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : J'ai
5 dit que je pensais que le document me convenait dans
6 l'ensemble.
- 7 41798 M^e WOLSON : D'accord. Alors, sur ce
8 document, il y a trois entreprises, lesquelles, indique
9 M. Doucet, ont été incluses par M. Schreiber.
- 10 41799 Oui?
- 11 41800 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
12 mais il faut que je vous dise, monsieur le commissaire,
13 que lorsque cette question a été abordée devant moi,
14 aucune de ces informations ne m'a été donnée -- les
15 diverses entreprises, et le reste. Je ne me souviens
16 pas d'avoir entendu aucun de ces noms, ou que sais-je
17 encore, mais les grandes lignes, oui.
- 18 41801 M^e WOLSON : Très bien. Je vais couvrir
19 ce point dans un moment.
- 20 41802 Ce que ce document vise, c'est de
21 vous ramener au 27 août 1993, lorsque vous vous êtes
22 entendus - que vous avez conclu une entente avec
23 M. Schreiber.
- 24 41803 C'est là le but de ce document,
25 n'est-ce pas?

1 41804 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
2 exact.

3 41805 M^e WOLSON : Et votre réponse par
4 rapport aux trois entreprises, c'est que ce n'est pas
5 quelque chose que vous - si M. Doucet vous en a parlé,
6 ça n'avait pas grande importance pour vous.

7 41806 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non.

8 41807 M^e WOLSON : Ensuite figurent au bas du
9 document vos initiales, sur la gauche.

10 41808 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je n'ai
11 absolument rien signé.

12 41809 M^e WOLSON : Non, non, non, je
13 comprends ça. Je pense que ce que M. Doucet essayait de
14 nous expliquer, c'est qu'il s'agissait là du document,
15 et qu'il est indiqué -- qu'il y a des initiales là. Je
16 sais que vous n'avez pas mis vos initiales sur le
17 document.

18 41810 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

19 41811 M^e WOLSON : Et ensuite apparaît
20 l'inscription « FDCI », qui est l'entreprise de
21 M. Doucet.

22 41812 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

23 41813 M^e WOLSON : Et ensuite, sur le côté
24 droit, il y a une initiale, que je ne peux pas
25 déchiffrer --

1 41814 Exact?

2 41815 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

3 41816 M^e WOLSON : Et ensuite il y a :

4 « 1. Le mandat est précis. » [Traduction du texte lu]

5 41817 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

6 41818 M^e WOLSON : Et sous le numéro 2, les

7 deux entreprises étaient Bayerische et Bitucan,

8 Calgary, de même que toute autre entreprise qui

9 pourrait être intéressée.

10 41819 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

11 41820 M^e WOLSON : Et le montant payé sur

12 trois ans est 250 000 \$.

13 41821 C'est ce que ça dit. Vous voyez ça.

14 41822 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui, ça

15 le dit.

16 41823 M^e WOLSON : À présent, M. Doucet

17 déclare qu'une fois le document terminé, il vous a

18 appelé et vous a parlé du document.

19 41824 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

20 41825 M^e WOLSON : Pour employer ses termes,

21 il vous a effectivement appelé et vous a décrit le

22 document, et en fait, vous l'avez accepté comme étant

23 le document vous conférant le mandat.

- 1 41826 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je n'ai
2 aucun souvenir de ça, mais si M. Doucet le dit, c'est
3 que c'est sûrement ce qui s'est passé.
- 4 41827 M^e WOLSON : Eh bien, je peux vous
5 dire -- et ce pour ne rien négliger -- qu'à la
6 page 2360 de son témoignage, ligne 24, je lui ai posé
7 cette question --
- 8 41828 Ça doit apparaître en haut de chaque
9 page, 2360.
- 10 41829 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
11 maître.
- 12 41830 M^e WOLSON : À la ligne 24, je demande
13 à M. Doucet :
- 14 « Vous avez donc effectivement
15 dit à M. Mulroney, après
16 l'établissement de ce document,
17 que le montant des honoraires
18 couvrant les services et frais
19 était de 250 000 \$. »
- 20 [Traduction du texte lu]
- 21 41831 Vous voyez ça.
- 22 41832 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui, je
23 le vois.

1 41833 M^e WOLSON : « Vous avez dit à
2 M. Mulroney ce que Schreiber vous avait dit. »
3 [Traduction du texte lu]

4 41834 M. Doucet a répondu, « Oui »
5 41835 et j'ai dit, « Et juste pour être
6 sûr », et je lui donne le numéro de la page à laquelle
7 je me reporte dans son témoignage, et il dit à la page
8 suivante, ligne 11 :

9 « Je n'ai fait que rapporter
10 fidèlement ce que M. Schreiber
11 m'avait dit. » [Traduction du
12 texte lu]

13 41836 Et ensuite:
14 « Autrement dit, vous avez
15 rapporté à M. Mulroney, après
16 l'établissement de ce
17 document -- ». [Traduction du
18 texte lu]

19 41837 M. Doucet a dit, « Oui. »
20 « M^e WOLSON : -- que le montant
21 que Schreiber avait dit être en
22 question était de 250 000 \$. »
23 [Traduction du texte lu]

24 41838 Doucet a répondu, « Exact ».

1 41839 Et ensuite je lui ai posé cette
2 question --

3 41840 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je suis
4 désolé, monsieur, qu'est-ce --

5 41841 M^e WOLSON : Page 2362, ligne 1 --

6 41842 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

7 41843 M^e WOLSON : « Et il, c'est-à-dire
8 M. Mulroney, n'a pas apporté de changement. »
9 [Traduction du texte lu]

10 41844 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
11 exact.

12 41845 M^e WOLSON : Donc, c'est un document
13 que vous avez accepté lorsque M. Doucet vous en a
14 parlé.

15 41846 Est-ce juste de le dire?

16 41847 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui, ça
17 me semble -- d'après mes souvenirs, être pour une très
18 large part exact et refléter ce qui s'est passé. Je
19 n'ai pas pris le temps de lire quoi que ce soit. C'est
20 tout à fait en accord avec ce que j'avais dit à
21 M. Kaplan, à savoir, que le montant n'était pas de
22 300 000 \$, que c'était moins que ça, et ainsi de
23 suite -- et que c'était un mandat d'observateur.
24 41848 C'était le cas.

1 41849 M^e WOLSON : Ensuite, à la page 2363,
2 juste pour résumer le tout, à la ligne 9, je demande --
3 41850 Revenons à la ligne 4.
4 41851 Page 2363, lorsque j'ai demandé à
5 M. Doucet quand est-ce qu'il vous avait parlé du
6 document, il a dit :
7 « Je suppose que c'était
8 probablement dans les jours qui
9 ont suivi. » [Traduction du
10 texte lu]
11 41852 J'ai dit, « D'accord, admettons.
12 C'était donc un jour de février 2000? », [Traduction du
13 texte lu] et M. Doucet a dit, « Exact ».
14 41853 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
15 monsieur.
16 41854 M^e WOLSON : Pourquoi avez-vous accepté
17 le document qui parlait de 250 000 \$ et non de 225?
18 41855 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je n'ai
19 accepté aucun document, M. Doucet me l'a lu au
20 téléphone et j'ai --
21 41856 Je ne pense pas avoir vu ce document
22 à un moment quelconque jusqu'à ce qu'il ait été déposé
23 devant le comité parlementaire. Je pense que c'est la
24 première fois que je l'ai eu sous les yeux.

1 41857 M^e WOLSON : Mais pourquoi ne pas avoir
2 dit à Fred Doucet, « Fred, tu sais, le montant est 225,
3 pas 250. J'aimerais que tu parles à M. Schreiber »?

4 41858 De toute évidence, selon Doucet,
5 Schreiber était d'humeur coopérative pour le
6 rencontrer.

7 41859 Pourquoi n'avez-vous pas dit à
8 M. Doucet, « monsieur Doucet, » ou Fred, « c'est
9 inexact »?

10 41860 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Eh
11 bien, lorsqu'il me l'a lu, je me souviens avoir pensé
12 que M. Schreiber avait changé le montant. Il disait
13 auparavant que c'était 300 000 \$, et à présent, il
14 parle de 250, et je savais que c'était - j'étais à peu
15 près sûr que c'était 225.

16 41861 Je n'ai pas été particulièrement
17 attentif, mais je pensais que, peut-être, M. Schreiber
18 avait une façon différente de calculer les dépenses qui
19 auraient pu survenir, ou que sais-je encore. Ce n'était
20 pas, dans mon esprit, un élément d'importance majeure.
21 Je savais que c'était inexact, mais vous devez vous
22 souvenir que je vous ai dit quelque chose, je pense,
23 d'important, à savoir qu'en décembre de l'année
24 précédente, j'avais décidé de mettre un terme à ma

1 relation avec M. Schreiber et pris des mesures en ce
2 sens.

3 41862 Donc, bien que satisfait de réaliser
4 que M. Doucet, de sa propre initiative, s'efforçait
5 de -- de son côté, de clarifier les choses, je n'ai pas
6 perçu ça comme un exercice visant à approfondir les
7 détails de quoi que ce soit. Il cherchait simplement à
8 éclaircir la nature du mandat.

9 41863 Donc, c'est ce qui s'est passé.

10 41864 M^e WOLSON : Mais si vous vouliez
11 avoir -- et c'était le conseil de Fred Doucet à votre
12 intention -- un document exact comme trace écrite --

13 41865 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

14 41866 M^e WOLSON : -- pourquoi ne pas avoir
15 dit à M. Doucet -- à moins que vous n'ayez pas été
16 certain, si vous ne l'étiez pas, merci de me le
17 signaler -- que le montant de 250 était inexact?

18 41867 Était-il inexact?

19 41868 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Eh
20 bien, tout d'abord, on ne m'a pas envoyé un document
21 pour signature. Ce n'était pas -- on ne m'a pas demandé
22 d'arrêter définitivement mes souvenirs sur quoi que ce
23 soit, on m'a dit au cours d'un bref appel téléphonique
24 que cette rencontre avait eu lieu et, dans l'ensemble,
25 que c'était l'entente dont on avait parlé.

1 41869 Ce qui m'a le plus frappé à ce
2 propos, c'était la justesse de la partie importante, à
3 savoir, le mandat comme tel. C'était en effet un reflet
4 fidèle de ce qu'on m'avait dit et de ce que j'avais
5 essayé de faire.

6 41870 J'ai remarqué que -- je me souviens
7 en effet que le chiffre global était, dans mon cas,
8 légèrement inexact, c'était 225 plutôt que 250, et
9 d'après le souvenir de M. Schreiber, il avait toujours
10 dit que c'était 300, et que ce montant avait baissé à
11 250 ici.

12 41871 Mais on ne m'avait pas envoyé ce
13 document pour ratification ou signature. Si on me
14 l'avait envoyé et qu'on avait dit, « Je veux que tu le
15 signes une fois revu et corrigé », et ainsi de suite,
16 j'aurais communiqué immédiatement avec M. Doucet et lui
17 aurais dit : « Écoute, je pense qu'il y a une légère
18 erreur ici, et une légère erreur ici. Pourquoi ne pas
19 clarifier tout ça avant d'y apposer une signature?

20 41872 M^e WOLSON : Très bien, mais M. Doucet
21 a dit qu'il vous a téléphoné, il vous a dit que c'était
22 250 000 \$ -- un -- deux, il vous a dit que c'était pour
23 une période de trois ans, et vous avez dit, « Ça me
24 va », vous lui avez demandé de ne faire aucun
25 changement.

1 41873 Est-ce exact?

2 41874 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non --
3 enfin, oui, c'est exact.

4 41875 M^e WOLSON : Oui?

5 41876 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
6 exact, ce que M. Doucet a dit.

7 41877 Mais comme je tiens à vous le
8 souligner, monsieur, c'était un appel téléphonique
9 relativement bref, au cours duquel il m'a simplement
10 expliqué, entre autres choses, quelle était la
11 situation, et il ne m'a pas dit : « Écoute, voici ce
12 qui s'est passé. J'ai ce bout de papier ici. Le voilà,
13 avec toutes sortes d'annotations, écrites par
14 M. Schreiber et moi-même sur ce projet de mandat. Cette
15 chose-là. Ce que je vais faire, c'est mettre tout ça au
16 propre, t'envoyer un bout de papier, et je vais te
17 demander de le signer, et je vais faire la même chose
18 pour M. Schreiber. »

19 41878 Il ne s'est rien passé de tout cela.

20 41879 Tout ce qu'il m'a décrit, assez
21 brièvement, c'était la nature de la conversation. C'est
22 tout.

23 41880 M^e WOLSON : Très bien.

24 41881 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Et je
25 lui ai donné les réponses, au mieux de mes souvenirs,

1 et de toute évidence, si j'avais reçu le document,
2 j'aurais été en mesure de porter une plus grande
3 attention à certains points.

4 41882 M^e WOLSON : Et si ce n'était pas pour
5 une période de trois ans, pourquoi ne pas avoir dit à
6 M. Doucet : « Fred, peu importe les 250, mais c'était
7 une avance, un mandat continu, et ça ne couvrirait tout
8 simplement pas une période de trois ans. Il n'y avait
9 pas de dates mentionnées. Ça commençait en 1993, mais
10 nous étions ouverts quant aux années pendant lesquelles
11 nous allions conserver cette relation. »

12 41883 Pourquoi ne pas avoir fait cela,
13 monsieur?

14 41884 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Eh
15 bien, souvenez-vous de l'interruption de trois années
16 pour Airbus, qui nous a tous affectés pendant cette
17 période. Donc, je ne me suis pas arrêté ce jour-là à
18 faire des calculs. Très honnêtement, je me disais que
19 si ça devait donner quelque chose, plutôt que cette
20 brève conversation que je venais d'avoir, quelqu'un
21 m'enverrait un document, que je l'examinerais, que je
22 l'étudierais avec soin, et ensuite que je le signerais,
23 après avoir fait les corrections qui s'imposaient.

24 41885 M^e WOLSON : Mais M. Doucet n'a jamais
25 demandé à M. Schreiber de signer, il ne vous a jamais

1 demandé de signer, il faisait simplement cela en votre
2 nom, il a dit --

3 41886 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non,
4 c'est faux.

5 41887 M^e WOLSON : Il n'agissait pas en votre
6 nom?

7 41888 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non. Il
8 vous a dit, et je pense qu'il nous a dit lors de son
9 témoignage, monsieur le commissaire, que c'était de sa
10 propre initiative. C'est de lui qu'est venue cette
11 idée.

12 41889 M^e WOLSON : Mais il le faisait pour
13 vous.

14 41890 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Il ne
15 le faisait pas en mon nom; c'était de sa propre
16 initiative.

17 41891 M^e WOLSON : D'accord. Je vois.

18 41892 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je
19 pense qu'il est juste de dire que c'est son témoignage.

20 41893 M^e WOLSON : Eh bien, ce qu'il est
21 juste de dire, c'est qu'il vous a téléphoné et vous a
22 demandé s'il y avait un tel document. Vous avez dit
23 non --

24 41894 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

1 41895 M^e WOLSON : -- il a proposé d'en
2 établir un, et vous avez pensé que c'était une bonne
3 idée.

4 41896 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui, je
5 pensais que son idée était bonne, son idée, pas la
6 mienne.

7 41897 M^e WOLSON : Je vois.

8 41898 À propos, lorsque ce document a été
9 établi, en ce qui concerne sa préparation -- et je sais
10 qu'il n'y a aucune signature dessus -- lorsque ce
11 document a été établi, c'était en février de
12 l'année 2000, alors que vous deviez connaître a) le
13 montant d'argent prévu dans le cadre de l'entente, et
14 b) la durée de l'entente, parce que vous vous efforciez
15 de vous replacer dans la position originale.

16 41899 N'est-ce pas exact?

17 41900 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY :
18 J'étais -- comme je le dis, je n'ai aucun problème avec
19 tout ce que vous dites. J'ai reçu un appel de
20 M. Doucet, qui s'était lancé dans cette entreprise de
21 sa propre initiative. Il essayait de rendre les choses
22 plus faciles pour les deux parties.

23 41901 En fin de compte, ni M. Schreiber ni
24 moi-même -- certainement pas moi au cours de la brève
25 conversation téléphonique -- ne l'avons corrigé sur le

1 chiffre de 225, et M. Schreiber, qui était là, et dont
2 l'écriture apparaît sur le document, ne l'a pas corrigé
3 à propos des 250 par opposition aux 300 000 \$. Il lui a
4 dit que c'était 250, semble-t-il.

5 41902 Donc, il y avait certaines erreurs
6 là-dedans, mais qui ne portaient pas atteinte à
7 l'intégrité du document, et si on m'avait demandé de le
8 signer, j'aurais procédé aux petites corrections qui
9 étaient nécessaires et je l'aurais retourné.

10 41903 M^e WOLSON : Dans le recueil 2,
11 onglet 94, nous trouvons le résumé de M. Doucet sur les
12 événements.

13 41904 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
14 monsieur.

15 41905 M^e WOLSON : Il commence au premier
16 point, « Événements après 1992 ». [Traduction du texte
17 lu]

18 41906 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

19 41907 M^e WOLSON : Il commence en discutant,
20 ou du moins en se remémorant devrais-je dire, Schreiber
21 qui lui demande s'il peut organiser une réunion entre
22 vous et M. Schreiber, une rencontre qui se trouve à
23 avoir eu lieu, nous le savons, le 27 août.

24 41908 Vous êtes d'accord avec ça.

25 41909 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

1 41910 M^e WOLSON : Le point numéro 2 traite
2 de la rencontre qui s'est effectivement tenue à
3 Mirabel.

4 41911 Vous êtes d'accord avec ça.

5 41912 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

6 41913 M^e WOLSON : Le point numéro 3 établit
7 qu'à la suite de la rencontre à Mirabel, vous avez
8 informé M. Doucet que lui et « K.S. » avaient conclu
9 une entente pour une période initiale de trois ans, en
10 vertu de laquelle vous, par l'entremise de votre
11 cabinet d'experts-conseil, deviez remplir un mandat
12 d'observateur et, le cas échéant, rassembler des
13 informations et faire des démarches sur la scène
14 internationale.

15 41914 Vous êtes d'accord avec ça.

16 41915 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

17 41916 M^e WOLSON : Ensuite, il parle, au
18 paragraphe 4, d'une rencontre -- il ne dit pas l'hôtel
19 Reine-Élizabeth, mais lorsque je lui ai posé la
20 question, il a convenu qu'il parlait du Reine-
21 Élizabeth.

22 41917 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

23 41918 M^e WOLSON : Le paragraphe 5 traite de
24 la rencontre que vous deux et M. Schreiber avez eue à
25 l'hôtel Pierre, à New-York.

- 1 41919 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 2 41920 M^e WOLSON : Et ensuite, au
3 paragraphe 9, il vous informe de ses discussions avec
4 « K.S. » -- « (au su et avec l'approbation de
5 K.S.) » -- et vous propose de se rencontrer à
6 nouveau -- « K.S. » et lui -- pour vous présenter par
7 écrit « ce qu'il m'avait dit être le mandat de
8 consultant », les modalités et les honoraires : Je l'ai
9 rencontré le 4 février 2000 et je lui ai présenté une
10 déclaration écrite.
- 11 41921 Vous êtes d'accord avec ça.
- 12 41922 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
13 monsieur.
- 14 41923 M^e WOLSON : Et tout à fait à la fin,
15 la dernière phrase de ce paragraphe :
16 « Mes notes montrent qu'il
17 (K.S.) a inscrit de sa main les
18 noms de ces sociétés et lorsque
19 je lui ai demandé quels étaient
20 les honoraires, il m'a dit que
21 les honoraires pour les services
22 et les frais étaient fixés à
23 250 000 \$ pour la période
24 1993-1994 [c'est l'année 1];
25 1994-1995 [année 2]; 1995-1996

- 1 [année 3]. » [Traduction du
2 texte lu]
- 3 41924 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
4 monsieur.
- 5 41925 M^e WOLSON : Maintenant, vous avez
6 déclaré à cette commission d'enquête que vous n'aviez
7 jamais auparavant transigé au comptant une entente de
8 services d'experts-conseils à l'échelle internationale.
9 41926 C'est la vérité.
- 10 41927 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
11 monsieur.
- 12 41928 M^e WOLSON : Vous siégez au conseil
13 d'administration, ou vous étiez certainement au moment
14 de votre interrogatoire préalable, au conseil
15 d'administration de nombreuses, de très nombreuses
16 entreprises.
- 17 41929 Je pense que vous avez indiqué lors
18 de l'interrogatoire préalable que vous étiez en
19 affaires avec Barrick Gold.
- 20 41930 Vous siégiez au conseil
21 d'administration?
- 22 41931 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 23 41932 M^e WOLSON : Vous étiez au conseil
24 d'administration d'Archer Daniels Midland.
- 25 41933 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

- 1 41934 M^e WOLSON : Vous siégiez au conseil
2 d'administration de Horsham.
- 3 41935 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 4 41936 M^e WOLSON : Et ce sont là des
5 entreprises d'envergure internationale, et Horsham a
6 des avoirs en Europe, à tout le moins.
- 7 41937 En tout cas, c'est ce que vous avez
8 dit lors de l'interrogatoire préalable -- des avoirs
9 immobiliers.
- 10 41938 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
11 c'est exact.
- 12 41939 M^e WOLSON : Vous étiez au conseil
13 d'administration de Power Corporation, une entreprise
14 internationale?
- 15 41940 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non, au
16 conseil consultatif international de Power Corporation.
- 17 41941 M^e WOLSON : Le conseil consultatif
18 international.
- 19 41942 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je n'ai
20 jamais siégé au conseil d'administration.
- 21 41943 M^e WOLSON : PetroFina?
- 22 41944 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 23 41945 M^e WOLSON : Dont le siège social est à
24 Bruxelles?
- 25 41946 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

- 1 41947 M^e WOLSON : Laissez-moi revenir un peu
2 en arrière. Quand êtes-vous arrivé au conseil
3 d'administration de Barrick Gold?
- 4 41948 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : En
5 1993. Fin 1993, je pense.
- 6 41949 M^e WOLSON : D'accord. Et Archer
7 Daniels Midland?
- 8 41950 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : À la
9 même époque.
- 10 41951 M^e WOLSON : Et Horsham?
- 11 41952 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : À peu
12 près à la même époque.
- 13 41953 M^e WOLSON : Power Corp.?
- 14 41954 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je ne
15 siégeais pas au conseil d'administration de Power Corp.
- 16 41955 M^e WOLSON : Vous l'avez dit.
- 17 41956 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Le
18 conseil consultatif international.
- 19 41957 Quelque part en 1994, 1995, je
20 suppose.
- 21 41958 M^e WOLSON : PetroFina?
- 22 41959 Est-ce que vous siégiez au conseil
23 d'administration?
- 24 41960 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : À peu
25 près à la même époque.

- 1 41961 M^e WOLSON : Mil neuf cent --
- 2 41962 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : 94, 95.
- 3 41963 M^e WOLSON : ProAGRA?
- 4 41964 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'était
5 en Amérique latine, quelque part en 1996, 1997.
- 6 41965 M^e WOLSON : China International Trust
7 and Investment?
- 8 41966 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : À peu
9 près à la même époque.
- 10 41967 M^e WOLSON : 95, 96?
- 11 41968 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : 96, 97,
12 98.
- 13 41969 M^e WOLSON : Le conseil consultatif
14 international de la Chemical Bank of New York?
- 15 41970 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : 94
16 peut-être.
- 17 41971 M^e WOLSON : Bombardier?
- 18 41972 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : À peu
19 près à la même époque.
- 20 41973 M^e WOLSON : Et ce sont là toutes des
21 entreprises -- je suis sûr que la liste n'est pas
22 exhaustive -- je ne suis pas certain. Il peut y en
23 avoir d'autres, et ce ne sont pas mes affaires s'il y
24 en a d'autres, mais celles-ci ont été rendues publiques
25 lors de l'interrogatoire préalable.

- 1 41974 Je voudrais vous demander, vous avez
2 eu de nombreuses transactions avec ces entreprises, et
3 très tôt -- 93 en montant, il me semble. N'est-ce pas?
- 4 41975 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 5 41976 M^e WOLSON : Et lorsque vous étiez payé
6 par l'une ou l'autre de ces entreprises, vous étiez
7 payé par chèque, bien sûr.
- 8 41977 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 9 41978 M^e WOLSON : Maintenant, questions
10 fiscales --
- 11 41979 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
12 monsieur.
- 13 41980 M^e WOLSON : Vous conviendrez que les
14 personnes qui se situent dans votre catégorie de revenu
15 paient environ 50 p. 100 d'impôt sur le revenu qu'elles
16 déclarent.
- 17 41981 C'est une indication approximative,
18 vous êtes d'accord avec ça?
- 19 41982 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je
20 dirais en gros, oui.
- 21 41983 M^e WOLSON : Concernant vos dépenses
22 dans le cadre de l'entente de services d'experts-
23 conseils conclue avec M. Schreiber, elles se chiffrent
24 en gros à 45 000 \$.
- 25 41984 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

- 1 41985 M^e WOLSON : Je vous dirais qu'il
2 relève des principes élémentaires de la comptabilité et
3 des conseils fiscaux de base, qu'une personne déduise
4 ses dépenses de son revenu.
- 5 41986 C'est relativement élémentaire,
6 n'est-ce pas?
- 7 41987 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 8 41988 M^e WOLSON : Ce n'est pas ce que vous
9 avez fait.
- 10 41989 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non, ça
11 n'est pas ce que j'ai fait.
- 12 41990 M^e WOLSON : Pourquoi pas?
- 13 41991 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Parce
14 que j'ai demandé à mes conseillers fiscaux, en 1999, de
15 régler cette question, tant avec le gouvernement
16 fédéral qu'avec le gouvernement du Québec, et de
17 régler, comme je l'ai toujours fait, toute ambiguïté en
18 faveur du gouvernement. Ils ont suivi mes instructions,
19 et réglé la question.
- 20 41992 Je ne vois aucun problème avec le
21 fait qu'on n'ait pas déduit les dépenses. Je pensais
22 qu'il était important que la question se règle de
23 manière équitable, et c'est ce qui a été fait, et on
24 m'a présenté les conclusions à la fin, disant
25 simplement que la question était réglée, de préparer

1 les chèques pour les montant suivants, et ça s'arrête
2 là.

3 41993 M^e WOLSON : Très bien. Et ce que vous
4 avez fait lorsque vous avez payé vos impôts --

5 41994 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

6 41995 M^e WOLSON : -- par voie de divulgation
7 volontaire, c'est que vous vous êtes départi, à un
8 moment donné, de vos dossiers de dépenses, qui, bien
9 qu'ils ne soient pas du type de ceux qu'un comptable
10 aurait à sa disposition, étaient néanmoins les vôtres
11 et faisaient état de vos dépenses dans le cadre de
12 l'exécution du mandat.

13 41996 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
14 maître.

15 41997 M^e WOLSON : Vous conviendrez avec moi
16 que c'est faire preuve d'un sens élémentaire des
17 affaires que, lorsqu'on a en poche, dans son coffre-
18 fort ou dans un coffre bancaire, 225 000 \$, c'est faire
19 preuve d'un sens élémentaire des affaires que
20 d'investir cet argent pour en tirer des intérêts.

21 41998 C'est le conseil élémentaire que tout
22 comptable, tout avocat fiscal, ou tout entrepreneur
23 donnerait.

24 41999 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Ça
25 n'aurait pas été un très bon conseil au cours de la

1 dernière année, compte tenu de tout ce qui est arrivé
2 aux investissements de tout le monde, en fin de compte,
3 mais, en règle générale, je suis d'accord avec vous.

4 42000 M^e WOLSON : Et à cette époque, si je
5 me souviens bien, les dépôts à terme étaient à peu près
6 autour de 5 p. 100.

7 42001 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Fort
8 possiblement.

9 42002 M^e WOLSON : Cinq pour cent sur votre
10 argent, avec un dépôt à terme très sécuritaire, pour de
11 nombreuses années, c'est de l'argent perdu, si vous ne
12 l'investissez pas, bien sûr.

13 42003 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je
14 suppose que oui. Bien sûr.

15 42004 M^e WOLSON : Vous ne recommanderiez à
16 personne de prendre un quart de million de dollars, ou
17 25 p. 100 de moins d'un quart de million de dollars, et
18 de le garder en poche, dans un coffre-fort ou dans un
19 coffre bancaire. Ce n'est pas quelque chose de très
20 avisé.

21 42005 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Vous
22 avez raison, à moins d'avoir déposé cet argent chez
23 Lehman Brothers en septembre dernier, ou chez Wells
24 Fargo, ou à la Bank of America, ou dans l'une ou
25 l'autre de ces grandes institutions financières.

- 1 42006 Les choses changent, mais je n'en
2 approuve pas moins, de façon générale, ce que vous
3 venez de dire.
- 4 42007 M^e WOLSON : Bien sûr.
- 5 42008 Et en fait, à cette époque,
6 1993-1994, bien que ça n'était pas la meilleure période
7 économique, la conjoncture était bien loin de celle
8 d'aujourd'hui quand on pense à l'effondrement des --
- 9 42009 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : J'en
10 conviens.
- 11 42010 M^e WOLSON : -- des institutions
12 financières.
- 13 42011 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
14 monsieur.
- 15 42012 M^e WOLSON : Oui. Et ce ne serait pas
16 un conseil très avisé que de dire à quelqu'un de garder
17 son argent sous son matelas parce que le système
18 bancaire pourrait perdre des plumes.
- 19 42013 Ce n'est pas le genre de conseil --
- 20 42014 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : J'en
21 conviens aussi.
- 22 42015 M^e WOLSON : -- que vous donneriez à
23 quelqu'un.
- 24 42016 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : J'en
25 conviens aussi.

1 42017 M^e WOLSON : Vous avez informé votre
2 conseiller fiscal que vous aviez 225 000 \$ à déclarer.

3 42018 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
4 exact.

5 42019 M^e WOLSON : Avez-vous en 1993, 94, 95,
6 96, 97, 98 ou 99 signalé dans votre déclaration d'impôt
7 sur le revenu une réserve de 225 000 \$; c'est-à-dire
8 déclaré, mais sous forme de réserve? Est-ce que c'est
9 ce que vous avez fait?

10 42020 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non, je
11 n'ai pas fait ça, parce que mon -- bien que je ne sois
12 pas un fiscaliste, monsieur le commissaire, ce que je
13 comprenais des dispositions relatives aux avances à
14 l'époque, c'était que lorsque vous receviez des fonds
15 en guise d'avance d'honoraires, vous aviez la
16 possibilité de déduire des dépenses si vous le
17 souhaitiez, que celles-ci devaient être étayées, mais
18 que vous n'aviez pas à déclarer comme revenu la moindre
19 somme qui en restait à moins et jusqu'à ce que vous les
20 imputiez à votre revenu; cet argent devenait vôtre.

21 42021 Et c'est ce que j'ai fait en 1999,
22 alors je ne pensais pas que j'étais le moindrement en
23 retard sur mes impôts sur le revenu; et je croyais,
24 lorsque j'ai payé l'impôt sur le revenu en 1999-2000,

1 que le montant avait été payé et réglé, intégralement,
2 à une exception.

3 42022 J'ai choisi de ne pas le faire, parce
4 que je ne pensais pas avoir suffisamment de
5 documentation -- j'avais de la documentation, mais je
6 ne voulais pas de dispute sur quoi que ce soit. Je n'ai
7 demandé aucune déduction pour le montant d'environ
8 45 000 \$ que j'avais consacré aux dépenses.

9 42023 Aussi, j'ai dit à mes conseillers de
10 les déclarer comme un revenu, de ne rien déduire, de le
11 déclarer aux gouvernements et de payer l'impôt là-
12 dessus.

13 42024 M^e WOLSON : L'idée, en fait, de
14 déclarer votre revenu au cours de l'année où vous avez
15 reçu l'argent et par la suite, est que vous déclariez
16 les 225 000 \$ à l'impôt sur le revenu sans avoir à
17 payer d'impôt dessus, parce que vous n'aviez pas encore
18 reçu cet argent, éventuellement. Vous faites une
19 réserve de 225 000 \$.

20 42025 Mais vous n'avez pas fait cela.

21 42026 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je n'ai
22 pas fait cela et je ne pensais pas ou je ne savais pas
23 que je devais le faire.

24 42027 M^e WOLSON : D'accord.

- 1 42028 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Et les
2 conseils qui m'avaient été donnés jusque-là étaient que
3 je n'avais pas à le faire. Il se peut que j'aie tort
4 là-dessus, mais c'était ce que je pensais à l'époque.
- 5 42029 M^e WOLSON : D'accord. En 1993, vous
6 vous êtes rendu en Chine et vous avez fait quelques
7 démarches pour M. Schreiber.
- 8 42030 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
9 exact.
- 10 42031 M^e WOLSON : Vous avez dû toucher des
11 honoraires pour avoir fait ce travail et c'est --
- 12 42032 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Dans le
13 cadre du mandat, oui.
- 14 42033 M^e WOLSON : Dans le cadre du mandat,
15 vous avez touché des honoraires. Mais vous avez
16 également eu des dépenses.
- 17 42034 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
18 exact.
- 19 42035 M^e WOLSON : N'avez-vous pas pensé, en
20 1993 ou 1994, déclarer l'argent que vous aviez gagné
21 sur avance pour avoir représenté les intérêts de
22 M. Schreiber et défalquer ensuite vos dépenses --
23 disons que vous ayez gagné 20 000 \$ pour votre voyage
24 en Chine. Que vous ayez eu 10 000 \$ en dépenses. Ne

1 pensez-vous pas que vous auriez pu déclarer en 1994 --
2 je m'arrête.

3 42036 COMMISSAIRE OLIPHANT : Maître
4 Pratte...?

5 42037 M^e PRATTE : Je ne tiens pas
6 nécessairement à interrompre l'interrogatoire, monsieur
7 le commissaire, mais je veux seulement invoquer, et
8 dans une certaine mesure, je suppose, répéter les
9 commentaires que j'ai formulés lorsque j'ai posé
10 quelques questions à M. Mulroney au sujet de la
11 divulgation fiscale; et aussi revenir sur la discussion
12 que nous avons eue sur la question visant à éclaircir
13 votre décision, en ce qui concerne en particulier
14 l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

15 42038 Je ne souhaite pas intervenir -- j'ai
16 conscience que M^e Wolson estime que je suis intervenu
17 trop souvent jusqu'ici, mais j'aimerais seulement
18 invoquer le fait que, selon mon humble opinion, ces
19 questions traitent effectivement du respect de
20 certaines règles de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

21 42039 Je ne vous demande pas de formuler un
22 jugement là-dessus, monsieur le commissaire. J'aimerais
23 simplement invoquer le fait que bien que ces questions
24 puissent continuer à être examinées pendant un certain
25 temps, elles demeurent sujettes à mes objections du

1 fait qu'elles relèvent effectivement de l'application
2 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*; il ne s'agit pas de
3 préoccupations qui relèvent de votre mandat.

4 42040 J'aimerais donc simplement que soit
5 consignée cette objection.

6 42041 M. Mulroney a déjà témoigné du fait
7 qu'il n'a pas d'expertise en ce qui concerne la *Loi de*
8 *l'impôt sur le revenu*. Il vous a indiqué ce qu'il
9 pensait être honnêtement la situation, et maintenant
10 nous en sommes rendus à nous demander si, oui ou non,
11 cette interprétation était juste au sens de la *Loi de*
12 *l'impôt sur le revenu*.

13 42042 Voilà donc pourquoi je me suis
14 manifesté à ce stade-ci.

15 42043 Mais cela étant dit, monsieur le
16 commissaire, je suis prêt à laisser M^e Wolson
17 continuer. Je veux simplement que cette objection
18 générale soit consignée et que vous sachiez que je ne
19 renonce à aucun droit eu égard à cette question.

20 42044 Je conçois que vous ayez besoin
21 d'entendre le témoin et que nous puissions toujours
22 débattre de la question ultérieurement.

23 42045 COMMISSAIRE OLIPHANT : Oui. Je dirai
24 simplement, en toute honnêteté, que je n'ai pas perçu
25 dans les questions qui ont été posées la moindre

1 indication selon laquelle il y aurait eu défaut de se
2 conformer à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

3 42046 M. Mulroney a tiré profit des
4 dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* qui
5 existent, mais M^e Wolson l'interrogeait au sujet des
6 réserves qu'il n'a pas faites et d'une déclaration de
7 revenu au cours d'une année donnée avec des dépenses
8 imputées à ce revenu.

9 42047 Je ne conçois pas ça comme un défaut
10 de se conformer à la loi. J'aimerais peut-être entendre
11 M^e Wolson là-dessus.

12 42048 M^e WOLSON : Eh bien, très sincèrement,
13 il y a d'autres sujets de préoccupation que la simple
14 question du respect de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.
15 Vous avez dit, lors de votre mise au point, que vous
16 tiriez vos informations de la *Loi de l'impôt sur le*
17 *revenu*.

18 42049 Nous ne sommes pas ici pour accuser
19 qui que ce soit de ne pas avoir respecté cette loi,
20 mais c'est un facteur à d'autres égards. Si vous tenez
21 à ce que je précise de quoi il s'agit, j'aimerais mieux
22 le faire en l'absence du témoin.

23 42050 Mais, ce qui importe davantage, je ne
24 pense pas que mon ami, même s'il s'est levé et a fait

1 une déclaration, ait une objection; donc, je vais
2 continuer, à moins que vous en décidiez autrement.

3 42051 COMMISSAIRE OLIPHANT : Eh bien, il a
4 dit qu'il y avait une objection globale.

5 42052 M^e PRATTE : Monsieur le commissaire,
6 je sais que M^e Wolson et moi-même avons des différends
7 quant à l'objet des questions et quant à savoir s'il
8 importe de faire la distinction entre une conduite
9 appropriée et le respect de la loi. Nous avons eu cette
10 discussion auparavant. Quant au fait de savoir où cela
11 nous mène en fin de compte, c'est quelque chose qu'il
12 vous faudra apprécier une fois que tous les témoignages
13 et les arguments auront été présentés.

14 42053 Tout ce que je dis, c'est que je ne
15 veux pas me lever et faire valoir cet argument chaque
16 fois, et vous demander de statuer sur chaque question
17 pour savoir si elle concerne surtout le respect de la
18 loi ou le fait d'avoir une conduite appropriée.

19 42054 Je soumets respectueusement que ces
20 questions, en bout de ligne, dans la mesure où elles
21 traitent du respect de la loi, ne sont pas acceptables
22 et que, de plus, comme je l'ai déjà fait valoir, en fin
23 de compte, la conduite appropriée dans ce contexte se
24 résume et équivaut au respect de la loi.

1 42055 C'est tout ce que je dis. Je vais
2 fort probablement faire valoir cet argument à la
3 reprise des audiences, le 10 juin.

4 42056 Et compte tenu de cette objection
5 générale, M^e Wolson peut poursuivre sa série de
6 questions. Je veux m'assurer que vous ne pensez pas que
7 je renonce, au bout du compte, à soulever l'argument.
8 C'est tout ce que je dis.

9 42057 Il regarde sa montre et je vais
10 m'asseoir maintenant. J'espère que ma position est
11 claire.

12 42058 COMMISSAIRE OLIPHANT : Je n'ai jamais
13 pensé que vous renonceriez à quelque argumentation sur
14 quelque point que ce soit, maître Pratte.

15 42059 Selon moi, vous savez, la meilleure
16 façon de procéder est d'entendre le témoignage. Vous
17 pourrez faire valoir votre argument à la fin.

18 42060 Croyez-moi, comme vous le savez, les
19 juges entendent constamment des témoignages qui,
20 ultimement, ne sont pas retenus parce qu'ils sont
21 inadmissibles ou manquent de poids. Et vous aurez toute
22 latitude pour faire valoir votre argument le moment
23 venu. D'accord?

24 42061 M^e PRATTE : Dans ce cas, il me fait
25 plaisir de m'asseoir. Merci.

1 42062 COMMISSAIRE OLIPHANT : Bien.
2 42063 Monsieur Wolson...?
3 42064 M^e WOLSON : S'il s'assoit, je me
4 lèverai donc.
5 42065 La question que je vous posais,
6 monsieur Mulroney, est celle-ci : En 1993, vous êtes
7 allé en Chine. Vous y avez fait un certain travail pour
8 M. Schreiber.
9 42066 Vous avez expliqué la nature de ce
10 travail au commissaire; c'est exact?
11 42067 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
12 42068 M^e WOLSON : La question que je vous
13 pose est la suivante : vous avez engagé des dépenses au
14 montant d'environ 10 000 \$ durant ce voyage, et je ne
15 conteste pas cela maintenant dans ma question.
16 42069 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Très
17 bien.
18 42070 M^e WOLSON : Vous avez touché certains
19 honoraires --
20 42071 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
21 42072 M^e WOLSON : -- à appliquer sur
22 l'avance pour le travail que vous aviez fait, et vous
23 aviez droit, légitimement, de les toucher.
24 42073 Pourquoi, alors, ne pas avoir pris
25 les honoraires que vous aviez touchés, moins les

1 dépenses, et inscrit ce montant dans votre déclaration
2 de revenus de 1993 -- ou je pense que vous y êtes allé
3 en octobre -- de 1994?

4 42074 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Comme
5 je vous l'ai déjà dit, je croyais agir dans le cadre
6 d'une entente d'avance. J'ai choisi de ne pas le faire,
7 et l'argent ne devait être à moi que lorsque l'avance
8 allait être épuisée ou absorbée. Et je n'ai pas non
9 plus pris les honoraires dans mes revenus, parce que je
10 n'ai pas chargé d'honoraires à ce moment-là. Ça ne
11 faisait pas partie de mes activités d'affaires à ce
12 moment-là, car il s'agissait d'une avance.

13 42075 Et je n'ai déduit aucune des
14 dépenses.

15 42076 Maître Wolson, j'imagine -- et
16 monsieur le commissaire, que je pourrais probablement
17 présenter la chose de cette façon : au fil des ans,
18 j'ai reçu 225 000 \$ en honoraires pour les honoraires
19 et les dépenses. J'ai déclaré le montant total,
20 225 000 \$, comme revenu et j'ai payé l'impôt sur ce
21 montant.

22 42077 Je n'ai pas déduit de dépenses pour
23 réduire mon revenu. J'ai payé le plein montant.

24 42078 C'est ainsi que je comprenais les
25 dispositions sur les avances, les dispositions sur les

1 avances ou les acomptes comme on les appelait à ce
2 moment-là, et on m'a dit, entre parenthèses et en
3 conclusion, qu'en recourant, comme mes conseillers
4 l'ont fait, à une divulgation volontaire, ça
5 indiquait -- c'est ce que font des milliers de
6 Canadiens chaque année pour toutes sortes de raisons.

7 42079 Dans mon cas, la situation me
8 permettait de conclure que le fait d'y recourir ne
9 comportait aucune reconnaissance de quelque degré ou de
10 quelque type de culpabilité que ce soit. Dans les
11 circonstances, il s'agissait d'un mécanisme tout à fait
12 acceptable.

13 42080 Maintenant corrigez-moi, monsieur, si
14 j'ai tort.

15 42081 M^e WOLSON : Oui.

16 42082 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Mais je
17 crois qu'il est important qu'on me permette de dire
18 quelque chose.

19 42083 Ma façon de comprendre les
20 dispositions sur les avances, c'est que je ne devais
21 aucun impôt. J'ai payé les impôts de façon appropriée
22 quand je les ai payés. Je n'ai aucunement participé aux
23 négociations, soit avec le gouvernement fédéral, soit
24 avec le gouvernement du Québec. J'ai confié le dossier
25 à mes conseillers. Quand ils ont communiqué de nouveau

1 avec moi, après l'avoir réglé, ils m'ont tout
2 simplement dit que c'était réglé. Veuillez envoyer un
3 chèque de tel et tel montant à Ottawa et à Québec. La
4 question était réglée.

5 42084 M^e WOLSON : Très bien. Je veux
6 seulement que vous vous concentriez sur la question
7 précise que j'ai posée.

8 42085 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
9 monsieur.

10 42086 M^e WOLSON : Je vous ai posé une
11 question au sujet de la Chine.

12 42087 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

13 42088 M^e WOLSON : Je suppose que la réponse
14 que vous donneriez, c'est que vous ne saviez pas que
15 vous deviez déclarer les revenus que vous aviez gagnés
16 à l'occasion de votre voyage en Chine au moment prévu
17 et prendre ces revenus, en déduire les dépenses, puis
18 déclarer les revenus que vous aviez gagnés.

19 42089 Vous ne compreniez pas que vous
20 deviez faire cela?

21 42090 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non.
22 Mon opinion sur les avances était celle que je vous ai
23 expliquée.

24 42091 M^e WOLSON : D'accord.

- 1 42092 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Et
2 puis-je le dire, je ne vais pas -- je ne vais pas me
3 quereller du tout avec vous, maître. Je ne suis pas
4 tout à fait convaincu que le principe que vous venez
5 tout juste d'énoncer s'applique ou s'appliquait en
6 1993, 94 ou 95.
- 7 42093 Je ne suis pas un expert --
- 8 42094 M^e WOLSON : Oui.
- 9 42095 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : -- mais
10 les avis que j'ai reçus disaient le contraire.
- 11 42096 M^e WOLSON : Oui. Et nous aurons ici
12 quelqu'un de l'ARC qui nous éclairera sur la question
13 des avances.
- 14 42097 En 1994, vous êtes allé en Russie.
15 Vous avez engagé des dépenses.
- 16 42098 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 17 42099 M^e WOLSON : Environ 12 000 \$.
- 18 42100 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : À peu
19 près, oui.
- 20 42101 M^e WOLSON : Et vous avez touché des
21 honoraires en faisant ce que vous avez fait en Russie
22 avec M. Eltsine. Et vous avez le droit de toucher des
23 honoraires.
- 24 42102 Vous avez touché des honoraires,
25 n'est-ce pas?

- 1 42103 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : J'en ai
2 touchés.
- 3 42104 M^e WOLSON : D'accord.
- 4 42105 En 1994, vous êtes allé en France
5 pour voir M. Mitterand, ou vous étiez en France --
- 6 42106 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 7 42107 M^e WOLSON : -- et avez vu
8 M. Mitterand.
- 9 42108 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : J'étais
10 en Belgique et j'ai vu M. Mitterand quand je suis allé
11 en France, oui.
- 12 42109 M^e WOLSON : À Paris.
- 13 42110 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 14 42111 M^e WOLSON : D'accord. Cela a entraîné
15 certaines dépenses, des dépenses légitimes; n'est-ce
16 pas?
- 17 42112 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 18 42113 M^e WOLSON : Vous avez touché des
19 honoraires; n'est-ce pas?
- 20 42114 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 21 42115 M^e WOLSON : Couverts par l'avance?
- 22 42116 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 23 42117 M^e WOLSON : En 1994, 95 ou 96, avez-
24 vous inclus dans votre déclaration de revenus les
25 honoraires que vous aviez touchés en Russie ou en

1 France en déduisant les dépenses engagées, et avez-vous
2 payé de l'impôt sur le revenu pour ces honoraires?

3 42118 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non. Je
4 vous ai dit, maître, que j'ai complètement réglé la
5 question en 1999.

6 42119 M^e WOLSON : D'accord. Maintenant, vous
7 dites que vous aviez une avance permanente; n'est-ce
8 pas?

9 42120 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

10 42121 M^e WOLSON : Mais le document relatif
11 au mandat parle d'un mandat de trois ans prenant fin en
12 1995-1996.

13 42122 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

14 42123 M^e WOLSON : Et non pas d'un mandat
15 permanent.

16 42124 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
17 vrai.

18 42125 M^e WOLSON : Pourquoi ne pas avoir
19 inclus dans votre déclaration en 1996, en 1997, en 1998
20 ou en 1999, les honoraires que vous aviez touchés, et
21 créé une trace écrite en ce faisant?

22 42126 Pourquoi n'avez-vous pas fait cela?

23 42127 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Parce
24 qu'en 1995, l'histoire d'Airbus a détruit trois années
25 de ma vie. On nous a complètement détruits avec cette

1 histoire, et à bien des égards, ma vie s'est presque
2 arrêtée à cause de ça.

3 42128 M^e WOLSON : D'accord.

4 42129 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Et
5 donc, vous pouvez être certain qu'il ne s'est fait
6 aucun travail de cette nature pendant cette période.

7 42130 M^e WOLSON : Mais si vous allez à
8 l'onglet 124 --

9 42131 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : De quel
10 recueil, maître?

11 42132 M^e WOLSON : Onglet 124, recueil 2,
12 s'il vous plaît, monsieur.

13 42133 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

14 --- Pause

15 42134 M^e WOLSON : Si vous allez à la page 3
16 de cet onglet -- donc trois pages sous l'onglet 124.

17 42135 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Onglet
18 124, excusez-moi. Oui.

19 42136 M^e WOLSON : Il s'agit d'une lettre
20 écrite sur du papier à correspondance officielle
21 d'Ogilvy Renault par votre conseiller fiscal, votre
22 fiscaliste, M^e Wilfrid Lefebvre; n'est-ce pas?

23 42137 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Il y a
24 plusieurs lettres, laquelle?

- 1 42138 M^e WOLSON : À la troisième page,
2 portant la date du 27 janvier 2000.
- 3 42139 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY :
4 27 janvier.
- 5 42140 M^e WOLSON : C'est la troisième page de
6 la série de documents. Vous y êtes?
- 7 42141 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
8 j'y suis, oui.
- 9 42142 M^e WOLSON : D'accord. Votre conseiller
10 fiscal, votre fiscaliste devrais-je dire --
- 11 42143 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 12 42144 M^e WOLSON : Et il s'agit, en passant,
13 de M^e Lefebvre. Je ne le connais pas. Je ne connais pas
14 beaucoup de fiscalistes. Mais c'est un fiscaliste très
15 compétent et chevronné?
- 16 42145 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui, il
17 l'est.
- 18 42146 M^e WOLSON : D'accord. Il a indiqué à
19 l'ARC ou aux fonctionnaires qui s'occupent des
20 divulgations volontaires -- il leur a indiqué qu'il
21 divulguait :
- 22 « 75 000 \$ est le montant en
23 cause pour chacune des trois
24 années d'imposition suivantes :

1 1993, 1994 et 1995. »
2 [Traduction du texte lu]
3 42147 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
4 42148 M^e WOLSON : Il ne traitait pas ce
5 montant comme s'il se rapportait à une avance
6 permanente. Il le traitait comme si les honoraires
7 avaient été gagnés en 1993, 1994, 1995. C'est de cette
8 façon qu'il le présentait.
9 42149 Est-ce que cela correspond à votre
10 interprétation de la chose?
11 42150 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je n'ai
12 aucune interprétation ni le moindre renseignement sur
13 aucune de ses lettres.
14 42151 M^e Lefebvre, qui est un excellent
15 fiscaliste, a accepté le mandat puis est parti et a
16 fait ce qu'il devait faire.
17 42152 M^e WOLSON : Mais il a fallu que vous
18 lui fournissiez des renseignements de base.
19 42153 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui, je
20 lui ai transmis l'information que je croyais pertinente
21 et utile, puis je suis parti, et il a réglé la
22 question.
23 42154 Je n'ai jamais vu de communications
24 ou quelque chose du genre.

1 42155 M^e WOLSON : Mais il n'a certainement
2 pas pu imaginer en rêve que les années étaient 1993,
3 1994, 1995. Ce renseignement devait forcément venir de
4 vous.

5 42156 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je
6 pense qu'il a probablement fait cette supposition,
7 monsieur. Je ne sais pas.

8 42157 Je ne lui ai pas parlé après notre
9 conversation initiale où je lui ai confié le mandat, et
10 à la fin de ce mandat, à la toute fin du mandat, il m'a
11 dit que la question était réglée et de préparer des
12 chèques, point final.

13 42158 Je lui avais dit de dissiper tout
14 doute, tout doute, en faveur du gouvernement fédéral,
15 de déclarer le montant indiqué, 225 000 \$, et de payer
16 l'impôt sur ce montant.

17 42159 M^e WOLSON : Et vous ne savez pas où il
18 a pris les années 93, 94, 95?

19 42160 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je
20 suppose qu'il les a tirées de -- je ne sais pas, peut-
21 être de moi, peut-être de lettres ou d'une discussion.
22 Je ne sais pas.

23 42161 M^e WOLSON : Mais il doit --

24 42162 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Peut-
25 être de mon comptable, je ne sais pas.

1 42163 M^e WOLSON : Je pensais que vous aviez
2 dit déjà --

3 42164 M^e PRATTE : Monsieur le commissaire,
4 quand j'ai soulevé ces questions, M. Mulroney a dit
5 aussi que nous ne renoncions pas aux questions
6 protégées par le secret professionnel de l'avocat.

7 42165 J'ai laissé M^e Wolson continuer, mais
8 aux questions que j'ai déjà soulevées devant vous, je
9 voulais ajouter celle-ci : nous sommes maintenant
10 entrés dans la correspondance qui a précédé l'entente
11 finale.

12 42166 M. Mulroney a dit maintes et maintes
13 fois qu'il n'avait pas participé aux détails; il n'a
14 même pas vu ces lettres. Et maintenant, en vérité,
15 M^e Wolson essaie -- bien, il pose des questions qui
16 touchent nécessairement le secret professionnel qui lie
17 un avocat et son client.

18 42167 J'attire donc votre attention sur ce
19 point, monsieur le commissaire.

20 42168 COMMISSAIRE OLIPHANT : Puisque vous
21 soulevez la question du privilège des communications
22 entre avocat et client, il est certain que le dépôt de
23 la lettre constitue un renoncement à ce privilège.

24 42169 M^e PRATTE : Dans la mesure de
25 l'information contenue dans la lettre, mais en ce qui

1 concerne la provenance de cette information, la
2 question de savoir avec qui il l'a vérifiée, il s'agit
3 là de questions -- l'information est là, l'échange.
4 C'est ce qui est communiqué aux autorités fiscales,
5 mais --

6 42170 COMMISSAIRE OLIPHANT : Oui. Et
7 M. Mulroney a dit qu'il n'était pas au courant et il
8 émet des hypothèses sur la source dont M^e Lefebvre a pu
9 tirer l'information.

10 42171 M^e PRATTE : Seulement sur ce point,
11 monsieur, que je soulève. Au-delà de ce point, vous
12 avez raison.

13 42172 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.

14 42173 Maître Wolson...?

15 42174 M^e WOLSON : Monsieur Mulroney, mis à
16 part le document relatif au mandat, y avait-il d'autres
17 documents décrivant le mandat de trois ans, mis à part
18 le document relatif au mandat?

19 42175 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je ne
20 pense pas qu'il y avait un document. J'ai simplement
21 conclu à partir de conversations avec M. Schreiber
22 qu'il souhaitait une entente de durée indéterminée,
23 mais qui, comme j'ai en quelque sorte conclu, en raison
24 de la nature des trois paiements, pouvait être de trois
25 ans.

1 42176 Il se trouve que ma conclusion
2 n'était peut-être pas tout à fait exacte, puisqu'en
3 1998, il a de nouveau soulevé devant moi -- excusez-
4 moi, il a soulevé pour la première fois la question des
5 pâtes et il était très clair qu'il voulait -- il
6 voulait évidemment que je fasse quelque chose, parce
7 qu'à la fin de la rencontre avec M. Doucet, il lui a
8 demandé s'il allait me parler du renouvellement de
9 l'entente d'avance pour une autre période de quelques
10 années.

11 42177 J'ai donc interprété la chose de la
12 manière que je croyais juste.

13 42178 M^e WOLSON : Bien, j'essaie seulement
14 de trouver où, à part de vous, un avocat aurait pu
15 trouver la durée de trois ans de l'entente d'avance.
16 Est-ce que quelqu'un d'autre que vous aurait pu donner
17 cette information?

18 42179 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non,
19 mais je pense que si vous faites le calcul, maître,
20 c'est très simple. La chose n'a rien de bien
21 mystérieux.

22 42180 Il a retenu mes services en 1993. Du
23 travail est effectué en 1993, 1994 et 1995. Comme je
24 dis, mon univers éclate en morceaux en 1995. Trois
25 années s'écoulaient et je le rencontre en 1998, et il me

1 parle -- il y avait un grand trou au cœur de l'entente
2 d'avance à ce moment-là, trois années vides.

3 42181 Donc, je travaille avec lui. Je le
4 rencontre en 1998 et j'essaie de faire bouger les
5 choses. Et puis ce qui est arrivé en 1999 me pousse,
6 pour les raisons que je vous ai données, à vouloir y
7 mettre fin.

8 42182 M^e WOLSON : Sauf que le document du
9 mandat qui a été préparé l'a été en 2000 --

10 42183 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

11 42184 M^e WOLSON : -- ce qui est le point que
12 j'ai soulevé devant vous auparavant.

13 42185 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

14 42186 M^e WOLSON : Si, en fait, ce n'était
15 pas les années indiquées dans le document du mandat qui
16 vous a été divulgué par M. Doucet, 1993-1994,
17 1994-1995, 1995-1996 --

18 42187 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Hmm.

19 42188 M^e WOLSON : -- n'auriez-vous pas dit,
20 eh bien, arrête, Fred, mon univers -- et je ne mets pas
21 votre parole en doute sur ce point. Je sais à quel
22 point vous avez souffert.

23 42189 N'auriez-vous pas dit à M. Doucet
24 c'est inexact. Le mandat était pour 1994-1995,
25 1995-1996, mais il y a ensuite eu une interruption?

- 1 42190 N'auriez-vous pas dit cela?
- 2 42191 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je l'ai
3 déjà fait -- vous pensez que M. Doucet ne savait pas
4 ça? Bien sûr qu'il le savait, maître.
- 5 42192 Je vous ai dit qu'avant de signer
6 tout document, y compris cette tentative embryonnaire
7 de reconstitution d'un mandat, je me serais assis et je
8 l'aurais examiné très attentivement, et que j'aurais
9 apporté les connexions -- corrections nécessaires avant
10 de le signer. Je pense en toute équité que M. Schreiber
11 aurait fait de même.
- 12 42193 Donc, je la considère comme ce
13 qu'elle était vraiment : une tentative honnête d'un ami
14 des deux parties qui tentait de faire revivre le
15 souvenir de quelque chose qui s'était passé quelques
16 années plus tôt.
- 17 42194 M^e WOLSON : La question que je vous
18 pose est la suivante : étant donné le document relatif
19 au mandat, étant donné la lettre de votre avocat aux
20 préposés aux divulgations volontaires des revenus dans
21 laquelle il énumère les années 1993, 1994 et 1995,
22 pourquoi ne pas avoir payé l'impôt sur le revenu en
23 1996, en 1997, en 1998, ou en 1999?
- 24 42195 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je vous
25 l'ai déjà dit. J'ai eu des revenus de 225 000 \$ et j'ai

1 payé -- je l'ai tout déclaré comme revenu et j'ai payé
2 l'impôt sur ce montant à un moment que je croyais tout
3 à fait approprié, à savoir à la fin du mandat.

4 42196 Maintenant, vous pouvez faire valoir
5 ou demander à n'importe qui de venir faire valoir que
6 mon interprétation des dispositions de la Loi portant
7 sur les avances était inexacte ou laissait à désirer à
8 l'époque. C'est possible.

9 42197 Tout ce que je vous dis, c'est que
10 j'ai eu un revenu de 225 000 \$ et que j'ai payé l'impôt
11 sur ce revenu. J'ai payé l'impôt à la satisfaction du
12 gouvernement du Canada et du gouvernement du Québec.

13 42198 Je crois donc que j'ai fait la bonne
14 chose. Je pense que je n'ai pas payé mes impôts en
15 retard.

16 42199 Vous savez, vous avez peut-être, du
17 point de vue technique - il se peut que vous ayez être
18 entièrement raison, je ne sais pas - une discussion sur
19 la façon de procéder, à savoir, si l'impôt aurait dû
20 être payé en 1993 ou si -- si j'avais fait cela, je
21 suppose que mes revenus auraient été réduits du montant
22 de 45 000 \$ et que le percepteur des impôts aurait reçu
23 un montant moins élevé.

1 42200 Mais je n'ai pas demandé de déduction
2 pour les dépenses. J'ai déclaré tout le montant comme
3 revenu et payé l'impôt sur ce montant.

4 42201 Et j'ai dit à mes conseillers qu'en
5 cas de doute sur quelque point que ce soit, de le
6 trancher en faveur du ministère du Revenu du
7 gouvernement du Canada et de celui du gouvernement du
8 Québec.

9 42202 M^e WOLSON : Mais si vous aviez payé en
10 1996, vous auriez déclaré 225 000 \$. Que vous ayez
11 demandé des déductions pour les dépenses ou non,
12 c'était votre décision. Vous auriez payé environ la
13 moitié du montant de 225 000 \$, c'est-à-dire 110 000 \$
14 ou 115 000 \$, c'est ce que vous auriez payé si vous
15 aviez déclaré les 225 000 \$ en 1996 ou en 1997 dans le
16 cours normal de vos transactions d'affaires.

17 42203 Êtes-vous d'accord sur ce que je
18 viens de dire?

19 42204 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non, je
20 ne suis pas d'accord, parce que cette année-là, j'étais
21 devant les tribunaux, à Montréal.

22 42205 M^e WOLSON : Qu'est-ce que cela a à
23 voir avec --

24 42206 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Cela a
25 beaucoup à voir. En autant que j'étais concerné, les

1 ententes d'avance étaient en suspens, étaient
2 interrompues.

3 42207 Vous m'avez dit comprendre l'énormité
4 de ce qui m'est arrivé ces années-là. Et dans la mesure
5 où je suis concerné, ma vie a, en quelque sorte et à
6 cet égard, recommencé après le règlement de ce litige
7 et quelque part en 1998, lorsque j'ai rencontré
8 M. Schreiber à Zurich.

9 42208 Et j'étais donc d'avis -- et je le
10 suis encore; vous avez peut-être un expert qui peut me
11 corriger sur ce point - qu'en m'en servant d'une façon
12 régulière comme avance, je ne devais aucun impôt
13 jusqu'à ce que je le comptabilise dans mes revenus. Et
14 je ne l'ai inscrit dans mes revenus qu'en 2000, et
15 c'est alors que j'ai payé.

16 42209 Maintenant, comment cela a-t-il été
17 négocié par les conseillers fiscaux et les deux
18 ministères du Revenu, je n'en sais rien.

19 42210 Mais je peux seulement vous dire que
20 j'ai toujours payé mes impôts complètement, au mieux de
21 ma connaissance, que tout s'est réglé à la satisfaction
22 des deux gouvernements, et que c'est ce qu'on m'a dit,
23 monsieur le commissaire -- et ça c'est important pour
24 moi. Vous pouvez être certain que c'est important; ce
25 le serait pour n'importe qui.

1 42211 L'utilisation du mécanisme choisi par
2 mes conseillers ne constitue en rien un aveu de
3 culpabilité, quel qu'il soit, de ma part. J'ai fait ce
4 que je pensais être correct et je l'ai fait jusqu'au
5 bout.

6 42212 Et pour être absolument certain que
7 le gouvernement avait le bénéfice du doute, j'ai dit de
8 ne pas réclamer quelque dépense que ce soit. Mettez
9 tout ça dans les revenus et je paierai l'impôt sur ce
10 montant.

11 42213 M^e WOLSON : Monsieur Mulroney, je vous
12 ai posé cette question parce qu'elle renvoie à une
13 observation que vous avez faite : si vous aviez payé
14 l'impôt en 1996, vous auriez payé la moitié de
15 225 000 \$ environ; n'est-ce pas?

16 42214 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je n'en
17 ai aucune idée.

18 42215 M^e WOLSON : Mais vous avez dit, quand
19 j'ai commencé à vous poser des questions liées à
20 l'impôt, que vous versez à peu près la moitié de votre
21 revenu en impôt.

22 42216 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
23 moins toutes les dépenses.

24 42217 M^e WOLSON : Très bien. Donc, si vous
25 l'aviez déclaré en 1996 ou en 1997, vous auriez payé

1 225 000 \$ -- vous auriez déclaré 225 000 \$ et payé
2 environ 115 000 \$, en chiffres ronds, et vous auriez
3 déduit les dépenses du montant de 225 000 \$, puis
4 auriez payé la moitié de la différence, non?

5 42218 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je ne
6 connais pas la réponse à ça, maître.

7 42219 M^e WOLSON : Vous ne la connaissez pas,
8 je vois.

9 42220 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Tout ce
10 que je sais -- vous me demandez au sujet de 1996?

11 42221 COMMISSAIRE OLIPHANT : Si vous ne
12 connaissez pas la réponse, cela suffit, monsieur
13 Mulroney.

14 42222 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je ne
15 connais tout simplement pas la réponse. Cette question
16 est hautement technique. Je regrette, je ne sais pas.

17 42223 COMMISSAIRE OLIPHANT : Vous dites que
18 vous ne connaissez pas la réponse. Si vous continuez à
19 parler, vous allez me convaincre que vous la
20 connaissez.

21 42224 M^e PRATTE : Bien, monsieur le
22 commissaire, nous allons vraiment, le tout soumis le
23 plus respectueusement possible, au-delà --

24 42225 COMMISSAIRE OLIPHANT : Je crois qu'il
25 est temps de passer à autre chose.

- 1 42226 M^e PRATTE : Nous discutons
2 d'hypothèses concernant le droit fiscal maintenant.
- 3 42227 COMMISSAIRE OLIPHANT : Nous allons
4 passer à autre chose.
- 5 42228 Maître Wolson...?
- 6 42229 M^e WOLSON : Ce que vous pouvez dire,
7 c'est que lorsque vous avez fait votre divulgation
8 volontaire, alors que votre avocat divulguait 75 000 \$
9 pour trois ans, soit 225 000 \$, vous avez déclaré
10 37 500 \$ à chacune de ces trois années et payé environ
11 la moitié de chaque tranche de 37 500 \$.
- 12 42230 Vous pouvez dire ça?
- 13 42231 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je ne
14 peux pas dire ça.
- 15 42232 M^e WOLSON : Vous ne pouvez pas?
- 16 42233 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je vous
17 ai dit que j'ai confié le tout à mon conseiller fiscal,
18 que vous avez décrit comme étant une personne très en
19 vue et compétente.
- 20 42234 M^e WOLSON : Je ne le connaissais pas,
21 mais vous le connaissiez et je veux bien vous croire.
- 22 42235 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui. Eh
23 bien, il a été fiscaliste principal au ministère de la
24 Justice pendant plus de 20 ans et il est certainement
25 une personne qui fait l'objet de la plus haute estime.

1 Je lui ai confié l'affaire et je lui ai dit, Wilfrid,
2 voudrais-tu s'il te plaît t'occuper de ça, règle tout
3 doute en faveur du gouvernement, et il m'a reparlé un
4 mois ou un mois et demi plus tard et m'a dit, c'est
5 réglé.

6 42236 C'est tout ce que je sais. Et j'ai
7 payé -- je n'ai demandé, comme je le dis pour la
8 dernière fois, aucune déduction pour mes dépenses et
9 j'ai payé tout l'impôt.

10 42237 M^e WOLSON : D'accord. Nous traiterons
11 de la question sous un autre angle dans quelques
12 instants.

13 42238 Si vous vous rendez à l'onglet 124,
14 l'onglet qui était ouvert--

15 42239 COMMISSAIRE OLIPHANT : Monsieur
16 Mulroney, si vous avez besoin de prendre une pause, à
17 quelque moment que ce soit, dites-le moi simplement.
18 D'accord?

19 42240 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY :
20 Certainement. Je crois que -- à quel moment a-t-il été
21 convenu de prendre une -- M^e Wolson a indiqué.

22 42241 M^e WOLSON : Cela me prendra environ --
23 selon la précision de mes questions et de vos réponses,
24 je devrais, si je continue, finir dans environ une
25 demi-heure.

1 42242 Votre avocat hoche la tête, mais
2 c'est vous qui êtes assis là, et si vous êtes d'accord
3 là-dessus --

4 42243 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY :
5 Certainement.

6 42244 M^e WOLSON : -- Il me fait plaisir de
7 continuer. Si tous les autres avocats sont d'accord
8 aussi.

9 42245 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Donc,
10 dans environ une demi-heure, ce sera la fin?

11 42246 M^e WOLSON : Dans environ -- bien, je
12 ne le formulerais pas comme ça, mais dans environ une
13 demi-heure --

14 42247 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Si nous
15 disions, vous aurez conclu?

16 42248 M^e WOLSON : Oui, ce serait une
17 meilleure façon de le dire. Je ne veux pas que ma fin
18 vienne avant très longtemps, mais cela dépend peut-être
19 d'une entité supérieure.

20 42249 COMMISSAIRE OLIPHANT : Il me semble
21 que nous devrions situer les choses dans leur contexte
22 ici, messieurs.

23 42250 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
24 vrai, c'est vrai, commissaire.

1 42251 M^e WOLSON : Maintenant, le
2 10 janvier 2000, c'est la première lettre du recueil à
3 l'onglet 124.

4 42252 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Pardon,
5 quel -- 124?

6 42253 M^e WOLSON : Oui, s'il vous plaît.

7 42254 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

8 42255 M^e WOLSON : Et voici ce qu'on y
9 trouve. Votre avocat envoie une lettre ce jour-là, le
10 10 janvier 2000.

11 42256 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

12 42257 M^e WOLSON :
13 « La divulgation complète du
14 montant en cause (entre
15 150 000 \$ et 225 000 \$) sera
16 terminée le 5 mars 2000. »
17 [Traduction du texte lu]

18 42258 Savez-vous pourquoi il a dit
19 150 000 \$ ou 225 000 \$?

20 42259 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non, je
21 ne le sais pas.

22 42260 M^e WOLSON : Le montant était de
23 225 000 \$?

24 42261 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
25 c'était ce montant.

1 42262 M^e WOLSON : D'accord. Et maintenant,
2 regardez la prochaine lettre, qui vient en deuxième
3 lieu, le 27.

4 42263 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

5 42264 M^e WOLSON : Il s'agit d'une lettre
6 dans laquelle votre avocat dit à l'ARC, ou au
7 fonctionnaire préposé aux divulgations volontaires --

8 42265 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Hmm.

9 42266 M^e WOLSON : -- que le montant de
10 chaque année concernée 1993, 1994 et 1995, est de
11 75 000 \$.

12 42267 Voyez-vous ça? C'est le point 2 de la
13 lettre du 27 janvier 2000.

14 42268 Vous devriez donc maintenant vous
15 trouver à la troisième page de l'onglet 124.

16 42269 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
17 Oui, j'y suis, oui.

18 42270 M^e WOLSON : D'accord. Si vous regardez
19 le point 2, monsieur Mulroney --

20 42271 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

21 42272 M^e WOLSON :
22 « 75 000 \$ est le montant visé
23 pour chacune des années
24 d'imposition suivantes : 1993,

1 1994 et 1995. » [Traduction du
2 texte lu]
3 42273 D'accord?
4 42274 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
5 42275 M^e WOLSON : Et vous ne savez pas
6 pourquoi il a choisi ces trois années?
7 42276 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je ne
8 le sais pas. Et je vois qu'il dit aussi :
9 « Même si une importante partie
10 de ces montants a servi à
11 couvrir des dépenses qui
12 seraient admissibles aux fins de
13 déduction, des problèmes de
14 pièces justificatives nous
15 empêchent de demander la
16 déduction desdites dépenses. »
17 [Traduction du texte lu]
18 42277 M^e WOLSON : Cela répond à la prochaine
19 question que j'allais vous poser.
20 42278 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
21 vrai.
22 42279 M^e WOLSON : Mais pendant que vous y
23 êtes, quelles sont les problèmes de pièces
24 justificatives? Je pensais que vous aviez gardé --

1 42280 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je l'ai
2 fait.

3 42281 M^e WOLSON : Même si vous avez gardé --
4 simplement pour compléter la question, je pensais que
5 vous gardiez constamment un œil sur les dépenses.

6 42282 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je le
7 faisais.

8 42283 M^e WOLSON : Et que vous conserviez vos
9 relevés de carte de crédit qui indiquaient la nature
10 des dépenses.

11 42284 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je le
12 faisais.

13 42285 M^e WOLSON : Quelles sont les problèmes
14 de pièces justificatives?

15 42286 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : J'avais
16 gardé les -- j'avais payé pratiquement tout avec des
17 cartes de crédit et le problème de pièces
18 justificatives était que je croyais, après avoir
19 regardé mes documents de nouveau, que ceux que j'avais
20 n'étaient pas tellement des relevés de carte de crédit
21 que, comme je le dis depuis le début, les notes que je
22 prenais sur tous mes documents de voyage concernant mes
23 dépenses personnelles lorsque, précisément, il
24 s'avérait nécessaire nécessaires de le faire.

- 1 42287 Et c'est cette lacune qui nous a
2 amenés à nous dire, eh bien, voyons, plutôt que de nous
3 embarquer dans des problèmes ou des querelles avec le
4 gouvernement, oublions les dépenses. Déclarons tout
5 comme un revenu et nous paierons l'impôt sur ce
6 montant.
- 7 42288 M^e WOLSON : Et si vous aviez déclaré
8 des dépenses --
- 9 42289 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 10 42290 M^e WOLSON : -- et que vos documents
11 avaient été contestés, il vous aurait alors fallu
12 expliquer votre avance et révéler le nom de votre
13 client, de même que ce que vous aviez fait pour gagner
14 cet argent, et déclarer les dépenses que vous aviez
15 engagées.
- 16 42291 Il vous aurait fallu faire ça.
- 17 42292 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non, il
18 m'aurait fallu -- mon avocat aurait dû les rencontrer,
19 car j'ai simplement été informé --
- 20 42293 M^e WOLSON : Oui.
- 21 42294 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : -- les
22 rencontrer et expliquer la documentation bien
23 insuffisante. Je n'avais pas tous les reçus de carte de
24 crédit. Je n'avais pas les documents de voyage sur
25 lesquels certaines des dépenses avaient été notées.

1 42295 Par exemple, je n'avais aucun
2 document que ce soit de cette nature pour le voyage à
3 Colorado Springs, qui m'avait occasionné des dépenses
4 importantes.

5 42296 Donc, nous avons simplement pensé,
6 payons tout -- déclarons tout comme un revenu et payons
7 l'impôt. Et c'est ce que nous avons fait.

8 42297 M^e WOLSON : Voulez-vous tourner la
9 page au 2 février -- ou vous rendre au
10 2 février 2000 -- juste avant de le faire, pendant que
11 vous êtes à la lettre du 27 janvier 2000, si vous vous
12 rendez à la deuxième page de cette lettre, votre avocat
13 répète au paragraphe 4 -- il dit :

14 « Comme l'indique ma lettre du
15 10 janvier 2000, il faudra
16 arriver à une entente sur une
17 base d'imposition, en conformité
18 avec la politique de l'Agence et
19 compte tenu du fait que les
20 années d'imposition en question
21 vont de 1993 à 1995
22 inclusivement. » [Traduction du
23 texte lu]

24 42298 Vous voyez ça?

1 42299 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui, je
2 vois ça.

3 42300 M^e WOLSON : Et puis, si vous tournez
4 la page à la lettre du 2 février, s'il vous plaît.

5 42301 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
6 monsieur.

7 42302 M^e WOLSON : C'est la lettre, si vous
8 regardez la date, du 2 février 2000 --

9 42303 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

10 42304 M^e WOLSON : Deuxième paragraphe --

11 42305 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

12 42306 M^e WOLSON :
13 « Il est convenu que les
14 montants décrits dans ma lettre
15 du 27 janvier 2000 comprennent
16 le montant de 75 000 \$ pour
17 chacune des années
18 d'imposition... » [Traduction du
19 texte lu]

20 42307 Encore.

21 42308 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

22 42309 M^e WOLSON :
23 « ... 1993, 1994 et 1995. »
24 [Traduction du texte lu]

1 42310 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
2 monsieur.

3 42311 M^e WOLSON :
4 « Ces montants seront imposés
5 aux paliers fédéral et
6 provincial comme il suit :
7 a) Le contribuable déposera une
8 demande de déclaration modifiée
9 corrigeant les montants inscrits
10 dans sa déclaration de revenus
11 de 1996, 1997 et 1998... »
12 [Traduction du texte lu]

13 42312 Et je comprends qu'il vous fallait
14 écrire les trois années suivantes parce qu'on ne
15 pouvait remonter aussi loin qu'en 1993.

16 42313 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Hmm.

17 42314 M^e WOLSON : Du moins, c'est l'avis que
18 j'ai reçu des avocats.

19 42315 Et plutôt que d'ajouter 75 000 \$ à
20 chaque année, vous ajoutez 37 500 \$ à chacune des
21 années, en fait, la moitié des 75 000 \$.

22 42316 C'est ce qu'il dit.

23 42317 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
24 ce qu'il dit.

- 1 42318 M^e WOLSON : Et en bout de ligne, vous
2 payez l'impôt sur trois fois 37 500 \$, ou vous finissez
3 par payer l'impôt sur des revenus d'environ 112 500 \$,
4 exact?
- 5 42319 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je ne
6 sais pas.
- 7 42320 M^e WOLSON : Eh bien, le montant sur
8 lequel vous finissez par payer de l'impôt est de
9 37 500 \$ fois trois.
- 10 42321 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
11 mais je ne sais pas comment le calcul a été fait dans
12 ma déclaration de revenus.
- 13 42322 Mais continuez, maître, votre
14 question...?
- 15 42323 M^e WOLSON : Ma question est qu'il dit
16 aux fonctionnaires de l'impôt que vous aviez gagné
17 75 000 \$ pour chacune des années.
- 18 42324 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.
- 19 42325 M^e WOLSON : Mais vous ne déclarez pas
20 75 000 \$ conformément à l'entente conclue. Vous
21 déclarez 37 500 \$ pour chaque année.
- 22 42326 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Bien,
23 c'est -- je ne sais pas. Il écrit -- selon ce que je
24 vois, il écrit au ministère du Revenu.
- 25 42327 M^e WOLSON : Oui.

- 1 42328 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : La
2 présente constitue une entente entre le contribuable
3 concerné, etc. etc. Il a négocié cela avec le ministère
4 du Revenu.
- 5 42329 M^e WOLSON : Oui. Finalement --
- 6 42330 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Ça
7 n'avait rien à voir avec -- vraiment rien à voir avec
8 moi, si vous me permettez. Je n'ai pas participé à ça,
9 de quelque manière que ce soit.
- 10 42331 Je crois comprendre que mon nom n'a
11 pas été même mentionné en quelque circonstance que ce
12 soit. Il s'agissait d'un contribuable anonyme.
- 13 42332 On m'a dit, par après, qu'il
14 s'agissait d'une entente tout à fait classique, conclue
15 à Montréal avec le gouvernement fédéral et le
16 gouvernement du Québec de l'époque, conformément à des
17 procédures et des pratiques généralement acceptées.
- 18 42333 Donc, je n'étais au courant de rien à
19 ce sujet. J'ai simplement payé l'impôt qu'on m'a dit de
20 payer.
- 21 42334 M^e WOLSON : Très bien. Mais le
22 résultat final, c'est qu'au lieu de payer l'impôt sur
23 des revenus de 225 000 \$, vous avez payé l'impôt sur
24 des revenus de 112 500 \$.

1 42335 Vous devez être d'accord avec ça
2 parce que c'est -- bien, c'est ce qui est arrivé.

3 42336 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non. Eh
4 bien, d'emblée, je dirais que j'ai payé de l'impôt sur
5 un montant qui normalement aurait été réduit d'au moins
6 45 000 \$ au titre de dépenses, et je n'ai pas réclamé
7 de déduction pour les dépenses.

8 42337 Donc, je ne peux me disputer avec
9 vous, monsieur. Je ne peux en débattre avec vous. Je
10 vous ai dit ce qui est arrivé et les impôts -- les
11 revenus ont été déclarés et les impôts ont été payés.

12 42338 M^e WOLSON : D'accord.

13 42339 COMMISSAIRE OLIPHANT : C'est juste là
14 dans la lettre au vu de tous.

15 42340 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Voilà.

16 42341 COMMISSAIRE OLIPHANT : Exact.

17 42342 Et vous avez dit que vous n'étiez pas
18 au courant de l'entente qui a été négociée en votre nom
19 par M^e Lefebvre.

20 42343 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
21 exact.

22 42344 COMMISSAIRE OLIPHANT : Il a conclu
23 l'entente et vous a dit ce que vous deviez payer.

24 42345 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
25 exact, monsieur.

1 42346 COMMISSAIRE OLIPHANT : C'est une
2 entente très avantageuse, vous le reconnaîtrez.

3 42347 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Il est
4 un très bon avocat.

5 42348 COMMISSAIRE OLIPHANT : Maître
6 Pratte...?

7 42349 M^e PRATTE : Oui, mais avec le plus
8 grand respect, monsieur le commissaire, parce que les
9 choses pourraient être mal comprises, l'entente est
10 conclue avec deux administrations distinctes de sorte
11 que ce document est complet, sans qu'elles sachent au
12 nom de qui elle est négociée, comme le dernier
13 paragraphe de la lettre le précise.

14 42350 COMMISSAIRE OLIPHANT : J'en suis
15 conscient.

16 42351 M^e PRATTE : Et les administrations
17 fiscales sont informées du montant total, soit
18 225 000 \$, et acceptent la base de l'entente en
19 conformité de la politique en vigueur à cette époque.

20 42352 Donc, je veux simplement, pour que
21 tout le contexte soit là.

22 42353 COMMISSAIRE OLIPHANT : Absolument. Ça
23 ne pose aucun problème; l'entente était franche et
24 directe. Mais M^e Lefebvre a négocié ici une entente
25 très avantageuse.

- 1 42354 M^e PRATTE : Mais il aurait pu le
2 faire, monsieur, pour toute autre personne dans la
3 même--
- 4 42355 COMMISSAIRE OLIPHANT : Évidemment.
5 Évidemment.
- 6 42356 M^e PRATTE : -- sur une même base
7 anonyme. C'est tout.
- 8 42357 COMMISSAIRE OLIPHANT : Ça ne fait
9 aucun doute.
- 10 42358 Mais le point qui a été soulevé,
11 c'est qu'au lieu de payer de l'impôt sur le revenu de
12 75 000 \$ pour chacune des trois années, en dépit du
13 fait que les fonctionnaires du Revenu étaient au
14 courant, l'impôt a été payé sur 37 500 \$ pour chacune
15 des trois années.
- 16 42359 M^e PRATTE : Vous avez raison.
- 17 42360 COMMISSAIRE OLIPHANT : Et les
18 administrations fiscales étaient probablement tellement
19 heureuses de recevoir cet argent qu'elles ont accepté
20 cela.
- 21 42361 M^e PRATTE : Oui. Ma seule
22 préoccupation, monsieur le commissaire, c'est que nous
23 ne sommes pas ici -- bien, le tout soumis
24 respectueusement -- pour débattre --
- 25 42362 COMMISSAIRE OLIPHANT : Personne ne --

- 1 42363 M^e PRATTE : -- si le montant a de
2 l'importance ou non.
- 3 42364 COMMISSAIRE OLIPHANT : Permettez-moi
4 simplement de dire ceci. Je ne critique pas, et je ne
5 crois pas que M^e Wolson critique M. Mulroney.
- 6 42365 Une entente a été conclue avec les
7 fonctionnaires du Revenu, au palier fédéral et au
8 palier provincial, et voilà le résultat de l'entente,
9 point final.
- 10 42366 M^e WOLSON : Monsieur Mulroney, si vous
11 pensiez que votre mandat se terminait en 1999, pourquoi
12 n'avez-vous pas tout simplement déclaré aux
13 fonctionnaires de l'impôt sur le revenu votre revenu de
14 225 000 \$ dans votre déclaration de revenus de 1999, à
15 la fin du mandat, et n'avez-vous pas payé le montant à
16 payer en 1999 sur les 225 000 \$?
- 17 42367 Que vous ayez décidé de déduire des
18 dépenses, c'est une chose, que vous ayez décidé de ne
19 pas le faire, je suppose que c'en est une autre.
- 20 42368 Cependant, pourquoi ne pas tout
21 simplement l'avoir fait si le mandat prenait fin en
22 1999 plutôt que de procéder par une divulgation
23 volontaire de revenus? Si le mandat finissait en 1999,
24 pourquoi ne pas tout simplement le déclarer en 1999?

- 1 42369 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Le
2 mandat n'était pas terminé en 1999. J'ai choisi d'y
3 mettre fin en 1999.
- 4 42370 M^e WOLSON : Oui.
- 5 42371 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
6 ce qui est arrivé.
- 7 42372 M^e WOLSON : Oui, je comprends ça.
- 8 42373 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Donc,
9 pour ce qui est de recourir à la divulgation volontaire
10 de revenu, je n'ai rien eu à voir avec ça. J'ai
11 simplement remis l'affaire entre les mains de mes
12 conseillers fiscaux et ils ont fait ce qu'ils ont fait.
- 13 42374 M^e WOLSON : Mais dans le cours normal
14 des choses, si vous mettez fin à un mandat, en règle
15 générale, vous versez l'impôt pour l'année d'imposition
16 durant laquelle vous avez mis fin au mandat en
17 déclarant les revenus que vous avez gagnés et en payant
18 l'impôt exigible. Et s'il y a des dépenses, vous réglez
19 aussi la question des dépenses.
- 20 42375 Mais vous n'avez pas fait ça.
- 21 42376 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je
22 n'argumente pas avec vous, monsieur.
- 23 42377 M^e WOLSON : D'accord.
- 24 42378 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je vous
25 dis que j'ai mis fin au mandat avec M. Schreiber. J'ai

1 remis l'affaire entre les mains de M^e Lefebvre pour
2 qu'il la règle, avec sa vaste expérience et l'énorme
3 estime dont il jouit auprès des deux ministères du
4 Revenu. Il a réglé l'affaire, m'a dit qu'elle était
5 réglée, m'a demandé de faire des chèques pour payer le
6 montant qu'il a dit que je devais, après que je lui aie
7 précisé deux choses : nous ne réclamons la déduction
8 d'aucune dépense, et tranche tout doute en faveur des
9 gouvernements.

10 42379 Il m'a dit combien. J'ai payé ces
11 montants et je crois que c'était fini.

12 42380 M^e WOLSON : Vous avez précédemment
13 déclaré avoir été généreux avec le ministère du Revenu.
14 Est-ce ce que vous croyez?

15 42381 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non, je
16 n'étais pas généreux envers le ministère du Revenu. Je
17 voulais simplement que tout doute soit tranché en sa
18 faveur.

19 42382 M^e WOLSON : Avez-vous divulgué à votre
20 avocat -- et ne répondez pas à cette question. Ne
21 répondez pas. Je vais vous poser une question mais elle
22 pourrait faire l'objet d'une objection.

23 42383 La question que je vais vous poser
24 est la suivante : Avez-vous divulgué à votre avocat a)
25 qu'il s'agissait d'une transaction en espèces; et b)

1 que l'argent était dans votre coffre-fort et dans un
2 coffre bancaire?

3 42384 COMMISSAIRE OLIPHANT : Maître Pratte,
4 vous pouvez vous asseoir. Il n'est pas nécessaire de
5 répondre à cette question.

6 42385 M^e WOLSON : C'est pourquoi je vous ai
7 dit de ne pas y répondre.

8 --- Pause

9 42386 M^e WOLSON : Si je peux avoir juste un
10 moment, s'il vous plaît?

11 --- Pause

12 42387 M^e WOLSON : J'en ai encore pour sept
13 minutes peut-être, sauf pour un aspect que j'ai soulevé
14 devant M^e Pratte. Je ne veux pas aborder cet aspect. Il
15 est évident qu'il nous faudra revenir demain, pas pour
16 moi, à moins que je m'attarde sur cet aspect, mais
17 certainement pour M^e Auger, parce qu'il est 17 h.

18 42388 Mais abstraction faite de cet aspect,
19 il ne me reste que quelques questions ultimes à vous
20 poser, monsieur Mulroney.

21 42389 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
22 maître.

23 42390 M^e WOLSON : Après quoi vous serez
24 débarrassé de moi.

1 42391 Vous avez indiqué dans votre
2 témoignage, à plus d'une reprise, qu'avant que la
3 lettre rogatoire ne devienne chose publique, vous aviez
4 offert à la GRC, au gouvernement, de venir les
5 rencontrer et de tout leur divulguer en réponse aux
6 horribles allégations qu'ils avaient lancées à votre
7 endroit. Et ils n'ont pas accepté votre offre.

8 42392 Est-ce vrai?

9 42393 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
10 monsieur.

11 42394 M^e WOLSON : En ce qui a trait à vos
12 liens avec M. Schreiber, vos liens légitimes
13 d'affaires, vous avez eu l'occasion de devenir -- ou de
14 les rendre publics il y a longtemps, mais vous ne
15 l'avez pas fait.

16 42395 Est-ce exact?

17 42396 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY :
18 Pardon...?

19 42397 M^e WOLSON : J'ai dit qu'en ce qui a
20 trait à vos liens avec M. Schreiber, vos liens
21 légitimes d'affaires, vous avez eu l'occasion de les
22 rendre publics il y a longtemps, mais vous ne l'avez
23 pas fait.

24 42398 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Et
25 bien, je croyais, comme je vous l'ai dit, qu'il

1 s'agissait d'une transaction privée entre deux citoyens
2 privés dans le secteur privé après mon départ de la vie
3 publique.

4 42399 M^e WOLSON : D'accord.

5 42400 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Sans
6 qu'un sou, sans qu'un seul sou des fonds publics ne
7 soit engagé dans que ce soit.

8 42401 M^e WOLSON : Très bien.

9 42402 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Donc,
10 je croyais qu'il s'agissait d'une transaction privée.
11 J'avais quitté mes fonctions et je pensais ne rien
12 avoir à divulguer automatiquement, pas plus, par
13 exemple, qu'on ne pourrait demander à M. Chrétien de
14 divulguer ses dernières transactions d'affaires dans le
15 secteur privé.

16 42403 M^e WOLSON : Ne parlons pas de
17 M. Chrétien.

18 42404 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Bien,
19 tout ce que je dis --

20 42405 M^e WOLSON : Je vous demande seulement
21 de parler de vous et de votre participation.

22 42406 Donc, la réponse que vous me faites,
23 si j'ai bien compris, c'est que vous pensiez qu'il
24 s'agissait d'une transaction privée, et c'est votre
25 réponse?

1 42407 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'est
2 pourquoi j'ai exprimé l'opinion que vous venez
3 d'entendre.

4 42408 M^e WOLSON : D'accord.

5 42409 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je vous
6 ai aussi précisé que, compte tenu de la manière dont
7 tout cela a évolué, avec la contribution de *The Fifth*
8 *Estate* et d'autres, j'aurais dû accepter le bon conseil
9 de Luc Lavoie plus tôt et simplement tenir une
10 conférence de presse, ou n'importe quoi, et tout rendre
11 public plutôt que de vivre cette situation qui, comme
12 vous le savez, monsieur -- et c'est très important que
13 nous nous en souvenions.

14 42410 Poussé par son ardent désir d'éviter
15 l'extradition, M. Schreiber a produit cet affidavit
16 mensonger en novembre 2007, dans lequel il désignait
17 M. Harper et moi-même.

18 42411 La crédibilité de cet affidavit a été
19 mise en pièce. Il n'en reste plus rien. Mais ce moyen a
20 été suffisamment efficace pour prolonger son séjour de
21 presque deux ans au Canada.

22 42412 M^e WOLSON : D'accord, mais --

23 42413 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Donc,
24 voilà pourquoi.

1 42414 M^e WOLSON : Mais la conclusion qu'il
2 faut tirer est la suivante : parce que vous pensiez
3 qu'il s'agissait d'une entente à caractère privé, vous
4 n'en avez pas parlé.

5 42415 Et vous êtes d'accord avec cette
6 affirmation.

7 42416 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : J'ai
8 gardé le silence en ce sens, oui, que je n'avais aucune
9 obligation de convoquer une conférence de presse et de
10 dire aux gens ce que j'avais fait dans le secteur
11 privé.

12 42417 M^e WOLSON : M. Lavoie, comme vous
13 l'avez dit, vous avait exhorté à rendre la chose
14 publique et, en rétrospective, il s'agissait
15 probablement d'un bon conseil. Mais, encore une fois,
16 il est facile d'avoir un bon jugement après coup.

17 42418 Vous ne vous êtes pas expliqué
18 publiquement quand il vous a conseillé de le faire.
19 Est-ce exact?

20 42419 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui,
21 monsieur, mais il vous a dit aussi dans la deuxième
22 partie de son commentaire qu'il pouvait facilement
23 comprendre pourquoi je ne l'ai pas fait, parce qu'il
24 savait comment cela serait déformé et utilisé contre

1 moi et ma famille une fois de plus, à la lumière de ce
2 qui s'était produit dans l'affaire Airbus.

3 42420 Il vous a dit deux choses, et je suis
4 d'accord avec chacune d'elles.

5 42421 M^e WOLSON : Très bien.

6 42422 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Mais je
7 reconnais que j'aurais dû suivre son premier conseil.

8 42423 M^e WOLSON : D'accord. Je comprends ça.

9 42424 En 2003, quand l'article de M. Kaplan
10 a été rendu public --

11 42425 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

12 42426 M^e WOLSON : -- Le 10 novembre 2003
13 lorsqu'il a fait une déclaration disant que vous
14 receviez de l'argent de M. Schreiber, vous auriez alors
15 pu tenir une conférence de presse.

16 42427 Mais je suppose que vous parlez de ce
17 que M. Lavoie vous a dit, et que vous n'avez tout
18 simplement pas accepté le conseil pour les raisons que
19 vous avez déjà fournies.

20 42428 Vous auriez pu vous expliquer
21 publiquement plus tôt.

22 42429 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY :

23 Pourquoi aurais-je tenu une conférence de presse en
24 2003, maître?

1 42430 M. Kaplan vous avait raconté toute
2 l'histoire, pour l'essentiel, ce que nous savons
3 aujourd'hui.

4 42431 M^e WOLSON : Mais vous auriez pu vous
5 manifester et dire, regardez -- vous auriez pu tenir
6 une conférence de presse et dire, il s'agit d'une
7 entente privée avec M. Schreiber. Voici quels étaient
8 les termes de l'entente. Voici ce que j'ai fait dans le
9 cadre de cette entente.

10 42432 Vous auriez pu faire ça si vous
11 l'aviez voulu. Êtes-vous d'accord là-dessus?

12 42433 Je sais que vous ne l'avez pas fait,
13 mais vous auriez pu le faire.

14 42434 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Mais je
15 l'ai fait.

16 42435 M^e WOLSON : Avez-vous tenu une
17 conférence de presse?

18 42436 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non,
19 mais j'ai confirmé ces faits à M. Kaplan, pour
20 l'essentiel. C'est pourquoi il a pu écrire un article à
21 ce sujet le 10 novembre.

22 42437 J'ai reconnu que j'avais fait une
23 transaction avec M. Schreiber; que j'avais été payé en
24 espèces; que le montant était moins -- pour moins de
25 300 000 \$; et qu'il concernait un contrat de services

1 professionnels à rendre; que le contrat était tout à
2 fait dans les règles, comme M. Schreiber l'a confirmé
3 le même jour; et que pas un sou des fonds publics
4 n'était en cause de quelque manière que ce soit.

5 42438 Cela a été rendu public le
6 10 novembre 2003 et c'est, pour l'essentiel, ce que
7 nous savons aujourd'hui de ce montant.

8 42439 M^e WOLSON : D'accord. Quand vous avez
9 prononcé votre discours à l'Université St. Francis
10 Xavier et que vous avez affirmé que vous vous
11 présenteriez devant une commission royale avec tambour
12 et trompette, je n'ai rien fait de mal et je n'ai
13 absolument rien à cacher, vous admettez aujourd'hui que
14 votre erreur a été de ne pas étayer de documents une
15 transaction en espèces, ce que vous avez admis au début
16 de votre déposition.

17 42440 Vous admettez ça.

18 42441 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui, je
19 reconnais que les circonstances entourant la
20 transaction pour laquelle la documentation fait
21 sensiblement défaut pourraient amener une personne
22 raisonnable à conclure qu'il y a quelque chose qui
23 cloche.

1 42442 Rien ne clochait, comme nous l'avons
2 établi, je crois, mais je reconnais sans hésiter le
3 manque de sagesse.

4 42443 M^e WOLSON : Est-ce que vous laissez
5 entendre qu'avant la présente commission d'enquête,
6 vous avez fait une déclaration, une déclaration
7 officielle admettant que vous et M. Schreiber aviez
8 conclu une entente d'affaires et que cette entente
9 d'affaires était une entente d'affaires privée, et
10 qu'il vous a versé 225 000 \$, et que vous avez effectué
11 du travail pour M. Schreiber dans le cadre d'un mandat
12 international?

13 42444 Et que le travail que vous avez fait
14 consistait, comme vous l'avez indiqué dans votre
15 témoignage, à vous rendre en Chine, en Russie, en
16 France et aux États-Unis.

17 42445 Vous n'avez jamais fait ça.

18 42446 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non, je
19 vous ai dit ce que j'ai fait. J'ai confirmé à M. Kaplan
20 l'essentiel de cette histoire qui a été publiée le
21 10 novembre.

22 42447 Le gros titre sur huit colonnes ce
23 jour-là, au cas où par hasard vous ne l'auriez pas vu,
24 monsieur --

25 42448 M^e WOLSON : Oh, je l'ai.

1 42449 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

2 42450 M^e WOLSON : Nous pouvons passer
3 quelque minutes à le parcourir, si vous voulez.

4 42451 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Ce
5 titre était « Schreiber a embauché Mulroney »
6 [Traduction du texte lu].

7 42452 M^e WOLSON : Oui.

8 42453 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : C'était
9 ça. Et l'article décrivait les faits que j'ai énoncés.

10 42454 J'avais confirmé, monsieur, la
11 plupart de ces faits. Je croyais donc que la question,
12 dans la mesure où le public avait le droit de savoir
13 certaines choses, je pensais qu'une très grande partie
14 de ces choses étaient incluses dans l'article et je
15 croyais que j'avais fait ce que je devais faire compte
16 tenu des circonstances.

17 42455 M^e WOLSON : Donc, votre position
18 était -- et vous trouverez l'article. Il s'agit de
19 l'onglet 23 des documents sur Kaplan.

20 42456 Je peux le passer en revue avec vous
21 ligne par ligne et mot par mot.

22 42457 Vous serez d'accord avec moi pour
23 dire que vous n'avez pas fait publiquement une
24 déclaration officielle comme celles que vous avez
25 faites devant la présente commission d'enquête.

1 42458 Vous n'avez pas fait cela.

2 42459 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Eh

3 bien, non, évidemment pas.

4 42460 M^e WOLSON : D'accord.

5 42461 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Je

6 n'avais pas à le faire. Ici, j'ai reçu une invitation

7 polie du commissaire et je me suis donc présenté, et

8 bien sûr, je témoigne sous la foi du serment.

9 42462 M. Kaplan n'est pas le commissaire.

10 M. Kaplan était un journaliste qui rédigeait un

11 article.

12 42463 M^e WOLSON : Non, je ne parle pas --

13 42464 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Vous

14 êtes des personnes autorisées --

15 42465 M^e WOLSON : Oui.

16 42466 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : -- à

17 faire ce que vous faites.

18 42467 M^e WOLSON : Je ne parle pas de vous

19 livrer à Kaplan.

20 42468 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

21 42469 M^e WOLSON : Je parle de tenir une

22 conférence de presse officielle et de déclarer ce que

23 vous avez déclaré ici aujourd'hui.

24 42470 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

1 42471 M^e WOLSON : Et si vous l'aviez fait,
2 peut-être que nous ne serions pas ici aujourd'hui.

3 42472 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Oui.

4 42473 M^e WOLSON : Mais vous avez choisi de
5 ne pas le faire.

6 42474 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Non, je
7 ne l'ai pas fait -- vous savez, je comprends ce que
8 vous dites, monsieur, mais je n'en suis pas tellement
9 certain.

10 42475 Il y a des gens dans les médias -- et
11 vous savez de quoi je parle -- qui veulent à tout prix
12 s'assurer qu'après 21 années d'enquêtes et des dépenses
13 de millions de dollars consacrées à me poursuivre et à
14 poursuivre ma famille, des actes passablement
15 répréhensibles seront révélés.

16 42476 Aucun écart de conduite n'a été
17 constaté et aucun ne le sera, monsieur, parce que,
18 comme je vous l'ai dit, je n'ai jamais de ma vie fait
19 en toute connaissance de cause quoi que ce soit de
20 répréhensible. Il n'y a rien là.

21 42477 M^e WOLSON : Monsieur Mulroney, je suis
22 en avance sur l'horaire et je vous ai posé les
23 questions que je voulais vous poser, à l'exclusion de
24 l'aspect que j'ai soulevé devant votre avocat.

1 42478 Je vous remercie d'avoir répondu à
2 mes questions, je vous en sais gré et je vous souhaite
3 bonne chance.

4 42479 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Merci.
5 J'apprécie votre courtoisie, maître, et celle du
6 commissaire, ainsi que de tous les autres membres, et
7 je vous remercie beaucoup.

8 42480 M^e WOLSON : Merci.

9 42481 COMMISSAIRE OLIPHANT : C'était donc
10 là vos questions, n'est-ce pas, maître Wolson?

11 42482 M^e WOLSON : C'était là mes questions,
12 merci, monsieur.

13 42483 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.
14 Merci.

15 42484 Il est 17 h 10. Vers midi,
16 aujourd'hui, j'ai dit que je n'allais placer aucun
17 avocat dans une position où il doive s'empresse de
18 terminer son contre-interrogatoire aujourd'hui.

19 42485 Mais avant d'en discuter, je voudrais
20 demander aux avocats de m'indiquer leurs intentions,
21 s'ils en ont, quant aux questions à poser à M. Mulroney
22 en contre-interrogatoire.

23 42486 Maître Vickery, pouvez-vous
24 m'indiquer quelles sont vos intentions?

1 42487 M^e VICKERY : Présentement, je ne
2 prévois pas poser de questions. Ça pourrait changer,
3 cependant.

4 42488 COMMISSAIRE OLIPHANT : Ça pourrait
5 changer.

6 42489 M^e VICKERY : Oui.

7 42490 COMMISSAIRE OLIPHANT : Quoi, pendant
8 la nuit?

9 42491 M^e VICKERY : Mes instructions
10 pourraient être modifiées, oui.

11 42492 Selon les instructions qui m'ont été
12 communiquées jusqu'à présent, je ne poserai pas de
13 questions.

14 42493 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.
15 Donc, vous ne savez pas si vous poserez des questions
16 ou non?

17 42494 M^e VICKERY : Dans l'état actuel des
18 choses, je ne poserai pas de questions, monsieur.

19 42495 COMMISSAIRE OLIPHANT : Vous ne savez
20 pas si vous allez poser des questions ou non.

21 42496 M^e VICKERY : C'est exact.

22 42497 COMMISSAIRE OLIPHANT : D'accord.

23 42498 Maître Houston...?

24 42499 M^e HOUSTON : Je n'ai pas de question.
25 Merci, monsieur.

1 42500 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.

2 42501 Maître Auger, je présume -- et je ne
3 devrais jamais présumer quoi que ce soit -- que vous
4 allez poser quelques questions. De combien de temps
5 pensez-vous avoir besoin, monsieur? Et je sais que
6 c'est difficile à évaluer.

7 42502 M^e AUGER : Pour autant que je sache,
8 monsieur le commissaire, je dirais environ deux heures.

9 42503 COMMISSAIRE OLIPHANT : Donc, sauf si
10 les autres avocats posent des questions, vous devriez
11 pouvoir terminer votre travail avant midi demain?

12 42504 M^e AUGER : J'espère avoir terminé à
13 midi.

14 42505 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.

15 42506 Eh bien, monsieur Mulroney, je devrai
16 vous demander de revenir. Je regrette, mais c'est comme
17 ça.

18 42507 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY :
19 Certainement.

20 42508 COMMISSAIRE OLIPHANT : Nous allons
21 nous arrêter et revenir à 9 h 30.

22 42509 Maître Vickery, si vous pouvez
23 obtenir de nouvelles instructions en soirée,
24 j'apprécierais beaucoup que vous me laissiez savoir, au
25 tout début de la journée demain, si vous avez

1 l'intention de contre-interroger le témoin ou non.

2 D'accord?

3 42510 M^e VICKERY : Oui, bien sûr. Je vous le
4 ferai savoir dès que possible.

5 42511 COMMISSAIRE OLIPHANT : Je vous
6 remercie beaucoup.

7 42512 Bon après-midi. Je vous reverrai tous
8 à 9 h 30 demain matin.

9 42513 LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY : Merci,
10 monsieur.

11 --- Whereupon the hearing adjourned at 5:13 p.m, to
12 resume on Wednesday, 20 mai 2009 at 9:30 a.m. /
13 L'audience est ajournée à 17 h 13, pour reprendre
14 le mercredi 20 mai 2009 à 09 h 30.

15

16 We hereby certify that we have accurately
17 transcribed the foregoing to the best of
18 our skills and abilities.

19

20 Nous certifions que ce qui précède est une
21 transcription exacte et précise au meilleur
22 de nos connaissances et de nos compétences.

23

24

25

1	Lynda Johansson	Jean Desaulniers
2		
3		
4	_____	_____
5	Fiona Potvin	Sue Villeneuve
6		
7		
8	_____	
9	Monique Mahoney	